



**Avis de convocation
à l'assemblée générale
annuelle des actionnaires
pour 2014 et circulaire
de sollicitation de
procurations par la
direction**

Notre assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu à 11 h, heure avancée de l'Atlantique (HAA) le jeudi 11 septembre 2014 au complexe Cineplex Cinemas, 612 East River Road, New Glasgow (Nouvelle-Écosse).



EMPIRE
COMPANY LIMITED

Table des matières

Invitation aux actionnaires	i	Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés	52
Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires	ii	Gouvernance	53
Circulaire de sollicitation de procurations par la direction	3	Information supplémentaire	53
Sommaire	3	Assurance des administrateurs et des dirigeants	53
Assemblée annuelle des actionnaires	3	Notice annuelle	53
Questions soumises à l'assemblée	3	Communications avec le conseil d'administration	54
Vote à l'assemblée générale annuelle	8	Approbation des administrateurs	54
Avis aux actionnaires véritables	9	Annexe A – Énoncé des pratiques en matière de gouvernance	55
Candidats proposés aux postes d'administrateurs	10	Annexe B – Mandat du conseil d'administration	61
Candidats au conseil	10	Annexe C – Régime d'options d'achat d'actions d'Empire	64
Autres renseignements	18	Glossaire	66
Participation en actions des administrateurs en poste	18	Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs	67
Indépendance des administrateurs et autres relations	18		
Appartenance à d'autres conseils d'administration	20		
Membres du conseil et des comités	20		
Membres des comités	20		
Sommaire des réunions tenues par le conseil et les comités	21		
Relevé des présences	22		
Évaluation du conseil d'administration	23		
Planification stratégique	23		
Gestion des risques	24		
Éthique commerciale	25		
Rémunération des administrateurs	25		
Rapports des comités du conseil	29		
Rapport du comité d'audit	29		
Rapport du comité de gouvernance	31		
Rapport du comité des mises en candidature	32		
Rapport du comité des ressources humaines	33		
Déclaration de la rémunération de la haute direction	34		
Introduction	34		
Rôle, composition et expérience du comité des ressources humaines	34		
Planification de la relève	35		
Philosophie et procédure en matière de rémunération	35		
Rémunération et risques	36		
Conseiller du comité des ressources humaines	37		
Étalonnage de la rémunération	37		
Analyse de la rémunération	37		
Éléments de la rémunération de la haute direction	37		
Décisions en matière de rémunération pour l'exercice 2014	43		
Rémunération des membres de la haute direction visés	45		
Attributions au titre du régime incitatif	47		
Graphique de rendement	49		
Régime de retraite, prestations et autre rémunération	50		
Contrats de travail et ententes relatives à la retraite	51		

Invitation aux actionnaires

Le 18 juillet 2014

À tous les actionnaires,

Nous sommes heureux de vous inviter à vous joindre à notre conseil d'administration ainsi qu'aux membres de notre haute direction lors de l'assemblée générale annuelle 2014 des actionnaires.

**Le 11 septembre 2014
À 11 h (heure avancée de l'Atlantique)
Cineplex Cinemas
612 East River Road
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)**

Les questions devant être examinées à cette assemblée et faire l'objet d'un vote sont présentées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction qui accompagnent la présente invitation. De plus, l'assemblée vous permettra de rencontrer les personnes responsables du rendement de la société, d'assister à leur présentation et de leur poser des questions.

Empire Company Limited s'est engagée à vous tenir, vous, nos investisseurs, informés sur votre placement dans la société. Nous avons également à cœur de respecter le souhait que vous pourriez exprimer de ne pas recevoir des exemplaires de notre rapport annuel ou de nos rapports trimestriels. Il vous faut savoir que vous avez tout le loisir de décider de recevoir ou non le rapport annuel et(ou) les rapports trimestriels d'Empire Company Limited l'an prochain. Nous vous prions, à ce chapitre, de lire le document ci-joint destiné à cette fin, et d'effectuer votre choix conformément à ce qui y est prévu.

Cela dit, nous tenons tout de même à ce que vous sachiez que si vous désirez consulter le rapport annuel de 2014 et(ou) nos rapports trimestriels, il vous est possible de le faire sur notre site Web à www.empireco.ca ou à www.sedar.com, ou vous pouvez en demander un exemplaire, par écrit, à l'adresse suivante :

**Relations avec les investisseurs
Empire Company Limited
115 King Street
Stellarton (Nouvelle-Écosse)
B0K 1S0
Courriel : investor.relations@empireco.ca**

Nous diffuserons également l'assemblée générale annuelle sur le Web à www.empireco.ca. Ce site contient de l'information utile sur notre société et vous êtes invité à le visiter avant l'assemblée.

En espérant vous rencontrer à l'assemblée du 11 septembre 2014, nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(signé) « Robert P. Dexter »
Robert P. Dexter
Président

(signé) « Marc Poulin »
Marc Poulin
Président et chef de la direction

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Empire Company Limited aura lieu :

**Le 11 septembre 2014
À 11 h (heure avancée de l'Atlantique)
Cineplex Cinemas
612 East River Road
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)**

aux fins suivantes :

1. recevoir et étudier les états financiers consolidés audités de la société pour l'exercice terminé le 3 mai 2014, de même que le rapport de l'auditeur s'y rapportant;
2. élire les administrateurs pour l'année suivante est fixé à 18 le nombre maximum d'administrateurs;
3. approuver la rémunération des administrateurs pour l'année suivante;
4. nommer l'auditeur pour l'année suivante;
5. autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur;
6. étudier une résolution consultative sur la rémunération de la haute direction; et
7. traiter toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée.

Votre présence à cette assemblée est la bienvenue.

Les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B qui ne peuvent assister à l'assemblée en personne sont priés de remplir, de signer, de dater et de retourner le formulaire de procuration ci-joint à l'intention des porteurs d'actions ordinaires de catégorie B, dans l'enveloppe prévue à cette fin, au secrétaire de la société, 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0.

Les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A ont le droit de voter à l'égard de la résolution consultative sur la rémunération des membres de la haute direction. Les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A qui ne peuvent assister eux-mêmes à l'assemblée peuvent désigner un fondé de pouvoir pour assister à l'assemblée, parler en leur nom et voter à l'égard de la résolution consultative sur la rémunération des membres de la haute direction en remplissant le formulaire de procuration ci-joint à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A, et en le retournant dans l'enveloppe prévue à cette fin, à l'adresse suivante :

**Société de fiducie CST
aux soins du service des procurations
C. P. 721
Agincourt (Ontario)
M1S 0A1**

Fait à Stellarton (Nouvelle-Écosse), le 18 juillet 2014.

SUR L'ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) « Karin McCaskill »

Karin McCaskill
Secrétaire

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction

SOMMAIRE

Le présent sommaire indique les faits saillants contenus ailleurs dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « **circulaire** ») à l'égard d'Empire Company Limited (« **Empire** » ou la « **société** »). Ce sommaire ne contient pas tous les renseignements dont vous devriez tenir compte et vous êtes priés de lire la circulaire au complet avant de voter.

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Date : Le 11 septembre 2014
Heure : 11 h (heure avancée de l'Atlantique)
Endroit : Cineplex Cinemas
612 East River Road
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)

Date de référence : Le 21 juillet 2014

Vote : Tout porteur d'actions ordinaires de catégorie B inscrit au registre au moment de l'assemblée générale annuelle de la société (l'« **assemblée** ») aura le droit d'assister et de voter à l'assemblée, en personne ou par procuration. Tout porteur d'actions sans droit de vote de catégorie A inscrit au registre au moment de l'assemblée aura le droit d'assister et de prendre la parole à l'assemblée, en personne ou par procuration, mais n'aura pas le droit d'y voter, sauf en ce qui concerne le vote à titre consultatif non contraignant concernant la rémunération de la haute direction.

Vous ne pouvez assister à l'assemblée?

Celle-ci sera diffusée en direct sur notre site

Web – pour plus de détails, visitez le site

www.empireco.ca.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Recevoir les états financiers consolidés audités;
2. Élire les administrateurs et fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs;
3. Approuver la rémunération des administrateurs;
4. Nommer Grant Thornton à titre d'auditeur pour l'exercice 2015;
5. Autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur; et
6. Vote à titre consultatif concernant la rémunération de la haute direction.

Questions soumises au vote

Points à l'ordre du jour	Recommandation concernant le vote
Élire les membres du conseil d'administration	À L'ÉGARD DE CHAQUE CANDIDAT AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
Fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs	En faveur
Approuver la rémunération des administrateurs	En faveur
Nommer Grant Thornton en qualité d'auditeur pour l'exercice 2015	En faveur
Autoriser les administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur	En faveur
Vote à titre consultatif concernant la rémunération de la haute direction	En faveur

Sur recommandation du conseil, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention d'exercer les droits de vote rattachés aux actions représentées en faveur des points à l'ordre du jour tel qu'il est indiqué ci-dessus.

QUESTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE

1. États financiers consolidés audités

Les états financiers consolidés audités d'Empire pour l'exercice terminé le 3 mai 2014, de même que le rapport de l'auditeur s'y rapportant, seront présentés à l'assemblée. Ces états financiers consolidés audités et le rapport de l'auditeur s'y rapportant seront postés aux actionnaires inscrits et aux actionnaires qui sont des propriétaires véritables ayant demandé de recevoir un exemplaire en même temps que le présent avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires et la circulaire. On peut obtenir des exemplaires supplémentaires de ces documents sur demande au service des relations avec les investisseurs de la société et des exemplaires de ceux-ci seront également disponibles à l'assemblée. On peut aussi consulter ces documents sur les sites Web www.sedar.com ou www.empireco.ca.

2. Élection des membres du conseil d'administration

Le nombre d'administrateurs devant être élus lors de l'assemblée est fixé à 15. Leur mandat expire à la prochaine assemblée générale annuelle ou lors de la nomination de leur successeur. Pour de plus amples renseignements au sujet des candidats aux postes

d'administrateur. Se reporter à la rubrique « Candidats proposés à l'élection au conseil d'administration » de la présente circulaire. Les tableaux suivants présentent des renseignements sommaires au sujet de chacun des candidats aux postes d'administrateurs.

CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR										
Nom	Âge	Administrateur depuis	Fonction	Indépendant	Comités auxquels siège actuellement l'administrateur ¹⁾				Siège actuellement au conseil d'autres émetteurs assujettis	Total des présences aux réunions durant l'exercice 2014
					CA	CG	CRH	CMC		
Bonnie Brooks	61	2012	Vice-présidente du conseil, Compagnie de la Baie d'Hudson	✓			✓		Abercrombie & Fitch Fonds de placement immobilier Riocan Sobeys Inc.	89 %
Cynthia Devine	50	2013	Chef des finances, Tim Hortons Inc.	✓	✓				Sobeys Inc.	100 %
Robert P. Dexter	62	1987	Président du conseil et chef de la direction, Maritime Travel Inc.	✓					Bell Aliant Inc. Les aliments Highliner Inc. Sobeys Inc. Corporation Wajax	100 %
David S. Ferguson	69	2007	Dirigeant, D.S. Ferguson Enterprises, LLC	✓		✓	✓	✓	Exide Technologies Sobey's Inc.	100 %
Kevin Lynch	63	2013	Vice-président du conseil, BMO Groupe financier	✓		✓	✓	✓	China National Overseas Oil Company Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada Sobeys Inc.	100 %
Marc Poulin	52	2012	Président et chef de la direction, Empire, président et chef de la direction, Sobeys Inc.						Quincaillerie Richelieu Ltée Sobeys Inc.	100 %
Stephen J. Savidant	65	2004	Président du conseil, Enerflex Ltée	✓		✓	✓	✓	Enerflex Ltée Sobeys Inc.	100 %
David F. Sobey	83	1963	Président émérite du conseil, Sobeys Inc.						Sobeys Inc.	100 %
Donald R. Sobey	79	1963	Président émérite du conseil, Empire						Sobeys Inc.	10 %
Frank C. Sobey	61	2007	Vice-président, immobilier, Empire ²⁾						FPI Crombie Sobeys Inc.	100 %
John R. Sobey	65	1979	Administrateur de société	✓	✓				Sobeys Inc.	100 %
Karl R. Sobey	59	2001	Administrateur de société			✓			Sobeys Inc.	86 %
Paul D. Sobey	57	1993	Administrateur de société						Banque de Nouvelle-Écosse FPI Crombie Sobeys Inc.	100 %
Rob G.C. Sobey	47	1998	Administrateur de société						DHX Media Ltd. Sobeys Inc.	100 %
Martine Turcotte	53	2012	Vice-présidente du conseil, Québec, BCE Inc. et Bell Canada	✓	✓				Bell Aliant Inc. CIBC Sobeys Inc.	86 %

Notes :

- Ces renseignements reflètent les comités auxquels siège actuellement l'administrateur en date du 3 mai 2014. Comité d'audit – CA, comité de gouvernance – CG, comité des ressources humaines – CRH et comité des mises en candidature – CMC.
- Frank C. Sobey a quitté son poste de vice-président, immobilier, d'Empire en juin 2014 pour prendre sa retraite.

Vote majoritaire

Le conseil est d'avis que chacun de ses membres devrait être investi de la confiance et bénéficier du soutien des actionnaires. À cette fin, le conseil a adopté une politique relative à la majorité des voix. Cette politique prévoit que dans le cas d'un candidat à l'élection du conseil d'administration pour lequel le nombre d'abstention de droits de vote à l'égard d'un candidat est supérieur au nombre de votes en sa faveur, celui-ci est tenu de soumettre sa démission sans délai après l'assemblée aux fins d'examen par le comité de gouvernance. Le comité fera sa recommandation au conseil suivant l'examen de ce point. La décision du conseil d'accepter ou de rejeter la démission sera prise dans les 90 jours de l'assemblée des actionnaires et la démission sera acceptée en l'absence de circonstances exceptionnelles. La décision du conseil d'accepter ou de refuser la démission sera divulguée sans délai dans un communiqué de presse, et si le conseil a décidé de ne pas accepter la démission, les motifs de sa décision seront présentés en détail dans le communiqué. Le candidat ne participera pas aux délibérations d'un comité ou du conseil relativement à sa démission. La politique ne s'applique pas lors de circonstances mettant en jeu l'élection contestée d'administrateurs. Les futurs candidats à l'élection au conseil seront priés de consentir à cette politique avant que leurs noms ne soient déposés.

3. Rémunération à titre d'administrateur

Le conseil recommande aux actionnaires d'approuver la rémunération des administrateurs pour la période de 12 mois commençant le 11 septembre 2014. Pour de plus amples renseignements au sujet de la rémunération des administrateurs, se reporter à la rubrique « Rémunération des administrateurs » de la présente circulaire.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS PROPOSÉE

Rémunération annuelle des administrateurs	100 000 \$
Rémunération annuelle du président du conseil	300 000 \$
Jetons de présence	
Conseil	2 000 \$
Comité	2 000 \$
Téléphone (conseil ou comité)	1 500 \$
Rémunération annuelle des présidents des comités	
Audit	30 000 \$
Ressources humaines	25 000 \$
Gouvernance/mises en candidature	15 000 \$
Rémunération annuelle des membres des comités	
Audit	5 000 \$
Ressources humaines	5 000 \$
Gouvernance/mises en candidature	4 000 \$

Le conseil a établi que les administrateurs de la société devaient être propriétaires d'actions (soit toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'unités d'actions différées (« UAD »)) correspondant à au moins quatre fois leur rémunération à titre d'administrateur, à l'exception du chef de la direction à l'endroit duquel le conseil a établi une obligation différente. En date du 18 juillet 2014, sur le fondement d'une rémunération actuelle des administrateurs au montant de 90 000 \$, les lignes directrices concernant la propriété d'actions exigeaient un avoir minimum de 360 000 \$ composé de toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'UAD. Les administrateurs doivent tous affecter au moins 50 pour cent de leur rémunération totale à l'achat d'UAD jusqu'à ce qu'ils atteignent le seuil minimum, et chaque fois que leur propriété d'UAD devient inférieure à ce seuil.

4. Nomination de l'auditeur

Le comité d'audit a vérifié l'indépendance et le rendement de Grant Thornton LLP à titre d'auditeur externe de la société. À la lumière de cette vérification, il a recommandé au conseil d'administration qu'ils soient de nouveau nommés. Le conseil recommande aux actionnaires de ratifier la nomination de Grant Thornton à titre d'auditeur de la société pour l'exercice 2015. On peut trouver davantage de renseignements sur cette recommandation dans le rapport du comité d'audit figurant à la rubrique « Rapport du comité d'audit » de la présente circulaire.

5. Autorisation des administrateurs à fixer la rémunération de l'auditeur

Le conseil recommande aux actionnaires d'autoriser le conseil à fixer la rémunération de l'auditeur. Des renseignements sommaires au sujet des honoraires de Grant Thornton pour services rendus au cours des exercices 2014 et 2013 sont présentés ci-dessous. On peut trouver davantage de renseignements sur les honoraires de l'auditeur à la rubrique « Rapport du comité d'audit » de la présente circulaire.

	HONORAIRES D'AUDIT D'EMPIRE COMPANY LIMITED ET DE SES FILIALES	
	Exercice terminé	
	Le 3 mai 2014	Le 4 mai 2013
Honoraires d'audit	3 110 636 \$	2 417 744 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	272 849	324 219
Honoraires pour services fiscaux	307 013	264 883
Autres honoraires	60 142	55 796
Total des honoraires	3 750 640 \$	3 062 642 \$

6. Vote à titre consultatif sur la rémunération de la haute direction

Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité de gouvernance, a établi qu'il y avait lieu de tenir à nouveau un vote à titre consultatif non contraignant à l'égard de la rémunération de la haute direction. Il s'agira du cinquième vote à titre consultatif annuel à l'égard de la rémunération de la haute direction. En qualité de porteur d'actions sans droit de vote de catégorie A ou de porteur d'actions ordinaires de catégorie B, il vous sera donné l'occasion de voter « en faveur » de la philosophie d'Empire en matière de rémunération de la haute direction ou « contre » cette philosophie au moyen de la résolution suivante :

Il est résolu, à titre consultatif, ce qui suit : sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A et les porteurs d'actions ordinaires de catégorie B acceptent la philosophie en matière de rémunération de la haute direction présentée dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction relative à l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour 2014.

Puisque le vote est effectué à titre consultatif, il ne sera pas contraignant pour le conseil. Toutefois, le conseil et, plus particulièrement, le comité des ressources humaines (le « comité des RH »), tiendra compte des résultats du vote dans le cadre de son examen permanent de la rémunération de la haute direction.

Les tableaux ci-dessous présentent sommairement les éléments de la rémunération de la haute direction et la rémunération des membres de la haute direction visés (les « MHDV ») pour l'exercice 2014. Pour de plus amples renseignements sur la rémunération des membres de la haute direction, se reporter à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ACTUELLE DE LA HAUTE DIRECTION				
Élément	Forme	Période couverte	Objectifs	
Salaire de base	Au comptant	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte de l'étendue de la responsabilité, du rendement et de la contribution de chaque membre de la haute direction 	
Rémunération variable	RIA	Au comptant	<ul style="list-style-type: none"> Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement annuels 	
	RIMT ¹⁾	Unités d'actions attribuées au rendement d'Empire (les « UAR »)	Pluriannuelle	<ul style="list-style-type: none"> Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement sur trois ans
	RILT	Options d'achat d'actions d'Empire	Pluriannuelle	<ul style="list-style-type: none"> Motiver l'équipe de la haute direction à accroître la valeur à long terme du placement des actionnaires (huit ans) Fidéliser les gens de talent en offrant une rémunération concurrentielle
Autres éléments de la rémunération				
Rente de retraite et prestations	L'objectif des régimes de retraite de la société est de fournir des versements périodiques aux membres du régime durant leur retraite jusqu'à leur décès en fonction de leurs années de services en tant qu'employés. Les MHDV cotisent à un régime à cotisations déterminées et à un régime de retraite complémentaire pour les membres de la haute direction (le « RRCHD »). Les MHDV participent au régime d'avantages sociaux de la société qui offre une assurance médicale, une assurance-médicaments et une assurance dentaire, une assurance contre les maladies graves, une assurance-vie collective, une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, une assurance-invalidité de courte durée et une assurance-invalidité de longue durée payée par l'employé.			
Avantages indirects	Des avantages indirects limités sont fournis et comprennent une voiture louée par la société, un examen médical annuel, une allocation de planification financière pour les membres de la haute direction et une allocation d'adhésion à un club.			

Note :

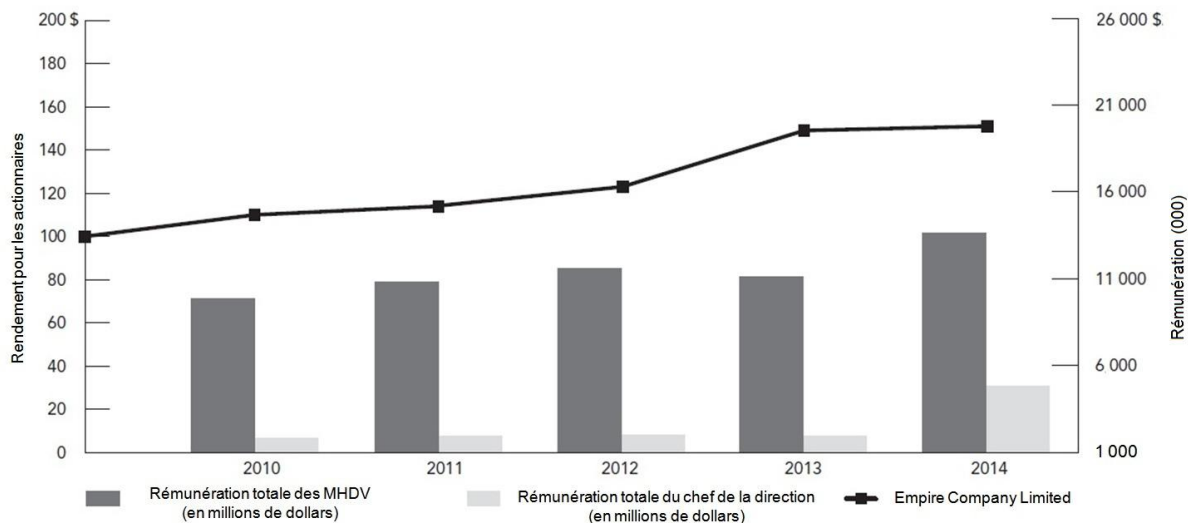
- 1) Durant l'exercice 2014, le comité des RH a également fait une attribution non récurrente d'UAI à certains anciens membres de la haute direction et employés de Canada Safeway qui sont venus travailler pour la société par suite de l'acquisition de Canada Safeway. Voir la rubrique « Régime d'unités d'actions incessibles d'Empire ».

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION POUR L'EXERCICE 2014								
Nom et poste principal	Salaire	Attributions fondées sur des actions	Attributions fondées sur des options	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres		Valeur du régime de retraite	Autre rémunération	Rémunération totale
				Versements au titre du RILT (ROAAFR de Sobeys)	Annuelle			
Paul D. Sobey, ¹⁾ Ancien président et chef de la direction, Empire	404 454 \$	328 500 \$	328 500 \$	s.o.	1 800 945 \$	(192 000) \$	4 053 733 \$	6 724 132 \$
Paul V. Beesley, ¹⁾ Ancien vice-président directeur et chef des finances, Empire	399 998	150 000	150 000	s.o.	–	37 000	283 497	1 020 494
Marc Poulin, Président et chef de la direction, Empire	951 248	844 274	1 623 928	555 750	–	838 000	3 139	4 816 339
François Vimard, Directeur des finances, Empire	505 787	s.o.	721 306	484 978	–	239 000	2 616	1 953 687
Charles Mulvenna, Président, exploitation de Safeway	237 500	2 816 540	356 250	s.o.	–	30 041	849	3 441 180
Jason Potter, Président, exploitation multiformat, Sobeys	522 699	s.o.	757 363	408 622	–	84 000	2 616	1 775 300
Claude Tessier, Président, exploitation IGA, Sobeys	472 653	s.o.	685 249	116 477	216 719	135 000	2 616	1 628 714

Note :

- 1) Les renseignements supplémentaires sur la rémunération de Paul D. Sobey et de Paul V. Beesley figurent sous la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction visés ».

**CORRESPONDANCE ENTRE LA RÉMUNÉRATION DES MHDV ET DU CHEF DE LA DIRECTION
ET LE RENDEMENT TOTAL POUR LES ACTIONNAIRES**



Ce graphique illustre la comparaison favorable établie entre la rémunération totale du chef de la direction et des MHDV d'Empire pour chacun des cinq derniers exercices par rapport au rendement total pour les actionnaires (dans l'hypothèse d'un investissement initial de 100 \$ dans les actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire le 2 mai 2009 et du réinvestissement de tous les dividendes) sur la même période. Pour l'exercice 2014, ce graphique reflète le sommaire de la rémunération dans le tableau ci-dessus pour les MHDV actuels seulement. La colonne du chef de la direction reflète la rémunération de Marc Poulin, tandis que pour les exercices antérieurs, la colonne du chef de la direction reflète la rémunération de Paul B. Sobey. D'autres renseignements sur la rémunération des MHDV peuvent être consultés à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction visés » de la présente circulaire.

VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Sollicitation de procurations

La présente circulaire est fournie dans le cadre de la sollicitation, par la direction d'Empire et pour le compte de celle-ci, de procurations des porteurs d'actions ordinaires de catégorie B et de procurations des porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A (collectivement appelées la « **procuration** » ou les « **procurations** ») devant servir à l'assemblée qui se tiendra au lieu, date et heure et aux fins indiqués dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle ci-joint. La sollicitation se fera principalement par la poste. Toutefois, des procurations peuvent également être sollicitées en personne par des dirigeants et des administrateurs de la société. La société paiera le coût de la sollicitation des procurations.

Nomination et révocation des procurations

Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ci-joint sont administrateurs de la société. **Un actionnaire a le droit de nommer, pour le représenter à l'assemblée, une personne autre que celles dont le nom figure dans le formulaire de procuration ci-joint.** L'actionnaire peut exercer ce droit en biffant le nom des personnes désignées et en inscrivant le nom de cette autre personne dans l'espace en blanc prévu dans le formulaire de procuration. Si personne n'est désigné, une des personnes dont le nom figure déjà dans le formulaire de procuration sera réputée avoir été nommée à titre de fondé de pouvoir de l'actionnaire aux fins précisées dans l'avis de convocation ci-joint.

Même si le formulaire de procuration ci-joint a été signé et retourné, la procuration peut être révoquée au moyen d'un document écrit signé par l'actionnaire ou par son mandataire autorisé par écrit. Si l'actionnaire est une société, le document doit porter le sceau de la société ou la signature d'un dirigeant ou d'un mandataire dûment autorisé de la société. Le document doit être déposé auprès du secrétaire de la société avant le début de l'assemblée le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Exercice des droits de vote par les fondés de pouvoir

Les droits de vote rattachés aux actions que confère une procuration seront exercés conformément aux directives données par l'actionnaire sur le formulaire de procuration. En l'absence de telles directives de l'actionnaire, la procuration confère aux fondés de pouvoir un pouvoir discrétionnaire relativement aux questions énoncées dans l'avis de convocation et à d'autres questions qui peuvent être dûment soulevées à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, mais non celui de voter lors de l'élection d'une personne au poste d'administrateur de la société, à moins qu'un candidat à cette élection, proposé de bonne foi, ne soit nommé dans la présente circulaire, ni ne leur confère-t-elle le pouvoir de voter lors d'une assemblée autre que l'assemblée précisée dans l'avis de convocation ou lors de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. **Sauf avis contraire, Robert P. Dexter ou Marc Poulin ont été désignés pour voter au nom d'un autre actionnaire et ils exerceront les droits de vote ainsi :**

- a) **en faveur de l'élection des personnes dont le nom figure dans la présente circulaire à titre d'administrateurs proposés de la société pour la prochaine année de fixer à 18 le nombre maximum d'administrateurs;**
- b) **en faveur de l'approbation de la rémunération des administrateurs telle qu'elle est établie dans la présente circulaire;**
- c) **en faveur de la nomination de Grant Thornton LLP à titre d'auditeur pour la prochaine année;**
- d) **en faveur de l'autorisation des administrateurs de fixer la rémunération de l'auditeur; et**
- e) **en faveur de la résolution consultative sur la rémunération de la haute direction.**

La direction n'a connaissance d'aucune autre question que celles qui sont énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle ci-joint pouvant être soulevées à l'assemblée. Toutefois, si d'autres questions étaient dûment soulevées à l'assemblée, il est de l'intention des personnes dont le nom figure dans la procuration d'exercer les droits de vote que leur confère la procuration conformément à ce qu'elles croient être dans l'intérêt fondamental de la société.

Actions sans droit de vote de catégorie A

Le 9 juillet 2014, la société avait 58 068 709 actions sans droit de vote de catégorie A en circulation. Tout porteur d'actions sans droit de vote de catégorie A inscrit au registre au moment de l'assemblée aura le droit d'assister et de prendre la parole à l'assemblée, en personne ou par procuration, mais n'aura pas le droit de voter, sauf à l'égard du vote consultatif non contraignant concernant la rémunération des membres de la haute direction.

Si une offre publique d'achat en bonne et due forme (autre qu'une « opération portant sur des actions familiales » décrite ci-dessous) des actions ordinaires de catégorie B est présentée, les conditions rattachées aux actions ordinaires de catégorie B et aux actions sans droit de vote de catégorie A stipulent alors généralement que les porteurs canadiens des actions sans droit de vote de catégorie A seront aussi habilités à recevoir une offre d'achat de leurs actions sans droit de vote de catégorie A à des conditions au moins aussi favorables, y compris le prix offert. Si un initiateur acquiert des actions ordinaires de catégorie B aux termes d'une offre publique d'achat officielle et ne présente pas la même offre pour les actions sans droit de vote de catégorie A dans un délai de 60 jours, les actions ordinaires de catégorie B ainsi acquises aux termes de l'offre, ainsi que les autres actions ordinaires de catégorie B détenues par l'initiateur et tout autre tiers agissant conjointement ou de concert avec celui-ci, seront alors converties en actions sans droit de vote de catégorie A.

Une « opération portant sur des actions familiales » s'entend d'un transfert de toute nature d'une participation dans des actions ordinaires de catégorie B à l'un ou plusieurs des descendants de J.W. Sobey, un homme d'affaires de Stellarion, en Nouvelle-Écosse, aujourd'hui décédé. À cette fin, les descendants comprennent les conjoints, les sociétés contrôlées par chacun de ces descendants ou les sociétés membres de leur groupe et fiduciaires à des fins de planification successorale de bonne foi principalement au bénéfice de ces descendants.

Actions ordinaires de catégorie B

Le 9 juillet 2014, la société avait 34 260 763 actions ordinaires de catégorie B en circulation, chacune donnant droit à une voix à l'assemblée. Tout porteur d'actions ordinaires de catégorie B inscrit au registre au moment de l'assemblée aura le droit d'assister et de voter à l'assemblée, en personne ou par procuration.

En date du 9 juillet 2014, les seuls actionnaires de la société qui étaient propriétaires inscrits, ou que l'on savait être propriétaires véritables, directement ou indirectement, de plus de 10 pour cent des actions ordinaires de catégorie B de la société ou qui exerçaient un contrôle sur plus de 10 pour cent desdites actions étaient les suivants :

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage du total des actions ordinaires de catégorie B émises et en circulation
DFS Investments Limited ¹⁾	9 609 354	28,05 %
Dunvegan Holdings Limited ²⁾	9 978 852	29,13 %
Sumac Holdings Limited ³⁾	10 596 158	30,93 %

Notes :

- 1) David F. Sobey exerce un contrôle avec droit de vote sur DFS Investments Limited. Des 9 609 354 actions ordinaires de catégorie B dont DFS Investments Limited est la propriétaire inscrite, David F. Sobey exerce un contrôle sur 7 623 030 de celles-ci. Les enfants de David F. Sobey exercent un contrôle sur les 1 986 324 actions ordinaires de catégorie B restantes aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de DFS Investments Limited. David F. Sobey est également propriétaire de 6 026 actions ordinaires de catégorie B et il est propriétaire véritable d'une autre tranche de 6 818 actions ordinaires de catégorie B autrement que par l'entremise de DFS Investments Limited.
- 2) Les enfants de William Sobey (décédé) exercent un contrôle commun sur Dunvegan Holdings Limited.
- 3) Donald R. Sobey exerce un contrôle avec droit de vote sur Sumac Holdings Limited. Des 10 596 158 actions ordinaires de catégorie B dont Sumac Holdings Limited est le propriétaire inscrit, Donald R. Sobey exerce un contrôle sur une tranche de 7 629 652 de celles-ci. Les enfants de Donald R. Sobey exercent un contrôle sur les 2 966 506 actions ordinaires de catégorie B restantes aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de Sumac Holdings Limited.

AVIS AUX ACTIONNAIRES VÉRITABLES

L'information figurant dans la présente section revêt une importance considérable pour de nombreux actionnaires, étant donné qu'un nombre important d'actionnaires ne détiennent pas leurs actions en leur propre nom. Les actionnaires qui ne détiennent pas leurs actions en leur propre nom (appelés dans la présente circulaire « **actionnaires véritables** ») devraient prendre note que seules les procurations déposées par les actionnaires figurant dans le registre de la société à titre de porteurs inscrits des actions seront reconnues et utilisées à l'assemblée. Si les actions sont inscrites sur un relevé de compte fourni à un actionnaire par un courtier, ces actions, selon toute probabilité, ne seront pas immatriculées au nom de l'actionnaire dans le registre de la société. Ces actions seront fort probablement immatriculées au nom du courtier de l'actionnaire ou d'un mandataire de ce courtier. Au Canada, la vaste majorité de ces actions sont immatriculées au nom de CDS & CO. (le nom d'enregistrement de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, qui agit à titre de représentante de nombreuses maisons de courtage canadiennes). Les droits de vote rattachés aux actions détenues par des courtiers ou leurs représentants peuvent être exercés (en faveur des résolutions ou contre celles-ci) ou ces actions peuvent autrement être représentées seulement selon les directives de l'actionnaire véritable. En l'absence d'instructions précises, le courtier ou ses représentants ne peuvent exercer les droits de vote ou autrement représenter les actions au nom de leurs clients. La société ne sait pas au bénéfice de qui sont détenues les actions inscrites au nom de CDS & Co.

Aux termes des politiques applicables des organismes de réglementation, les intermédiaires ou courtiers doivent demander des directives de vote auprès des actionnaires véritables avant la tenue des assemblées des actionnaires. Chaque intermédiaire ou courtier dispose de sa propre procédure d'envoi par la poste et fournit ses propres instructions de retour, que les actionnaires véritables devraient suivre attentivement pour s'assurer que les droits de vote se rattachant à leurs actions soient exercés ou que leurs actions soient autrement représentées à l'assemblée. Souvent, le formulaire de procuration remis à un actionnaire véritable par son courtier est identique à celui qui est fourni aux actionnaires inscrits. Toutefois, il ne sert qu'à donner des instructions aux actionnaires inscrits sur la façon d'exercer les droits de vote pour le compte de l'actionnaire véritable ou de le représenter. La majorité des courtiers délèguent maintenant la responsabilité d'obtenir des instructions de la part des clients à Broadridge Financial Solutions Inc. (« **Broadridge** »). Broadridge appose habituellement un collant spécial sur les formulaires de procuration, poste ces formulaires aux actionnaires véritables et leur demande de les lui retourner. Broadridge compile ensuite les résultats de toutes les instructions reçues à l'égard des actions devant être représentées à l'assemblée. **L'actionnaire véritable qui reçoit une procuration munie d'un collant de Broadridge ne peut se servir de cette procuration pour exercer des droits de vote ou autrement représenter ses actions en personne à l'assemblée, puisque cette procuration doit être retournée selon les directives de Broadridge bien avant l'assemblée pour que les droits de vote se rattachant aux actions soient exercés ou que ces actions soient autrement représentées. Par conséquent, il est fortement recommandé que les actionnaires véritables retournent leurs procurations remplies, conformément aux directives émises par Broadridge, bien avant la tenue de l'assemblée.**

Il y a deux types d'actionnaires véritables, soit ceux qui s'opposent à ce que leurs noms soient connus des émetteurs des titres dont ils sont propriétaires (appelés les « **propriétaires véritables opposés** ») et ceux qui ne s'y opposent pas (appelés les « **propriétaires véritables non opposés** »). La société n'a pas l'intention de rémunérer les courtiers ou les intermédiaires afin qu'ils transmettent aux propriétaires véritables opposés les documents relatifs aux procurations et le formulaire de directives de vote. Par conséquent, les propriétaires véritables opposés ne recevront pas ces documents, à moins que le courtier ou l'intermédiaire du propriétaire véritable opposé ne prenne en charge les frais de livraison.

CANDIDATS PROPOSÉS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

CANDIDATS AU CONSEIL

Le nombre d'administrateurs devant être élus lors de l'assemblée est fixé à 15. Leur mandat expire à la levée de la prochaine assemblée générale annuelle ou lors de la nomination de leur successeur.

Tous les candidats au poste d'administrateur ont été antérieurement élus à titre d'administrateur de la société.

Chaque administrateur a établi son admissibilité et s'est déclaré disposé à assumer des fonctions d'administrateur durant le prochain exercice.



Bonnie Brooks
Âge 61
Ontario, Canada
Administratrice depuis 2012
Indépendante

Principaux domaines d'expertise
Chef de la direction/haute direction
Finances/comptabilité
Commercialisation
Commerce de détail

Activités actuelles : M^{me} Bonnie Brooks est vice-présidente du conseil de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui est propriétaire des grands magasins La Baie au Canada et des grands magasins Saks Fifth Avenue et Lord and Taylor aux États-Unis. M^{me} Brooks est administratrice d'Abercrombie & Fitch et de Sobeys Inc. et elle est fiduciaire du Fonds de placement immobilier Riocan. Elle est aussi fiduciaire du Musée royal de l'Ontario.

Activités antérieures : M^{me} Brooks a commencé à travailler pour la Compagnie de la Baie d'Hudson en 2008. Elle était établie à Hong Kong de 1997 à 2008. De 2002 à 2008, elle a été présidente du Lane Crawford Joyce Group, formé de cinq entreprises distinctes de commerce de détail et de distribution/franchisage ayant des ramifications dans neuf pays d'Asie. Auparavant, M^{me} Brooks a été directrice générale du groupe, marchandisage (mondial) de Dickson Concepts (International) Ltd., à Hong Kong, qui compte aussi Harvey Nichols au Royaume-Uni. Elle a travaillé pendant plus d'une décennie auprès de Holt Renfrew, où elle a exercé les fonctions de vice-présidente directrice et de directrice générale du marchandisage, ainsi que celles de première vice-présidente, commercialisation. Elle a aussi occupé antérieurement un poste de présidente de Kert Advertising et de présidente de Town and Country Stores, au Canada.

Autres renseignements : M^{me} Brooks est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business de la University of Western Ontario. En 2012, la Parsons School of Design a décerné un grade honoris causa à M^{me} Brooks.

Présence aux réunions du conseil et de comités ¹⁾			Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années				
Conseil	9 sur 10	90 %	Abercrombie & Fitch	2014 à aujourd'hui			
Ressources humaines	7 sur 8	88 %	Indigo Books & Music Inc.	2009 à 2011			
			Fonds de placement immobilier Riocan	2013 à aujourd'hui			
			Sobeys Inc.	2012 à aujourd'hui			
Titres détenus ²⁾							
Année	Actions SDV de catégorie A ³⁾	Actions de catégorie B ⁴⁾⁵⁾	UAD ⁶⁾	Total des actions et des UAD	Valeur totale à risque (\$) ⁷⁾	Statut d'actionariat ⁸⁾	
						Respecte les exigences	Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences
Juillet 2014	–	1	2 918	2 919	208 563 \$	–	✓
Juillet 2013	–	1	1 253	1 254	100 170 \$	–	✓



Cynthia Devine
 Âge 50
 Ontario, Canada
 Administratrice
 depuis 2013
Indépendante

Principaux domaines d'expertise
 Chef de la direction/
 haute direction
 Finances/comptabilité
 Alimentation de détail
 Immobilier

Activités actuelles : M^{me} Cynthia Devine est chef des finances de Tim Hortons Inc. M^{me} Devine est également le cadre responsable de la chaîne d'approvisionnement, des activités de fabrication et des technologies de l'information de l'entreprise. M^{me} Devine est administratrice de Sobeys Inc. Elle est trésorière de la fondation Tim Hortons pour les enfants et est membre du conseil d'administration de l'organisme Allée des célébrités/Canada's Walk of Fame et elle est membre du Ivey Advisory Board de la Richard Ivey School of Business.

Activités antérieures : M^{me} Devine a été première vice-présidente des finances de Les Aliments Maple Leaf de 2001 à 2003. De 1992 à 2001, elle a occupé plusieurs postes en finances auprès de Pepsi-Cola Canada, notamment celui de chef des finances de 1999 à 2001. M^{me} Devine a été membre du conseil d'administration d'ING Direct Canada de 2009 jusqu'à la vente de l'entreprise à la Banque Scotia en 2012.

Autres renseignements : M^{me} Devine est titulaire d'un diplôme spécialisé en administration des affaires de la Richard Ivey School de la University of Western Ontario. M^{me} Devine détient le titre de Fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.

Présence aux réunions du conseil et de comités			Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années				
Conseil	10 sur 10	100 %	ING Direct Canada		2009 à 2012		
Audit	4 sur 4	100 %	Sobeys Inc.		2013 à aujourd'hui		
Titres détenus							
Année	Actions SDV de catégorie A	Actions de catégorie B	UAD	Total des actions et des UAD	Valeur totale à risque (\$)	Statut d'actionariat	
						Respecte les exigences	Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences
Juillet 2014	1 000	1	2 103	3 104	221 781 \$	-	✓
Juillet 2013	-	1	445	446	35 626 \$	-	✓



Robert P. Dexter
 Âge 62
 Nouvelle-Écosse, Canada
 Administrateur depuis 1987
Indépendant

Principaux domaines d'expertise
 Chef de la direction/
 haute direction
 Gouvernance
 Ressources Humaines
 Placements

Activités actuelles : Robert P. Dexter est président du conseil d'Empire Company Limited. Il est président et chef de la direction de Maritime Travel Inc. Il est aussi administrateur de Bell Aliant Inc., de Les Aliments High Liner Inc., de Sobeys Inc. et de Corporation Wajax et conseiller juridique au sein du cabinet d'avocats Stewart McKelvey.

Activités antérieures : M. Dexter a été administrateur d'Aliant Inc. et de Maritime Life Assurance Company.

Autres renseignements : M. Dexter est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un baccalauréat en droit de la Dalhousie University, et a été nommé conseiller de la reine en 1995, puis nommé au Nova Scotia Business Hall of Fame en 2006.

Présence aux réunions du conseil et de comités			Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années				
Conseil	10 sur 10	100 %	Bell Aliant Inc.		2006 à aujourd'hui		
			Les Aliments High Liner Inc.		1992 à aujourd'hui		
			Sobeys Inc.		1998 à aujourd'hui		
			Corporation Wajax		1988 à aujourd'hui		
Titres détenus							
Année	Actions SDV de catégorie A	Actions de catégorie B	UAD	Total des actions et des UAD	Valeur totale à risque (\$)	Statut d'actionariat	
						Respecte les exigences	Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences
Juillet 2014	39 000	1	28 547	67 548	4 826 305 \$	✓	-
Juillet 2013	39 000	1	26 189	65 190	5 207 377 \$	✓	-



David S. Ferguson
 Âge 69
 Géorgie, États-Unis,
 Administrateur
 depuis 2007
Indépendant

Principaux domaines d'expertise
 Chef de la direction/
 haute direction
 Alimentation/commerce
 de détail
 Ressources humaines
 Commercialisation

Activités actuelles : M. David S. Ferguson est directeur général de D.S. Ferguson Enterprises, LLC. Il est administrateur de Exide Technologies et de Sobeys Inc.

Activités antérieures : Il a été président et chef de la direction de Wal-Mart Europe de septembre 2000 à juillet 2003. Auparavant, il a été président et chef de la direction de Wal-Mart du Canada. M. Ferguson a aussi été membre du comité consultatif de la School of Retail Management de la Ryerson University, du conseil consultatif du doyen de la Business School du Morehouse College et du conseil d'administration du Conseil canadien du commerce au détail, en plus d'avoir siégé au conseil d'administration de NSB Retail Systems PLC et au comité consultatif de Miller-Zell.

Autres renseignements : M. Ferguson est titulaire d'un baccalauréat ès arts de la Youngstown State University.

Présence aux réunions du conseil et de comités			Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années	
Conseil	10 sur 10	100 %	Exide Technologies	2005 à aujourd'hui
Gouvernance	4 sur 4	100 %	Sobeys Inc.	2006 à aujourd'hui
Ressources humaines	8 sur 8	100 %		
Mises en candidature	5 sur 5	100 %		

Titres détenus						Statut d'actionariat	
Année	Actions SDV de catégorie A	Actions de catégorie B	UAD	Total des actions et des UAD	Valeur totale à risque (\$)	Respecte les exigences	Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences
Juillet 2014	–	1	7 388	7 389	527 944 \$	✓	–
Juillet 2013	–	1	5 737	5 738	458 351 \$	–	–



Kevin Lynch
 Âge 63
 Ontario, Canada
 Administrateur depuis
 2013
Indépendant

Principaux domaines d'expertise :
 Chef de la direction/
 haute direction
 Finances/comptabilité
 Gouvernance
 Ressources humaines

Activités actuelles : L'Honorable Kevin G. Lynch est vice-président du conseil de BMO Groupe financier. M. Lynch est président du conseil des gouverneurs de la University of Waterloo, chancelier de la King's University et président du conseil de la Canadian Ditchley Foundation. Il est administrateur de CNOOC Ltd. (China National Overseas Oil Company), de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et de Sobeys Inc. M. Lynch siège également à d'autres conseils, dont ceux de la Fondation Gairdner, des Fiducies Killam, de l'Institut Périmètre, de la Fondation Asie Pacifique du Canada, de la Fondation Princes Margaret contre le cancer et de la Shannon School of Business. Il est membre du Conseil des politiques internationales du Forum économique mondial et il siège au comité de sélection des boursiers de la fondation Rhodes.

Activités antérieures : M. Lynch s'est distingué à titre de fonctionnaire durant une carrière de plus de 33 ans au service du gouvernement du Canada. M. Lynch a notamment exercé les fonctions de greffier du Conseil privé, de secrétaire du Cabinet et de chef de la fonction publique du Canada, ainsi que de sous-ministre des Finances, de sous-ministre de l'Industrie et de directeur administratif pour le Canada au Fonds monétaire international. Il a siégé auparavant au conseil de la Banque du Canada, de la Banque de développement du Canada, de la Société d'assurance-dépôts du Canada, de la Commission canadienne du tourisme et de la Société d'expansion du Cap-Breton.

Autres renseignements : M. Lynch est titulaire d'un baccalauréat ès arts de la Mount Allison University, d'une maîtrise en économie de la University of Manchester et d'un doctorat en économie de la McMaster University. Il a également reçu sept grades honoris causa. Il a été nommé Officier de l'Ordre du Canada en 2011 et membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada en 2009.

Présence aux réunions du conseil et de comités			Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années	
Conseil	7 sur 7	100 %	CNOOC Ltd.	2014 à aujourd'hui
Ressources humaines	5 sur 5	100 %	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2014 à aujourd'hui
Mises en candidature (président)	1 sur 1	100 %	Sobeys Inc.	2013 à aujourd'hui

Titres détenus						Statut d'actionariat	
Année	Actions SDV de catégorie A	Actions de catégorie B	UAD	Total des actions et des UAD	Valeur totale à risque (\$)	Respecte les exigences	Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences
Juillet 2014	–	1	1 327	1 328	94 886 \$	–	✓
Juillet 2013	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	–	–



Marc Poulin
 Âge 52
 Québec, Canada
 Administrateur
 depuis 2012
Non indépendant

Principaux domaines d'expertise
 Chef de la direction/
 haute direction
 Alimentation/commerce
 de détail
 Commercialisation
 Immobilier

Activités actuelles : Marc Poulin est président et chef de la direction d'Empire Company Limited et de Sobeys Inc. Il est un administrateur de Quincaillerie Richelieu Ltée, de Sobeys Inc. et de la Fondation de l'Institut de Cardiologie de Montréal.

Activités antérieures : Auparavant, M. Poulin était président, exploitation de Sobeys au Québec de 2001 à 2012. Il a été successivement vice-président, mise en marché des produits alimentaires du Groupe Oshawa, puis de Sobeys, de 1997 à 2001. Il a aussi occupé auparavant le poste de vice-président, commercialisation de l'entreprise de Groupe vie Desjardins-Laurentienne Inc., et celui de directeur général de la division des pains de fantaisie et des soupes de Culinar Inc.

Autres renseignements : M. Poulin est titulaire d'un baccalauréat en sciences actuarielles de l'Université Laval et d'une maîtrise en Management (Marketing) de la J.L. Kellogg Graduate School of Management de la Northwestern University.

Présence aux réunions du conseil et de comités			Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années				
Conseil	10 sur 10	100 %	Quincaillerie Richelieu Ltée	2013 à aujourd'hui			
			Sobeys Inc.	2012 à aujourd'hui			
Titres détenus							
Année	Actions SDV de catégorie A	Actions de catégorie B	UAD	Total des actions et des UAD	Valeur totale à risque (\$)	Statut d'actionariat	
						Respecte les exigences	Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences
Juillet 2014	1 000	1	–	1 001	71 521 \$	s.o.	s.o.
Juillet 2013	1 000	1	–	1 001	79 960 \$	s.o.	s.o.



Stephen J. Savidant
 Âge 65
 Alberta, Canada
 Administrateur
 depuis 2004
Indépendant

Principaux domaines d'expertise
 Chef de la direction/
 haute direction
 Finances/comptabilité
 Ressources humaines
 Gouvernance

Activités actuelles : Stephen J. Savidant est président du conseil d'Energflex Ltd., et il est administrateur de Sobeys Inc.

Activités antérieures : M. Savidant a été auparavant président du conseil de ProspEx Resources Ltd. et administrateur d'Industries Toromont Ltée. De 2002 jusqu'à sa retraite en mai 2006, M. Savidant a été président, chef de la direction et membre du conseil de fiduciaires d'Esprit Energy Trust. Auparavant, il a été président et chef de la direction, ainsi que membre du conseil d'administration, de Canadian Hunter Exploration Ltd.

Autres renseignements : M. Savidant est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill.

Présence aux réunions du conseil et de comités			Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années				
Conseil	10 sur 10	100 %	Energflex Ltd.	2011 à aujourd'hui			
Gouvernance	4 sur 4	100 %	ProspEx Resources Ltd.	2004 à 2011			
Ressources humaines (président)	8 sur 8	100%	Sobeys Inc.	2007 à aujourd'hui			
Mises en candidature	5 sur 5	100 %	Industries Toromont Ltée	2007 à 2011			
Titres détenus							
Année	Actions SDV de catégorie A	Actions de catégorie B	UAD	Total des actions et des UAD	Valeur totale à risque (\$)	Statut d'actionariat	
						Respecte les exigences	Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences
Juillet 2014	2 000	1	20 475	22 476	1 605 910 \$	✓	–
Juillet 2013	2 000	1	18 224	20 225	1 615 573 \$		



David F. Sobey

Âge 83

Nouvelle-Écosse,
Canada

Administrateur depuis
1963

Non indépendant

**Principaux domaines
d'expertise**

Chef de la direction/
haute direction
Alimentation/ commerce
de détail
Commercialisation
Immobilier

Activités actuelles : David F. Sobey est président émérite du conseil de Sobeys Inc. Il est membre du conseil consultatif de la Sobey School of Business de la Saint Mary's University, et administrateur honoraire de la Fédération du saumon Atlantique et du Tattoo royal international de la Nouvelle-Écosse. M. Sobey est administrateur de Sobeys Inc. depuis 1998 et a été administrateur des entreprises antérieures de Sobeys à compter de 1958.

Activités antérieures : M. Sobey a été chef de la direction de Sobeys de 1982 à 1995. Il a accédé au poste de président du conseil en 1996, qu'il a occupé jusqu'à ce qu'il devienne président émérite du conseil en 2001. Il a siégé au conseil d'administration de Hannaford Bros. Co., de VS Services, de Provigo Inc., de Dominion Textile Inc., de CHC Helicopters et d'Evangeline Savings & Mortgage Co.

Autres renseignements : M. Sobey est titulaire de grades honoris causa de la Saint Mary's University, de la Mount Allison University et de la Saint-François Xavier University. Il est également un ancien chancelier de la Saint Mary's University. M. Sobey a été nommé membre de l'Ordre du Canada en novembre 1995.

Présence aux réunions du conseil et de comités				Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années			
Conseil	10 sur 10	100 %		Sobeys Inc.		1998 à aujourd'hui	
Titres détenus							
Année	Actions SDV de catégorie A	Actions de catégorie B	UAD	Total des actions et des UAD	Valeur totale à risque (\$)	Statut d'actionnariat	
						Respecte les exigences	Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences
Juillet 2014	1 477 466	7 635 874 ⁽⁹⁾	19 951	9 133 291	652 513 642 \$		
Juillet 2013	1 477 466	7 635 874 ⁽⁹⁾	18 268	9 131 608	729 432 847 \$	✓	-



Donald R. Sobey

Âge 79

Nouvelle-Écosse,
Canada

Administrateur depuis
1963

Non indépendant

**Principaux domaines
d'expertise**


Chef de la direction/
haute direction
Finances/comptabilité
Placements
Immobilier


Activités actuelles : Donald R. Sobey est président émérite du conseil d'Empire Company Limited. Il a fondé la bourse d'études D&R Sobey à la Queen's University et il est membre de la Commission trilatérale et de la Tate Americas Foundation (Tate Museum UK). M. Sobey est administrateur de Sobeys Inc. depuis 1998 et a été administrateur des entreprises antérieures de Sobeys à compter de 1963.

Activités antérieures : M. Sobey a été président de la société de 1969 jusqu'à sa nomination au poste de président du conseil, en 1985. Il a été président du conseil de la société jusqu'à sa nomination comme président émérite en 2004. Il est également ancien président du conseil de la Galerie Nationale du Canada, de Maritime Tel & Tel et ancien administrateur du Fonds mondial pour la nature. Auparavant, M. Sobey a agi comme administrateur de La Banque Toronto-Dominion, de Communications Alliance Atlantis Inc., de High Liner Foods Limited et de Trader Classified Media NV.

Autres renseignements : M. Sobey est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Queens University. Il a également reçu des grades honoris causa de la Dalhousie University, de la Mount Allison University, de la Saint-François Xavier University, de la King's College University, du Nova Scotia College of Art and Design et du Nova Scotia Community College. M. Sobey a été nommé membre de l'Ordre du Canada en mai 2014.

Présence aux réunions du conseil et de comités				Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années			
Conseil	10 sur 10	100 %		Sobeys Inc.		1998 à aujourd'hui	
Titres détenus							
Année	Actions SDV de catégorie A	Actions de catégorie B	UAD	Total des actions et des UAD	Valeur totale à risque (\$)	Statut d'actionnariat	
						Respecte les exigences	Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences
Juillet 2014	1 476 790 ⁽¹⁰⁾	7 629 652 ⁽¹⁰⁾	14 141	9 120 583	651 664 941 \$		
Juillet 2013	1 476 790 ⁽¹⁰⁾	7 629 652 ⁽¹⁰⁾	12 545	9 118 987	728 424 682 \$	✓	-

 <p>Frank C. Sobey Âge 61 Nouvelle-Écosse, Canada Administrateur depuis 2007 Non indépendant</p> <p>Principaux domaines d'expertise Chef de la direction/ haute direction Gouvernance Ressources humaines Immobilier</p>	<p>Activités actuelles : Frank C. Sobey est président du conseil de FPI Crombie et de la Dalhousie Medical Research Foundation, ainsi que membre du conseil d'administration du Programme Fulbright Canada-États-Unis. M. Sobey est administrateur de Sobeys Inc.</p> <p>Activités antérieures : Frank C. Sobey a été vice-président, immobilier, d'Empire jusqu'à sa retraite en juin 2014 après 36 années de service. M. Sobey était auparavant administrateur du Fonds de revenu Wajax (dorénavant, Corporation Wajax).</p> <p>Autres renseignements : M. Sobey est titulaire d'un grade honoris causa de la Dalhousie University et d'un diplôme obtenu dans le cadre du programme avancé en gestion de la Harvard University Business School. M. Sobey a obtenu le titre ICD.D en 2013.</p>						
	Présence aux réunions du conseil et de comités		Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années				
	Conseil	10 sur 10	100 %	FPI Crombie	2006 à aujourd'hui		
				Sobeys Inc.	2001 à aujourd'hui		
				Fonds de revenu Wajax (dorénavant Corporation Wajax)	1993 à 2010		
Titres détenus							
						Statut d'actionariat	
Année	Actions SDV de catégorie A	Actions de catégorie B	UAD	Total des actions et des UAD	Valeur totale à risque (\$)	Respecte les exigences	Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences
Juillet 2014	451 581 ¹¹⁾	2 906 930 ¹²⁾	–	3 365 861	240 490 768 \$	✓	–
Juillet 2013	452 534 ¹¹⁾	2 906 930 ¹²⁾	–	3 359 464	268 353 984 \$	✓	–

 <p>John R. Sobey Âge 65 Nouvelle-Écosse, Canada Administrateur depuis 1979 Indépendant</p> <p>Principaux domaines d'expertise Chef de la direction/ haute direction Finances/comptabilité Alimentation/ commerce de détail Commercialisation/ marchandisage</p>	<p>Activités actuelles : John R. Sobey est administrateur de société et administrateur de Sobeys Inc.</p> <p>Activités antérieures : John R. Sobey a été président et chef de l'exploitation de Sobeys jusqu'à son départ à la retraite en 2001 après 34 années de service. M. Sobey a également été administrateur de Medavie Inc.</p> <p>Autres renseignements : M. Sobey est titulaire d'un diplôme obtenu dans le cadre du programme avancé en gestion de la Harvard University Business School.</p>						
	Présence aux réunions du conseil et de comités		Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années				
	Conseil	10 sur 10	100 %	Sobeys Inc.	1998 à aujourd'hui		
	Audit	4 sur 4	100 %				
	Titres détenus						
						Statut d'actionariat	
Année	Actions SDV de catégorie A	Actions de catégorie B	UAD	Total des actions et des UAD	Valeur totale à risque (\$)	Respecte les exigences	Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences
Juillet 2014	47 503	19 078	–	66 581	4 757 212 \$	✓	–
Juillet 2013	47 503	19 078	–	66 581	5 318 490 \$	✓	–



Activités actuelles : Karl R. Sobey est administrateur de société et président de Caribou River Investments Limited et de Jafa Investments Limited. Il est administrateur de Sobeys Inc.

Activités antérieures : M. Sobey a été président de la division Atlantique de Sobeys Inc. jusqu'à ce qu'il prenne sa retraite, en 2001, après 27 années de service.

Autres renseignements : M. Sobey est titulaire d'un diplôme obtenu dans le cadre du programme avancé en gestion de la Richard Ivey School of Business, de la University of Western Ontario.

Présence aux réunions du conseil et de comités			Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années	
Conseil	8 sur 10	80 %	Sobeys Inc. 2007 à aujourd'hui	
Gouvernance	4 sur 4	100 %		

Karl R. Sobey
 Âge 59
 Nouvelle-Écosse,
 Canada
 Administrateur depuis 2001
Non indépendant

Principaux domaines d'expertise
 Chef de la direction/
 haute direction
 Alimentation/
 commerce de détail
 Gouvernance
 Commercialisation

Titres détenus							
Année	Actions SDV de catégorie A	Actions de catégorie B	UAD	Total des actions et des UAD	Valeur totale à risque (\$)	Statut d'actionariat	
						Respecte les exigences	Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences
Juillet 2014	–	2 564 468 ⁽¹³⁾	–	2 564 468	183 231 239 \$	✓	–
Juillet 2013	–	2 564 468 ⁽¹³⁾	–	2 564 468	204 849 704 \$		



Activités actuelles : Paul D. Sobey est administrateur de société. Il est administrateur de la Banque de Nouvelle-Écosse et de Sobeys Inc. et un fiduciaire de FPI Crombie.

Activités antérieures : M. Sobey a été président et chef de la direction d'Empire Company Limited de 1998 jusqu'à sa retraite en décembre 2013, après 31 années de service. M. Sobey a auparavant occupé le poste de président du conseil de Fonds de revenu Wajax (dorénavant, Corporation Wajax), un poste d'administrateur d'Emera Inc. et a siégé au conseil des gouverneurs de la Saint Mary's University.

Autres renseignements : M. Sobey est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Dalhousie University et a obtenu un diplôme dans le cadre du programme avancé en gestion de la Harvard University Business School. M. Sobey est également titulaire d'un doctorat honoris causa en commerce de la Saint Mary's University. Il est aussi Fellow de l'Ordre des comptables agréés de la Nouvelle-Écosse.

Présence aux réunions du conseil et de comités			Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années	
Conseil	10 sur 10	100 %	Banque de Nouvelle-Écosse 1999 à aujourd'hui Emera 2007 à 2011 FPI Crombie 2006 à aujourd'hui Sobeys Inc. 1998 à aujourd'hui	

Paul D. Sobey
 Âge 57
 Nouvelle-Écosse,
 Canada
 Administrateur depuis 1993
Non indépendant

Principaux domaines d'expertise
 Chef de la direction/
 haute direction
 Finances/comptabilité
 Alimentation/
 commerce de détail
 Placements

Titres détenus							
Année	Actions SDV de catégorie A	Actions de catégorie B	UAD	Total des actions et des UAD	Valeur totale à risque (\$)	Statut d'actionariat	
						Respecte les exigences	Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences
Juillet 2014	204 065	993 166 ⁽¹⁴⁾	–	1 197 231	85 101 794 \$	✓	–
Juillet 2013	204 065	993 166 ⁽¹⁴⁾	–	1 197 231	95 634 812 \$		



Rob G. C. Sobey

Âge 47
Nouvelle-Écosse,
Canada
Administrateur depuis
1998
Non indépendant

**Principaux domaines
d'expertise**

Chef de la direction/
haute direction
Alimentation/
commerce de détail
Ressources humaines
Commercialisation

Activités actuelles : Rob G. C. Sobey est administrateur de société. Il est administrateur de DHX Media Ltd., de SeaFort Capital, de Norvista Capital et de Sobeys Inc. M. Sobey siège au comité consultatif de la Queen's School of Business, au conseil des gouverneurs de la Dalhousie University et de la Tate Americas Foundation (Tate Museum UK). M. Sobey est président du conseil de la Sobey Art Foundation et du D&R Sobey Scholarship Program. Il est gouverneur honoraire à vie de la Art Gallery of Nova Scotia (AGNS) et est colonel honoraire du 1^{er} Régiment d'artillerie de campagne (RCA).

Activités antérieures : M. Sobey a été président et chef de la direction de Lawton's Drug Stores Limited jusqu'à sa retraite en janvier 2014 après 25 années de service. M. Sobey a auparavant été président du conseil du Nova Scotia Community College, président du conseil de l'AGNS, vice-président du conseil du Nova Scotia College of Art and Design, et a été membre du conseil des fiduciaires de la Queen's University durant huit ans.

Autres renseignements : M. Sobey est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec spécialisation de la Queen's University et d'une maîtrise en administration des affaires de la Babson Graduate School. M. Sobey a obtenu le titre ICD.D en 2009.

Présence aux réunions du conseil et de comités			Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années	
Conseil	9 sur 10	90 %	DHX Media Ltd.	2011 à aujourd'hui
Surveillance	1 sur 1	100 %	Sobeys Inc.	2007 à aujourd'hui

Titres détenus						Statut d'actionnariat	
Année	Actions SDV de catégorie A	Actions de catégorie B	UAD	Total des actions et des UAD	Valeur totale à risque (\$)	Respecte les exigences	Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences
Juillet 2014	183 906 ¹⁵⁾	993 166 ¹⁵⁾	–	1 177 072	84 101 794 \$	✓	–
Juillet 2013	183 906 ¹⁵⁾	993 166 ¹⁵⁾	–	1 177 072	94 024 511 \$		



Martine Turcotte

Âge 53
Québec, Canada
Administratrice
proposée
Indépendante

**Principaux domaines
d'expertise**

Chef de la direction/
haute direction
Finances/comptabilité
Gouvernance
Ressources humaines

Activités actuelles : Martine Turcotte est vice-présidente du conseil, Québec, de BCE Inc. et de Bell Canada. Elle est administratrice de Bell Aliant Inc., de CIBC et de Sobeys Inc. M^{me} Turcotte est membre du conseil de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et siège au conseil de l'Hôpital général juif - Sir Mortimer B. Davis. Elle est également membre du conseil des gouverneurs de l'Université McGill et présidente du conseil du Théâtre Espace Go Inc.

Activités antérieures : M^{me} Turcotte a été vice-présidente directrice et chef des affaires juridiques et des questions de réglementation de BCE et de Bell Canada. Elle a commencé à travailler pour BCE en août 1988 en qualité de conseillère juridique.

Autres renseignements : M^{me} Turcotte est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la London Business School et d'un baccalauréat en droit civil et en common law de l'Université McGill.

Présence aux réunions du conseil et de comités			Participation au conseil d'autres émetteurs assujettis au cours des cinq dernières années	
Conseil	9 sur 10	90 %	Bell Aliant Inc.	2011 à aujourd'hui
Audit	3 sur 4	75 %	CIBC	2014 à aujourd'hui
			Sobeys Inc.	2012 à aujourd'hui

Titres détenus						Statut d'actionnariat	
Année	Actions SDV de catégorie A	Actions de catégorie B	UAD	Total des actions et des UAD	Valeur totale à risque (\$)	Respecte les exigences	Reçoit au moins 50 % en UAD jusqu'au respect des exigences
Juillet 2014	3 800	1	2 857	6 658	475 714 \$	–	✓
Juillet 2013	1 800	1	1 296	3 097	247 388 \$		

Notes :

- 1) L'expression « Présence aux réunions du conseil et de comités d'Empire » désigne la présence aux réunions des comités auxquels l'administrateur a siégé au cours de l'exercice 2014.
- 2) Le nombre de titres détenus est donné en date du 9 juillet 2014 pour l'exercice en cours et du 9 juillet 2013 pour l'exercice précédent.
- 3) L'expression « actions SDV de catégorie A » désigne le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A appartenant directement ou indirectement à l'administrateur ou sur lesquelles il exerce un contrôle.
- 4) L'expression « actions de catégorie B » désigne le nombre d'actions ordinaires de catégorie B appartenant directement ou indirectement à l'administrateur ou sur lesquelles il exerce un contrôle.
- 5) Un administrateur détient ces actions en propriété inscrite au titre de sa quote-part d'admissibilité aux termes d'une déclaration de fiducie au bénéfice de Sumac Holdings Limited, et celles-ci sont incluses dans le nombre total d'actions sur lesquelles Sumac Holdings Limited exerce un contrôle tel qu'il est indiqué à la note 10) ci-dessous.
- 6) Le régime d'unités d'actions différées (le « RUAD »), tel qu'il est décrit dans la présente circulaire sous la rubrique « Rémunération des administrateurs ».
- 7) La valeur totale à risque est fondée sur le nombre total d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'UAD, évaluées au cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A à la Bourse de Toronto (la « **Bourse TSX** ») le 9 juillet 2014, soit 71,45 \$ pour l'exercice 2014 (79,88 \$ pour l'exercice 2013).
- 8) Voir la rubrique « Exigence de détention d'actions par les administrateurs ».
- 9) David F. Sobey exerce un contrôle avec droit de vote sur DFS Investments Limited. Sur les 9 609 354 actions ordinaires de catégorie B et les 1 345 242 actions sans droit de vote de catégorie A dont DFS Investments Limited est propriétaire inscrite, 7 623 030 actions ordinaires de catégorie B et 1 345 242 actions sans droit de vote de catégorie A sont contrôlées par David F. Sobey. Les enfants de David F. Sobey exercent un contrôle sur les 1 986 324 actions ordinaires de catégorie B restantes aux termes d'une convention intervenue entre

les actionnaires de DFS Investments Limited. David F. Sobey est aussi propriétaire de 6 026 actions ordinaires de catégorie B et propriétaire véritable d'une autre tranche de 6 818 actions ordinaires de catégorie B, autrement que par l'entremise de DFS Investments Limited. David F. Sobey est aussi propriétaire de 45 424 actions sans droit de vote de catégorie A et propriétaire véritable d'une autre tranche de 86 800 actions sans droit de vote de catégorie A ou exerce un contrôle sur celles-ci, autrement que par l'entremise de DFS Investments.

- 10) Donald R. Sobey exerce un contrôle avec droit de vote sur Sumac Holdings Limited. Sur les 10 596 158 actions ordinaires de catégorie B et les 2 025 116 actions sans droit de vote de catégorie A dont Sumac Holdings Limited est propriétaire inscrite, 7 629 652 actions ordinaires de catégorie B et 1 474 390 actions sans droit de vote de catégorie A sont contrôlées par Donald R. Sobey. Les enfants de Donald R. Sobey exercent un contrôle sur 2 966 506 actions ordinaires de catégorie B et 550 726 de ces actions sans droit de vote de catégorie A aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de Sumac Holdings Limited. Donald R. Sobey est également propriétaire de 2 400 actions sans droit de vote de catégorie A autrement que par l'intermédiaire de Sumac Holdings Limited.
- 11) Outre sa participation en actions, en date du 3 mai 2014, Frank C. Sobey était propriétaire de 11 428 options, toutes ces options ayant été émises en vertu du RILT d'Empire. Pour obtenir d'autres précisions sur ces options, se reporter à la rubrique « Rémunération des administrateurs ».
- 12) Y compris 2 904 332 actions ordinaires de catégorie B détenues par Dunvegan Holdings Limited, et sur lesquelles Frank C. Sobey exerce un contrôle aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de Dunvegan Holdings Limited.
- 13) Y compris 2 562 176 actions ordinaires de catégorie B détenues par Dunvegan Holdings Limited, et sur lesquelles Karl R. Sobey exerce un contrôle aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de Dunvegan Holdings Limited.
- 14) Paul D. Paul D. Sobey exerce un contrôle sur 993 166 actions ordinaires de catégorie B que détient DFS Investments Limited, aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de DFS Investments Limited.
- 15) Rob G. C. Sobey exerce un contrôle sur 993 166 actions ordinaires de catégorie B et 183 906 actions sans droit de vote de catégorie A détenues par Sumac Holdings Limited aux termes d'une convention intervenue entre les actionnaires de Sumac Holdings Limited.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

David Ferguson est administrateur de Exide Technologies. Exide Technologies a déposé une requête volontaire en vertu du chapitre 11 aux fins de la restructuration de son exploitation américaine le 10 juin 2013, par suite de quoi elle a été radiée de la cote le 24 juin 2013.

PARTICIPATION EN ACTIONS DES ADMINISTRATEURS EN POSTE

Parmi toutes les actions en circulation, les administrateurs sont propriétaires de 6,7 pour cent des actions sans droit de vote de catégorie A et de 66,4 pour cent des actions de catégorie B.

Participation en actions	9 juillet 2014		9 juillet 2013	
	Nombre d'actions	Valeur totale ¹⁾	Nombre d'actions	Valeur totale ¹⁾
Actions sans droit de vote de catégorie A	3 888 861	277 859 118 \$	3 886 814	310 478 702 \$
Actions ordinaires de catégorie B	22 742 334	1 624 939 764	22 742 334	1 816 657 640
UAD	125 739	8 984 052	127 953	10 220 886
Valeur totale des actions sans droit de vote de catégorie A, des actions ordinaires de catégorie B et des UAD détenues		1 911 782 934 \$		2 137 357 228 \$

Note :

- 1) Toutes ces valeurs sont fondées sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A à la Bourse TSX le 9 juillet 2014, de 71,45 \$ (le 9 juillet 2013 – 79,88 \$) par action.

INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS ET AUTRES RELATIONS

Le conseil a une politique voulant que son président du conseil soit indépendant et ne soit pas membre de la direction. Chaque fois que le conseil tient une réunion, les administrateurs se réunissent hors de la présence de la direction et les administrateurs indépendants se réunissent à huis clos.

Le conseil se compose d'une majorité d'administrateurs indépendants et demeurera ainsi composé si tous les candidats proposés à l'élection sont élus à l'assemblée. Pour qu'un administrateur soit considéré indépendant, le conseil doit établir si celui-ci n'entretient pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la société.

Il incombe au conseil d'établir le statut d'indépendance de chaque administrateur et administrateur proposé, et de communiquer chaque année le fait que le conseil soit composé ou non d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le conseil a adopté des normes en matière d'indépendance qui lui servent pour la détermination de l'indépendance. Ces normes en matière d'indépendance sont conformes aux lignes directrices adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* et dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.

Chaque année, les administrateurs en poste et les candidats à un poste d'administrateur doivent communiquer tous les détails concernant leurs relations avec la société et fournir d'autres renseignements pertinents. Le conseil passe en revue ces relations afin d'en déceler toute incidence sur l'indépendance des administrateurs en se fondant sur les critères établis dans les normes d'indépendance et pour déterminer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que ces relations entre un administrateur et la société influencent l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs.

Le conseil a établi que Marc Poulin, Paul D. Sobey, Frank C. Sobey, Rob G. C. Sobey, David F. Sobey, Donald R. Sobey et Karl R. Sobey ne sont pas indépendants. Marc Poulin est le président et chef de la direction d'Empire Company Limited et de la filiale en propriété exclusive d'Empire, Sobey's Inc. (« **Sobeys** »). Paul D. Sobey a quitté ses fonctions de président et de chef de la direction d'Empire Company Limited pour prendre sa retraite en décembre 2013, Frank C. Sobey a quitté ses fonctions de vice-président, immobilier, d'Empire pour prendre sa retraite en juin 2014 et Rob G.C. Sobey a quitté ses fonctions de président et de chef de la direction de Lawton's Drug Stores Limited (une division en exploitation de Sobeys) pour prendre sa retraite en janvier 2014. David F. Sobey est le président du conseil émérite de Sobeys et le père de Paul D. Sobey. Donald R. Sobey est le président du conseil émérite de la société et le père de Rob G. C. Sobey. Karl R. Sobey est le frère de Frank C. Sobey.

Le conseil a établi que Bonnie Brooks, Cynthia Devine, David S. Ferguson, Edward C. Harsant, David A. Leslie, Kevin Lynch, Stephen J. Savidant et Martine Turcotte n'ont aucune relation avec la société (autre qu'en qualité d'administrateur) et sont donc considérés comme étant indépendants.

John R. Sobey n'est pas un membre de la famille immédiate de tout membre du conseil d'administration ou de la haute direction (il est un cousin germain de David F. Sobey et de Donald R. Sobey, donc un petit-cousin de Paul D. Sobey, de Frank C. Sobey et de Rob G. C. Sobey) et il s'est retiré de ses fonctions d'administrateur de Sobey's en 2001. Le conseil considère M. Sobey comme étant indépendant.

M. Robert P. Dexter occupe principalement les fonctions de président du conseil et de chef de la direction de Maritime Travel Inc. Il est également un conseiller juridique d'un cabinet d'avocats qui fournit des services juridiques à Empire et à ses filiales. Toutefois, il ne pratique pas le droit et ne participe pas à la prestation des services juridiques rendus à Empire ou à ses filiales. Il reçoit une rémunération fixe qui n'est pas liée aux services rendus par ce cabinet à Empire ou aux membres de son groupe. Il reçoit une rétribution qui n'est pas liée aux services rendus par ce cabinet à la société. Le conseil considère M. Dexter comme étant indépendant.

TABLEAU DES RELATIONS DES ADMINISTRATEURS AVEC LA SOCIÉTÉ

Administrateur	Indépendant	Non indépendant	Motif du statut de dépendance
Bonnie Brooks	✓		
Cynthia Devine	✓		
Robert P. Dexter	✓		
David S. Ferguson	✓		
Edward C. Harsant ¹⁾	✓		
David A. Leslie ¹⁾	✓		
Kevin Lynch	✓		
Marc Poulin		✓	Président et chef de la direction, Empire; président et chef de la direction, Sobey's
Stephen J. Savidant	✓		
David F. Sobey		✓	Père de Paul D. Sobey et président du conseil émérite de Sobey's
Donald R. Sobey		✓	Père de Rob G. C. Sobey et président du conseil émérite d'Empire
Frank C. Sobey ²⁾		✓	Ancien vice-président, immobilier, Empire
John R. Sobey	✓		
Karl R. Sobey		✓	Frère de Frank C. Sobey
Paul D. Sobey ²⁾		✓	Ancien président et chef de la direction, Empire
Rob G. C. Sobey ²⁾		✓	Ancien président et chef de la direction, Lawton's Drug Stores
Martine Turcotte	✓		

Notes :

- Edward C. Harsant et David A. Leslie se sont retirés du conseil lors de l'assemblée générale annuelle du 11 septembre 2014.
- Frank C. Sobey a quitté ses fonctions de vice-président, immobilier, Empire pour prendre sa retraite en juin 2014, Paul D. Sobey a quitté ses fonctions de président et de chef de la direction d'Empire pour prendre sa retraite en décembre 2013 et Rob G.C. Sobey a quitté ses fonctions de président et de chef de la direction de Lawton's Drug Stores Limited pour prendre sa retraite en janvier 2014.

APPARTENANCE À D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le conseil est d'avis que les cas d'appartenance à d'autres conseils d'administration décrits sommairement dans les tableaux suivants n'ont aucune incidence sur l'efficacité des administrateurs.

APPARTENANCE À D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Société	Administrateur	Rôle du comité du conseil
Bell Aliant Inc.	Robert P. Dexter	Comité d'audit, comité de gouvernance (président), comité de gestion des ressources et de la rémunération
	Martine Turcotte	Comité de retraite

Les administrateurs suivants exercent les fonctions de fiduciaires du FPI Crombie, qui est actuellement le seul placement de la société négocié par le public et comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Société	Administrateur	Rôle du fiduciaire
(Empire a une participation de 41,6 %)	David A. Leslie	Comité d'audit (président) et comité des placements
	Frank C. Sobey	Président du conseil du FPI Crombie
	Paul D. Sobey	Comité des ressources humaines

Le conseil est d'avis qu'il est prudent d'avoir une représentation aux conseils des sociétés dans lesquelles Empire a des participations consolidées à la valeur de consolidation, de manière à pouvoir donner des conseils à leur direction.

MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS

MEMBRES DES COMITÉS

Le tableau qui suit présente sommairement la participation aux comités du conseil pour l'exercice terminé le 3 mai 2014.

MEMBRES DES COMITÉS				
Administrateur	Comité d'audit	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines	Comité des mises en candidature
Administrateurs indépendants				
Bonnie Brooks			✓	
Cynthia Devine	✓			
Robert P. Dexter ¹⁾				
David S. Ferguson		✓	✓	✓
Edward C. Harsant	✓	✓		✓
David A. Leslie	Président	✓		✓
Kevin Lynch		Président	✓	Président
Stephen J. Savidant		✓	Président	✓
John R. Sobey	✓			
Martine Turcotte	✓			
Administrateurs non indépendants				
Marc Poulin ²⁾				
David F. Sobey				
Donald R. Sobey				
Frank C. Sobey ³⁾	À titre officieux			
Karl R. Sobey ³⁾		✓	À titre officieux	À titre officieux
Paul D. Sobey				
Rob G. C. Sobey ³⁾		À titre officieux		À titre officieux

Notes :

- Robert P. Dexter, en qualité de président du conseil, n'est membre d'aucun comité; toutefois, il a assisté à des réunions de comité à titre de membre non votant.
- Marc Poulin n'est membre d'aucun comité; toutefois, en qualité de président et de chef de la direction de Sobeys, il a assisté à des réunions de comité à titre de membre non votant sur invitation des présidents des comités.
- Le conseil croit qu'il est important pour les actionnaires majoritaires de participer à tous les comités du conseil, c'est pourquoi il a désigné Frank C. Sobey, Karl R. Sobey et Rob G. C. Sobey en tant que membres à titre officieux des comités pour l'exercice 2014, tel qu'il est indiqué dans le tableau ci-dessus. Les membres à titre officieux reçoivent les mêmes documents que les membres des comités et sont invités à assister et à participer activement à toutes les réunions des comités auxquels ils sont affectés, mais n'ont aucun droit de vote.

Le tableau qui suit présente sommairement la participation aux comités du conseil en date du 9 juillet 2014.

MEMBRES DES COMITÉS				
Administrateur	Comité d'audit	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines	Comité des mises en candidature
Administrateurs indépendants				
Bonnie Brooks		✓	✓	✓
Cynthia Devine	Président	✓		✓
Robert P. Dexter				
David S. Ferguson		✓	✓	✓
Edward C. Harsant	✓	✓		✓
David A. Leslie	✓	✓		✓
Kevin Lynch		Président	✓	Président
Stephen J. Savidant		✓	Président	✓
John R. Sobey	✓			
Martine Turcotte	✓	✓		✓
Administrateurs non indépendants				
Marc Poulin				
David F. Sobey				
Donald R. Sobey				
Frank C. Sobey ¹⁾	À titre officieux	✓		À titre officieux
Karl R. Sobey ¹⁾			✓	
Paul D. Sobey ¹⁾	À titre officieux	✓		À titre officieux
Rob G. C. Sobey ¹⁾		✓	✓	À titre officieux

Note :

- 1) Le conseil croit qu'il est important pour les actionnaires majoritaires de participer à tous les comités du conseil, c'est pourquoi, pour l'exercice 2015, il a procédé aux nominations indiquées dans le tableau précédent.

SOMMAIRE DES RÉUNIONS TENUES PAR LE CONSEIL ET LES COMITÉS

Un total de dix réunions du conseil ont été tenues au cours de l'exercice, soit quatre réunions trimestrielles régulières, un atelier stratégique de deux jours (traité comme deux réunions), la réunion relative au budget annuel et trois réunions extraordinaires. Les comités ont tenu une réunion en même temps que chaque réunion trimestrielle régulière du conseil, et ont tenu au besoin des réunions supplémentaires durant l'exercice.

SOMMAIRE DES RÉUNIONS TENUES PAR LE CONSEIL ET LES COMITÉS			
	Régulière	Extraordinaire	Total
Conseil	7	3	10
Comité d'audit	4	0	4
Comité de gouvernance	4	0	4
Comité des ressources humaines	5	3	8
Comité des mises en candidature	4	1	5

RELEVÉ DES PRÉSENCES

Le tableau qui suit présente sommairement les réunions que le conseil et ses comités ont tenues pour l'exercice terminé le 3 mai 2014, ainsi que le relevé de la présence de chaque administrateur à ces réunions.

RELEVÉ DES PRÉSENCES											
	Conseil		Comité d'audit ¹⁾		Comité de gouvernance		Comité des ressources humaines		Comité des mises en candidature		Total
Bonnie Brooks	9 sur 10	90 %					7 sur 8	88 %			89 %
Marcel Côté ²⁾	3 sur 3	100 %			2 sur 2	100 %	4 sur 4	100 %	2 sur 2	100 %	100 %
Cynthia Devine	10 sur 10	100 %	4 sur 4	100 %							100 %
Robert P. Dexter ³⁾	10 sur 10	100 %									100 %
David S. Ferguson	10 sur 10	100 %			4 sur 4	100 %	8 sur 8	100 %	5 sur 5	100 %	100 %
Edward C. Harsant ⁴⁾	10 sur 10	100 %	4 sur 4	100 %	4 sur 4	100 %			5 sur 5	100 %	100 %
David A. Leslie ⁴⁾	10 sur 10	100 %	4 sur 4	100 %	4 sur 4	100 %			5 sur 5	100 %	100 %
Kevin Lynch ⁵⁾	7 sur 7	100 %					5 sur 5	100 %	1 sur 1	100 %	100 %
Marc Poulin ⁶⁾	10 sur 10	100 %									100 %
Mel Rhineland ⁷⁾	7 sur 8	88 %			3 sur 3	100 %	7 sur 7	100 %	3 sur 3	100 %	95 %
Stephen J. Savidant ⁵⁾	10 sur 10	100 %			4 sur 4	100 %	8 sur 8	100 %	5 sur 5	100 %	100 %
David F. Sobey	10 sur 10	100 %									100 %
Donald R. Sobey	10 sur 10	100 %									100 %
Frank C. Sobey	10 sur 10	100 %									100 %
John R. Sobey	10 sur 10	100 %	4 sur 4	100 %							100 %
Karl R. Sobey	8 sur 10	80 %			4 sur 4	100 %					86 %
Paul D. Sobey ⁸⁾	10 sur 10	100 %									100 %
Rob G. C. Sobey	10 sur 10	100 %									100 %
Martine Turcotte	9 sur 10	90 %	3 sur 4	75 %							86 %
Ensemble du conseil		97 %		95 %		100 %		98 %		100 %	

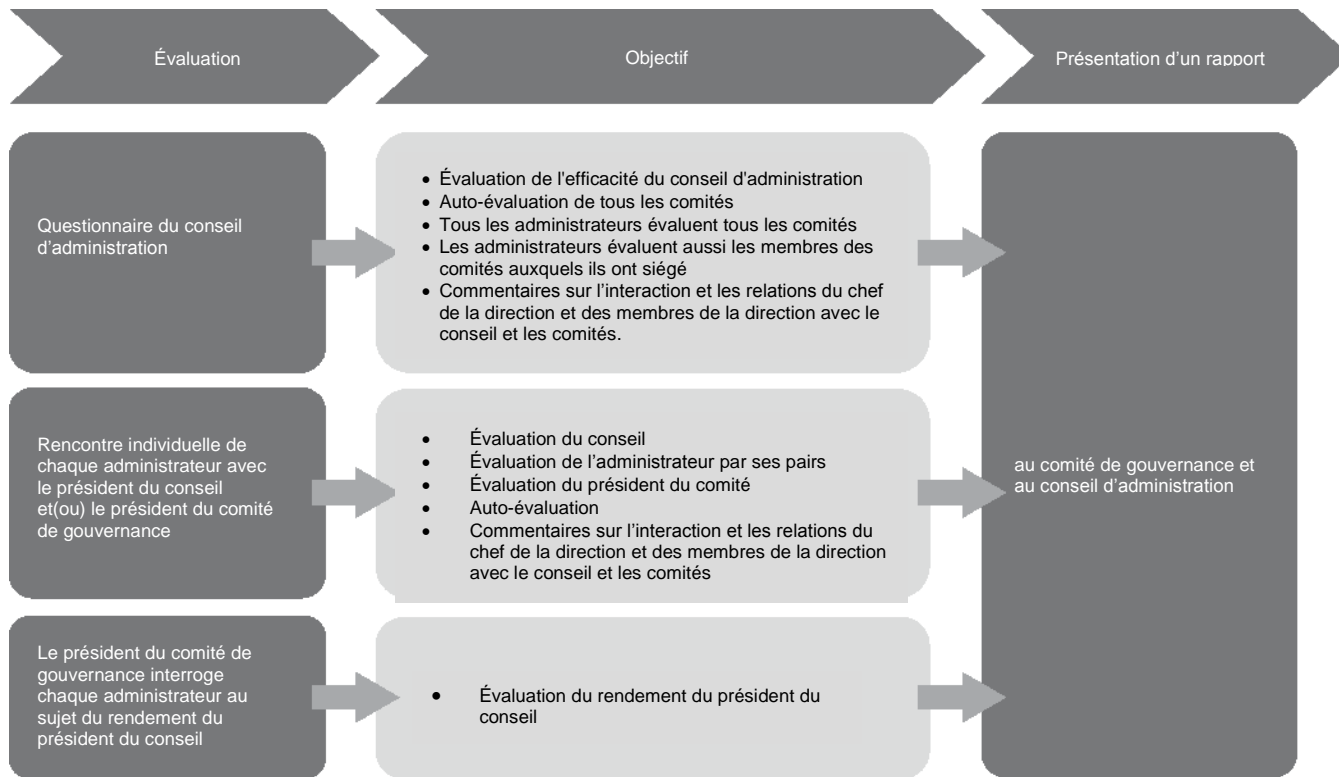
Notes :

- 1) Pour de plus amples renseignements au sujet du comité d'audit de la société, suivant ce qui doit être divulgué en vertu du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, se reporter à la notice annuelle de la société pour l'exercice terminé le 3 mai 2014, sous la rubrique « Renseignements sur le comité d'audit ».
- 2) Marcel Côté s'est retiré du conseil à l'assemblée générale annuelle du 12 septembre 2013.
- 3) Robert P. Dexter, en qualité de président du conseil, n'est membre d'aucun comité; toutefois, il a assisté à des réunions de comité à titre de membre non votant.
- 4) Edward C. Harsant et David Leslie se retireront du conseil à l'assemblée générale annuelle du 11 septembre 2014.
- 5) Pour valoir en mars 2014, Kevin Lynch est devenu président du comité de gouvernance et du comité des mises en candidature et Stephen Savidant est devenu président du comité des ressources humaines.
- 6) Marc Poulin n'est membre d'aucun comité; toutefois, en qualité de président et de chef de la direction de Sobeyes Inc., il a assisté à des réunions de comité à titre de membre non votant sur invitation des présidents des comités.
- 7) Mel Rhineland s'est retiré du conseil pour valoir en date du 26 février 2014.
- 8) Paul D. Sobey n'est membre d'aucun comité; toutefois, en qualité de président et de chef de la direction, il a assisté à des réunions de comité à titre de membre non votant sur invitation des présidents des comités jusqu'à ce qu'il quitte ses fonctions de président et de chef de la direction en décembre 2013 pour prendre sa retraite.

ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité de gouvernance est chargé de soumettre le conseil, ses comités et chaque administrateur à une évaluation régulière de leur efficacité et de leur apport. Le tableau suivant présente un résumé des éléments de cette évaluation.

ÉLÉMENTS DE L'ÉVALUATION DU CONSEIL



Chaque administrateur remplit un questionnaire détaillé confidentiel élaboré par le conseil d'administration pour recueillir l'opinion de celui-ci sur l'efficacité du conseil et de ses comités. Le questionnaire prévoit des réponses quantitatives à l'égard de domaines d'importance cruciale, ainsi que la possibilité de faire des commentaires subjectifs. Dans le cadre de ce questionnaire, les administrateurs ont aussi l'occasion de faire des observations au sujet de la qualité et du caractère exhaustif des renseignements communiqués par la direction. L'administration du questionnaire est confiée à un consultant externe, qui est chargé d'en compiler les résultats sous forme de rapport de manière à en assurer la confidentialité. Une fois le rapport définitif terminé, il est examiné attentivement par le comité de gouvernance et un plan d'action est tracé pour que les points divulgués dans le rapport soient examinés. Le conseil reçoit le rapport complet sur le questionnaire, accompagné des commentaires et des recommandations du comité de gouvernance, ainsi que d'une description des mesures de suivi que doit prendre le comité ou qui doivent être prises sous sa supervision.

Pour bien comprendre les observations obtenues à l'aide du questionnaire du conseil d'administration, le président du conseil et le président du comité de gouvernance rencontrent individuellement chaque administrateur pour leur poser en entrevue les questions qu'ils ont formulées ensemble. Ces entrevues permettent à chaque administrateur de faire des observations au sujet du rendement du conseil, des autres administrateurs et des comités et présidents des comités, ainsi qu'à l'égard de son propre rendement et de celui de la direction. Le président du comité de gouvernance profite aussi de l'occasion pour consulter chaque administrateur au sujet du rendement du président du conseil.

Les résultats sont examinés par le comité de gouvernance, puis transmis au conseil. Tous les problèmes identifiés durant le processus sont abordés par le président du conseil et/ou le président du comité de gouvernance. Le président du conseil et le président du comité de gouvernance présentent par la suite leurs observations appropriées au président du conseil, puis analysent les commentaires faits par ce chef de la direction et en discutent.

Résultats globaux du questionnaire du conseil et du processus d'évaluation

Après avoir passé en revue les résultats du questionnaire du conseil et du processus d'évaluation, les administrateurs ont conclu que le conseil continue de fonctionner efficacement et d'exercer une surveillance appropriée des activités de gestion des risques et de planification stratégique. Les résultats du questionnaire du conseil d'administration ont révélé une satisfaction quant au rendement global du conseil, au mandat et au rendement des comités, et quant à la tenue des réunions, à l'ouverture des communications entre les administrateurs et la haute direction, au niveau d'engagement et de détermination des administrateurs et à l'efficacité des administrateurs indépendants dans la représentation des intérêts de tous les actionnaires.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La direction est responsable de l'élaboration de plans stratégiques pour chaque unité commerciale et pour l'entreprise qui tiennent compte, notamment, des occasions qui se présentent à l'entreprise et des risques auxquels elle s'expose, ainsi que de la mise en œuvre de plans stratégiques.

Le conseil sera responsable de l'établissement de buts et d'objectifs à long terme pour la société, de l'adoption d'un processus de planification stratégique et de l'approbation annuelle des plans stratégiques mis au point par la direction.

Le conseil surveillera la mise en œuvre des plans par la haute direction et évaluera en permanence l'atteinte des buts et objectifs de la société.

GESTION DES RISQUES

Le conseil d'administration a la responsabilité générale d'évaluer les principaux risques auxquels la société est exposée, de veiller à la mise en œuvre des stratégies et des systèmes appropriés pour gérer ces risques et d'examiner toutes les questions de droit importantes concernant la société dans son ensemble ou ses investissements dans toute grande société en exploitation. Le comité d'audit examine et approuve les politiques de gestion des risques recommandées par la direction, reçoit des rapports de la direction sur le profil de risque de la société, établit les mesures de réduction des risques et les seuils de risque acceptables, et donne des directives sur la façon de réduire davantage les risques ou sur les modifications à apporter aux seuils de risque. Le comité d'audit fait régulièrement rapport de ses conclusions et recommandations au conseil.

La gestion des risques d'entreprise (la « GRE ») est solidement implantée à la grandeur de la société. Ce programme poursuit l'objectif premier de favoriser une gestion intelligente et systématique des risques au sein de toutes les entreprises dans le but d'atteindre et de conserver un rendement commercial supérieur. Pour ce faire, le programme de GRE est et demeure un processus dynamique, itératif et permanent qui fonctionne en harmonie et de concert avec nos priorités et nos objectifs stratégiques.

La GRE demeure un des principaux piliers de notre structure et de notre culture en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle.

Les risques qui se posent généralement à l'échelle de l'entreprise se classent en trois grandes catégories :

1) Risques liés à la réglementation, aux lois et à la conformité

Un processus rigoureux a été déployé pour que soient traitées systématiquement les questions concernant la gestion, la présentation de rapports, la surveillance et la gouvernance quant à ces types de risques, notamment à l'égard des points suivants :

- validation des contrôles internes sur la présentation de l'information financière par le chef de la direction et le chef des finances;
- environnement et litige;
- salubrité et sécurité alimentaires; et
- santé et sécurité au travail.

2) Risques liés à l'exploitation

Ces risques surviennent au quotidien à l'occasion de la mise en œuvre de la stratégie et de la prise des décisions que la direction doit prendre régulièrement pour s'assurer d'atteindre les objectifs en matière de rendement financier. Les risques sont gérés en permanence dans le cadre de la gestion de l'exploitation commerciale et au moyen d'une gestion fonctionnelle. La haute direction assure la surveillance et le suivi de ces risques liés à l'exploitation grâce à un processus de gouvernance interne systématique comportant les éléments suivants :

- examens trimestriels de l'exploitation de nos unités commerciales;
- processus d'acheminement dans le réseau;
- plan annuel d'entreprise et d'immobilisations;
- processus d'établissement des prévisions; et
- surveillance des principaux indicateurs de rendement.

Pour assurer une gouvernance efficace, la haute direction examine le rendement de l'exploitation et les risques liés à l'exploitation et s'entretient à cet égard avec le comité d'audit et les membres du conseil aux réunions trimestrielles du comité d'audit et du conseil. Le conseil effectue en permanence un suivi, directement et par l'entremise de ses comités, à l'égard des placements et des initiatives d'envergure (comme la récente acquisition de Canada Safeway et le processus connexe d'intégration de l'entreprise).

3) Risques liés à l'entreprise et aux stratégies

Ces risques sont étroitement liés à la stratégie d'entreprise et au marché externe, ainsi qu'aux contextes politique, économique et social, et peuvent avoir des répercussions importantes sur le rendement de l'entreprise. Parmi ces risques, on compte les suivants :

- gestion des liquidités et des capitaux;
- concurrence;
- réputation; et
- capital humain.

Depuis qu'elle a implanté le programme de GRE, la société a accru la discipline et la rigueur nécessaires pour identifier, évaluer, gérer et signaler les risques commerciaux et stratégiques lui venant de la mise en œuvre continue de ce programme. En fait, les principaux risques commerciaux et stratégiques sont traités, et continueront d'être traités, systématiquement lors des échanges se rapportant aux aspects commerciaux et stratégiques qui ont lieu lors des réunions du conseil et(ou) des comités du conseil. Pour tirer pleinement avantage du programme de GRE, la société poursuit l'élaboration d'un rapprochement clair et systématique entre les risques et la stratégie commerciale.

Dans cette optique, les cadres dirigeants de la société effectuent chaque année une évaluation exhaustive de l'efficacité de la société en matière de gestion des risques commerciaux et stratégiques existants et connus, tout en cherchant à repérer les risques potentiels (comme la cybersécurité, la protection de l'information et la protection des renseignements personnels) et à les analyser.

De plus, les cadres dirigeants de la société favorisent une solide culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'organisation par l'élaboration et le maintien de plans de gestion de crise et de continuité des activités puisqu'il s'agit de facteurs clés qui permettront une réponse efficace dans des situations imprévues.

ÉTHIQUE COMMERCIALE

Le conseil d'administration assume la responsabilité de gérance de la société pour le compte des actionnaires d'Empire. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le conseil établit des politiques qui visent à assurer que les pratiques de la société en matière de gouvernance d'entreprise sont conformes à l'engagement de celle-ci d'exercer ses activités commerciales de façon intègre et qu'elles comptent parmi les meilleures au Canada. À l'appui de ces politiques, le code d'éthique commerciale souligne l'obligation de reddition de comptes et la politique d'information de la société assure la transparence. Le code d'éthique commerciale d'Empire peut être consulté sur le site Web de la société. Sobeys Inc. a adopté un code similaire, qui peut être consulté sur son site Web, www.sobeyscorporate.com.

Tous les employés, les dirigeants et les administrateurs doivent confirmer chaque année leur conformité avec le code d'éthique commerciale. Le conseil n'a jamais accordé de dispense à l'égard de l'application des dispositions du code.

Le code d'éthique commerciale d'Empire peut être consulté sur le site Web de celle-ci, à www.empireco.ca.

Les deux sociétés ont mis en place des mécanismes de signalement confidentiels et anonymes qui sont décrits dans les codes susmentionnés, permettant de faire des signalements à un tiers indépendant par téléphone, en ligne et par la poste. Pour faire connaître ces mécanismes, des affiches ont été installées dans les lieux de travail à la grandeur du pays. Les signalements reçus par le tiers sont automatiquement acheminés aux membres de la haute direction dans le cadre de l'audit interne et (dans le cas de Sobeys), sont transmis au personnel du contentieux afin qu'une enquête confidentielle soit menée et que les mesures appropriées soient prises. Un rapport trimestriel faisant état de tous ces signalements et de ces enquêtes est remis au comité d'audit, mais les problèmes graves sont signalés plus fréquemment.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Philosophie et procédure en matière de rémunération des administrateurs

La philosophie qui sous-tend le régime de rémunération des administrateurs consiste à fournir une rémunération qui attirera et fidélisera des administrateurs qualifiés et les motivera à siéger au conseil et à harmoniser leurs intérêts à ceux des actionnaires. L'approche de la société est d'encourager la direction à prendre des décisions et des mesures qui entraîneront une croissance durable à long terme, ainsi que la création d'une valeur à long terme pour les actionnaires.

Dans le but d'atteindre une croissance et une expansion continues des activités, tout en décourageant la prise de risques excessifs, le régime de rémunération des administrateurs a été élaboré, sous la supervision du comité de gouvernance, en fonction des principes suivants :

- fournir aux administrateurs une rémunération qui soit concurrentielle sur le marché;
- attirer et fidéliser des gens qui ont un sens du leadership pour générer des résultats;
- harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux de nos actionnaires;
- représenter des normes élevées en matière de saine gouvernance; et
- être facile à comprendre pour nos actionnaires.

Rémunération versée aux administrateurs

Au cours de l'exercice 2014, les administrateurs de la société qui n'étaient pas des employés de celle-ci ou des membres de son groupe ont reçu une rémunération pour leur participation à titre de membres du conseil et de ses comités :

RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX ADMINISTRATEURS ¹⁾		
	2014	2013
Rémunération des administrateurs	90 000 \$	80 000 \$
Rémunération du président du conseil ²⁾	300 000 \$	275 000 \$
Jetons de présence ³⁾		
• Conseil	2 000 \$	2 000 \$
• Comité ⁴⁾	2 000 \$	2 000 \$
• Téléphone (conseil ou comité)	1 500 \$	1 250 \$
Rémunération des présidents des comités		
• Audit	25 000 \$	25 000 \$
• Ressources humaines	25 000 \$	25 000 \$
• Autres comités ⁴⁾	10 000 \$	10 000 \$
Rémunération des présidents des comités		
• Audit	5 000 \$	5 000 \$
• Autres comités ⁴⁾	3 000 \$	3 000 \$

Notes :

- 1) La rémunération pour l'exercice 2014 a été approuvée à l'assemblée générale annuelle de septembre 2013 et est applicable en date de la réunion du conseil de septembre 2013. Les administrateurs ayant assisté à une assemblée tenue après le 4 mai 2013 (fin de l'exercice d'Empire), mais avant la réunion du conseil de septembre 2013, ont été rémunérés selon les honoraires approuvés de l'exercice 2013, conformément au tableau ci-dessus. Les administrateurs qui résident à l'extérieur du Canada ont touché leur rémunération en dollars américains.
- 2) Le président du conseil ne reçoit pas de jetons de présence aux réunions.
- 3) Des jetons de présence peuvent être payables aux administrateurs qui assistent à des réunions de comités dont ils ne sont pas membres sur invitation ou à la discrétion du président du comité.
- 4) Les membres de comités qui siègent à la fois au comité de gouvernance et au comité des mises en candidature ne sont rémunérés qu'une seule fois à l'égard des deux comités. La rémunération pour une réunion est payée à l'égard des réunions trimestrielles régulières des comités, et une rémunération distincte est payée pour toute réunion supplémentaire de l'un ou l'autre comité.

Examen de la rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs consiste en une rémunération annuelle et en des jetons de présence payables au comptant et(ou) sous forme d'actions ou d'UAD. Les administrateurs qui exercent la fonction de président d'un comité reçoivent une rémunération pour cette fonction.

Le comité de gouvernance passe annuellement en revue la rémunération actuelle des administrateurs et recommande des rajustements au conseil, qui recommande à son tour la rémunération aux actionnaires pour approbation à l'assemblée générale annuelle.

L'examen annuel du comité de gouvernance pour 2014 a porté en premier lieu sur l'accroissement de la taille et de la complexité de la société par suite de l'acquisition de Canada Safeway, la rémunération versée aux administrateurs par des sociétés du groupe de comparaison de sociétés ouvertes canadiennes de vente au détail dont les titres sont négociés par le public, puis, en deuxième lieu, sur les résultats de sondages publiés sur la rémunération versée aux administrateurs par d'autres sociétés ouvertes canadiennes. D'autres renseignements sur le groupe de comparaison figurent dans la présente circulaire sous la rubrique « Étalonnage de la rémunération ».

GROUPE DE COMPARAISON

Alimentation Couche-Tard Inc.	RONA Inc.
Société Canadian Tire Limitée	Sears Canada
George Weston Limitée	Shoppers Drug Mart Corporation
Les Compagnies Loblaw Limitée	Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.
Metro Inc.	Tim Hortons Inc.
North West Company	

Sur la foi de son examen, le comité de gouvernance a recommandé au conseil une augmentation de la rémunération des administrateurs, du président du comité d'audit, du président du comité de gouvernance et du président du comité des ressources humaines. Sous réserve d'approbation à l'assemblée générale annuelle, la rémunération des administrateurs passera de 90 000 \$ à 100 000 \$. La rémunération du président du comité d'audit passera de 25 000 \$ à 30 000 \$, celle du président du comité de gouvernance passera de 10 000 \$ à 15 000 \$, celle des membres du comité de gouvernance passera de 3 000 \$ à 4 000 \$ et celle des membres du comité des ressources humaines passera de 3 000 \$ à 5 000 \$. Toutes les autres rémunérations et les jetons de présence demeureront inchangés.

Régime d'unités d'actions différées des administrateurs

La société offre depuis l'exercice 2001 un RUAD à ses administrateurs qui résident au Canada. Les administrateurs des États-Unis y ont droit depuis mars 2008 et, à compter du 1^{er} janvier 2011, la société offrait un RUAD à tous les administrateurs, indépendamment de leur lieu de résidence. Aux termes du RUAD, les administrateurs peuvent choisir de recevoir la totalité ou toute partie de leur rémunération en UAD plutôt qu'une somme au comptant. Une UAD est une inscription aux comptes correspondant à la valeur d'une action sans droit de vote de catégorie A. Le nombre d'UAD reçues varie selon la valeur marchande des actions sans droit de vote de catégorie A à la date du versement de la rémunération des administrateurs. D'autres UAD sont attribuées à titre d'équivalents de dividendes. Les UAD ne peuvent être rachetées pour une contrepartie au comptant tant que le détenteur est un administrateur de la société. La valeur de rachat d'une UAD correspond à la valeur marchande d'une action au moment du rachat, conformément au RUAD. Chaque trimestre, la société évalue son obligation au titre des UAD à la valeur marchande actuelle d'une action et comptabilise toute hausse de cette obligation à titre de charge d'exploitation.

Exigence de détention d'actions par les administrateurs

Dans le but de faire concorder les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires de la société, le conseil a déterminé que la propriété d'un nombre d'actions (toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'UAD) d'au moins quatre fois supérieur à leur rémunération est appropriée pour les administrateurs de la société, à l'exception du chef de la direction, pour lequel une exigence différente a été établie par le conseil (pour plus de renseignements, voir la page 42 de la circulaire). Tous les administrateurs doivent affecter au moins 50 pour cent de leur rémunération totale à l'achat d'UAD jusqu'à ce que ce seuil soit atteint et chaque fois que leur propriété devient inférieure à ce seuil.

En date du 18 juillet 2014, sur le fondement de la rémunération actuelle de 90 000 \$ pour les administrateurs, les lignes directrices en matière d'actionariat exigent qu'un administrateur détienne pour au moins 360 000 \$ sous forme de toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'actions ordinaires de catégorie B et d'UAD.

Dans le but de faire concorder les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires de la société, le conseil a déterminé que la propriété par les administrateurs d'un nombre d'actions au moins quatre fois supérieur à leur rémunération est appropriée.

Rémunération versée au cours de l'exercice 2014

Le tableau suivant présente une description détaillée de la rémunération versée aux administrateurs au cours de l'exercice terminé le 3 mai 2014, sauf ceux qui étaient également employés par Empire ou ses filiales.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS D'EMPIRE ¹⁾						
Administrateur	Rémunération des membres du conseil	Rémunération des membres des comités	Jetons de présence aux réunions du conseil	Jetons de présence aux réunions des comités	Total	% de la rémunération totale affecté à l'achat d'UAD
Bonnie Brooks	87 500 \$	3 000 \$	18 250 \$ ⁴⁾	13 250 \$	122 000 \$	100 %
Marcel Côté ²⁾	42 500	3 000	5 250	11 250	62 000	100 %
Cynthia Devine	87 500	5 000	19 750 ⁴⁾	9 500 ⁵⁾	121 750	100 %
Robert P. Dexter	293 750				293 750	50 %
David S. Ferguson	87 500	5 250	19 750 ⁴⁾	20 750	133 250	100 %
Edward C. Harsant	87 500	8 000	19 750 ⁴⁾	18 000	133 250	11 %
David A. Leslie	87 500	29 500	19 750 ⁴⁾	22 000 ⁵⁾	158 750	50 %
Kevin Lynch	67 500	3 679	14 500 ⁴⁾	9 500	95 179	100 %
Mel Rhineland ³⁾	71 181	22 923	12 750	18 750	125 604	0 %
Stephen J. Savidant	87 500	15 143	19 750 ⁴⁾	24 750	147 143	100 %
David F. Sobey	87 500		17 750		105 250	100 %
Donald R. Sobey	87 500		17 250		104 750	100 %
John R. Sobey	87 500	5 000	18 250	8 000	118 750	0 %
Karl R. Sobey	87 500	3 000	11 250	12 000	113 750	0 %
Martine Turcotte	87 500	5 000	15 500	6 000	114 000	100 %
Total de la rémunération versée	1 437 431 \$	108 495 \$	229 500 \$	173 750 \$	1 949 176 \$	

Notes :

- 1) La rémunération renvoie à celle qui a été versée aux administrateurs au cours de l'exercice terminé le 3 mai 2014, que ce soit sous forme de somme au comptant ou d'UAD. Les administrateurs résidant à l'extérieur du Canada ont touché leur rémunération en dollars américains.
- 2) Marcel Côté s'est retiré du conseil à l'assemblée générale annuelle du 12 septembre 2013.
- 3) Mel Rhineland a démissionné de son poste au conseil pour valoir en date du 26 février 2014.
- 4) Les administrateurs indiqués ci-dessus ont chacun reçu une rémunération de 1 500 \$ pour les réunions auxquelles ils ont participé par téléphone à l'égard des réunions des administrateurs indépendants ne faisant pas partie de la famille.
- 5) Cynthia Devine et David Leslie ont chacun reçu une rémunération de 1 500 \$ pour les réunions auxquelles ils ont participé par téléphone sur invitation.

Selon la politique d'Empire, les employés de celle-ci et ceux de Sobey's qui agissent en qualité d'administrateur n'ont pas le droit de toucher une rémunération à ce titre. La rémunération versée à Paul D. Sobey et à Marc Poulin à titre de membres de la haute direction est indiquée à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction visés » de la présente circulaire. La rémunération versée à Frank C. Sobey et à Rob G. C. Sobey à titre de membres de la haute direction pour l'exercice 2014 est indiquée dans les tableaux ci-dessous.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire	Attributions fondées sur des actions (Empire) ³⁾	Attributions fondées sur des options (Empire) ⁴⁾	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres			Autre rémunération ⁷⁾	Rémunération totale
					Paiements aux termes du RILT (ROAAFR de Sobey's) ⁵⁾	Annuelle	Valeur du régime de retraite ⁶⁾		
Frank C. Sobey	2014	233 852 \$	35 264 \$	35 264 \$	s.o.	– \$	21 000 \$	3 507 \$	328 886 \$
Ancien vice-président, immobilier, Empire ¹⁾	2013	218 669	32 850	32 850	s.o.	147 825	20 000	2 629	454 823
	2012	214 317	32 190	32 190	s.o.	144 855	19 000	2 549	445 101
Rob G. C. Sobey	2014	240 136 \$	s.o.	440 453 \$	43 282 \$	– \$	671 000 \$	651 594 \$	2 046 465 \$
Ancien président et chef de la direction, Lawton's Drug Stores Limited ²⁾	2013	276 867	s.o.	s.o.	–	161 191 \$	18 878	505	457 441
	2012	270 244	s.o.	s.o.	–	157 259	19 764	468	447 735

Notes :

- 1) Frank C. Sobey a quitté ses fonctions de vice-président, immobilier d'Empire pour prendre sa retraite en juin 2014.
- 2) Rob G. C. Sobey a quitté ses fonctions de président et de chef de la direction de Lawton's Drug Stores Limited pour prendre sa retraite en janvier 2014.
- 3) Frank C. Sobey a participé au RIMT, qui est décrit plus en détail à la rubrique « Régime incitatif à moyen terme » de la présente circulaire. Les nombres présentés dans cette colonne représentent la valeur en termes de rémunération des UAR accordées aux termes du RIMT. Durant les exercices 2014, 2013 et 2012, M. Sobey a reçu des UAR aux prix d'attribution respectifs de 77,54 \$, de 53,93 \$ et de 54,40 \$.
- 4) Frank C. Sobey a participé au régime d'options d'achat d'actions, qui est décrit plus en détail à la rubrique « Régime incitatif à long terme » de la présente circulaire. Les nombres présentés dans cette colonne représentent la valeur en termes de rémunération des options d'achat d'actions attribuées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions décrit plus en détail dans les tableaux présentés ci-dessous. Aux fins de la comptabilité, à l'aide du modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, les attributions effectuées à M. Sobey ont été ainsi évaluées : 19 089 \$ pour l'exercice 2014, 20 056 \$ pour l'exercice 2013 et 23 102 \$ pour l'exercice 2012. Pour valoir pour l'exercice 2014, Rob G. C. Sobey a commencé à participer au régime d'options d'achat d'actions. Aux fins de la comptabilité, à l'aide du modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, l'attribution de M. Sobey a été évaluée à 238 584 \$ pour l'exercice 2014.

- 5) Pour valoir durant l'exercice 2012, Rob G. C. Sobey a commencé à participer au régime d'options d'achat d'actions fictives fondées sur le rendement de Sobey's. Les OAAFR étaient initialement accordées à titre d'attributions non fondées sur des actions et, pour des fins d'uniformité, continuent d'être indiquées dans cette colonne selon la même méthodologie. En date du 12 septembre 2013, soit la date à laquelle le fondement de la valeur des OAAFR est passé de la valeur d'entreprise calculée de Sobey's au cours des actions d'Empire, la juste valeur des OAAFR détenues par Rob G. C. Sobey s'établissait à 416 571 \$. Pour l'exercice 2014, les nombres présentés dans cette colonne représentent le premier paiement au comptant prescrit pour l'attribution concernant l'exercice 2012. Pour les exercices 2013 et 2012, aucun paiement au comptant n'était associé aux options qui lui ont été émises aux termes de ce régime.
- 6) Pour Frank C. Sobey et Rob G. C. Sobey, qui participent au RRCHD de la société, lequel est décrit sous la rubrique « Rente de retraite et prestations » de la présente circulaire, la valeur du régime de retraite correspond à la variation du coût annuel du service pour l'employeur, qui représente la valeur des prestations de retraite prévues qui ont été gagnées durant l'exercice et l'incidence de l'écart entre les augmentations de salaire actuelles et prévues pour l'exercice visé. Rob G. C. Sobey a commencé à participer au RRCHD officiellement durant l'exercice 2014. Les valeurs du régime de retraite pour Rob G. C. Sobey pour les exercices 2013 et 2012 correspondent aux montants des cotisations de Sobey's au régime à cotisations déterminées.
- 7) L'autre rémunération représente les primes versées relativement à l'assurance-vie et à l'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident collectives de l'employé. En ce qui concerne Frank C. Sobey, l'autre rémunération comprend également le total des intérêts théoriques sur les prêts sans intérêt qui lui ont été accordés par la société relativement à l'achat d'actions sans droit de vote de catégorie A aux termes du régime d'achat d'actions des employés (« RAAE »). En ce qui concerne Rob G. C. Sobey, cette valeur inclut un arrangement de retraite anticipée d'une valeur additionnelle de quelque 651 034 \$, laquelle est constituée du maintien du salaire, d'attributions au titre du RIA, de paiements d'OAAFR, d'avantages et de droits à pension. La valeur des avantages indirects pour chacune des personnes indiquées n'a pas dépassé 50 000 \$ au total ou 10 pour cent ou plus de leur salaire annuel et n'est donc pas incluse dans cette colonne.

ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS ET DES ACTIONS EN COURS								
Nom	Attributions fondées sur des options					Attributions fondées sur des actions		
	Exercice de l'attribution	Titres sous-jacents aux options non exercées (nombre)	Prix d'exercice des options	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées en date du 3 mai 2014 ¹⁾	Unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nombre)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ²⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) ³⁾
Frank C. Sobey	2014	1 818	77,54 \$	Juin 2021	– \$	455 \$	31 227 \$	– \$
	2013	2 437	53,93	Juin 2020	35 824	609	41 796	–
	2012	2 367	54,40	Juin 2019	33 682	–	–	48 555
	2011	4 806	51,99	Juin 2018	79 972	s.o.	s.o.	s.o.
Rob G. C. Sobey	2014	11 129	82,31 \$	Juin 2021	– \$	s.o.	s.o.	s.o.
	2014	11 129	76,00	Juin 2021	–	s.o.	s.o.	s.o.

Notes :

- 1) Les nombres dans cette colonne sont fondés sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A de 68,63 \$ le 3 mai 2014.
- 2) Les nombres dans cette colonne sont fondés sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A de 68,63 \$ le 3 mai 2014, dans l'hypothèse où les objectifs en matière de rendement sont atteints à 100 pour cent. Les paiements réels varient entre 0 pour cent et 200 pour cent.
- 3) Les nombres dans cette colonne représentent la valeur marchande des attributions fondées sur des actions dont les droits sont acquis, mais non payés, d'après 67,84 \$, soit le cours moyen pondéré selon le volume sur cinq jours immédiatement avant la date d'acquisition.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN PLAN INCITATIF – VALEUR MOBILIÈRES OU VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE			
Nom	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ¹⁾		Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice ³⁾
	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ²⁾		
Frank C. Sobey	37 370 \$	48 555 \$	– \$
Rob G. C. Sobey	–	s.o.	43 282

Notes :

- 1) D'après le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A de 68,63 \$ le 3 mai 2014. Le nombre dans cette colonne représente la valeur en dollars associée au pourcentage de chacune des attributions d'options durant les exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 dont les droits sont devenus acquis durant l'exercice 2014.
- 2) Ce montant représente la valeur du paiement des UAR attribuées dans le cadre du RIMT dont les droits sont devenus acquis durant l'année. Les droits relatifs aux UAR ne deviennent acquis qu'à la fin de la période de 3 ans.
- 3) En ce qui concerne Frank C. Sobey, le nombre dans cette colonne représente son paiement au titre du RIA. En ce qui concerne Rob G. C. Sobey, le nombre représente le montant total au titre du RIA et du RILT.

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

Membres en date du 3 mai 2014 :



David A Leslie
(Président)



Cynthia Devine



Edward C. Harsant



John R. Sobey



Martine Turcotte

On peut consulter le mandat du comité d'audit sur le site Web de la société, à l'adresse www.empireco.ca, à la section traitant de gouvernance. Les membres du comité d'audit répondent tous aux critères en matière de compétence financière et d'indépendance prescrits. On peut obtenir des renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit dans la notice annuelle d'empire pour l'exercice terminé le 3 mai 2014. Le comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2014.

Le comité d'audit est responsable auprès du conseil des politiques et des pratiques relatives à l'intégrité de l'information financière et de l'information exigée aux fins de la réglementation, de même que des contrôles internes, afin d'atteindre les objectifs que sont la sauvegarde des actifs de la société, la communication d'une information fiable et la conformité avec les politiques et les lois. Le comité d'audit est également chargé de s'assurer que les principaux risques auxquels est exposée l'entreprise sont identifiés et que des techniques de gestion appropriées de ces risques sont en place.

Au cours de l'exercice 2014, le comité d'audit, conformément à son mandat, a accompli ce qui suit :

Gestion et information financières :

- Passé en revue et recommandé à l'approbation du conseil les états financiers intermédiaires et annuels de la société, le rapport de gestion, les paiements des dividendes et les communiqués diffusant l'information trimestrielle et l'information importante.
- Examiné les informations de nature financière contenues dans le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations et la notice annuelle.
- Surveillé les contrôles et procédures de communication de l'information et l'élaboration des contrôles internes sur la publication de l'information financière.
- Examiné les comptes rendus des réunions trimestrielles du comité de l'information.
- Assuré le fonctionnement efficace d'un système comportant la réception appropriée et l'examen des plaintes concernant la comptabilité, les contrôles internes sur la comptabilité, les questions d'audit, y compris la soumission confidentielle et anonyme, par les employés, de préoccupations au sujet de questions douteuses en matière de comptabilité ou d'audit.
- Passé en revue l'état et le caractère adéquat des efforts de la société pour faire en sorte que ses activités sont menées et que ses installations sont exploitées d'une manière éthique et légale et recommandé au conseil, en vue de son approbation, les modifications aux politiques et aux initiatives des programmes jugées souhaitables.

Auditeur externe :

- Fait les vérifications nécessaires pour s'assurer que l'auditeur externe est en règle avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes et que l'associé principal et les autres associés respectent les exigences de rotation.
- Passé en revue la relation entre l'auditeur externe et la direction de la société et confirmé qu'elle est caractérisée par l'indépendance.
- Examiné le plan d'audit annuel de l'auditeur externe.
- Recommandé au conseil la nomination de l'auditeur externe.
- Recommandé au conseil la rémunération de l'auditeur externe.
- Approuvé au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe doit rendre à la société, s'il y a lieu.
- Examiné, avec l'auditeur externe et la direction, l'ensemble des politiques et des pratiques comptables essentielles adoptées ou proposées, les risques et les incertitudes d'importance et les estimations et les appréciations clés.
- Examiné les rapports d'audit annuel et trimestriels de concert avec l'auditeur externe.

Grant Thornton LLP et les auditeurs auxquels il a succédé sont l'auditeur d'Empire depuis plus de 50 ans. Le tableau ci dessous présente les honoraires facturés par Grant Thornton LLP à la société et à ses filiales pour les exercices terminés les 3 mai 2014 et 4 mai 2013, respectivement :

HONORAIRES D'AUDIT D'EMPIRE COMPANY LIMITED ET DE SES FILIALES

	Exercice terminé	
	Le 3 mai 2014	Le 4 mai 2013
Honoraires d'audit	3 110 636 \$	2 417 744 \$
Honoraires pour services liés à l'audit	272 849	324 219
Honoraires pour services fiscaux	307 013	264 883
Autres honoraires	60 142	55 796
Total des honoraires	3 750 640 \$	3 062 642 \$

Les honoraires d'audit comprennent les honoraires pour l'audit des états financiers consolidés annuels, l'audit des autres états financiers exigés et l'examen des états financiers intermédiaires trimestriels

Les honoraires pour services liés à l'audit comprennent les honoraires pour les services conseils en matière de comptabilité et d'obligations d'information et les traductions en français.

Les honoraires pour services fiscaux ont trait aux services de planification fiscale et aux tâches ponctuelles reliées à des questions de conformité.

Les autres honoraires pour l'exercice terminé le 3 mai 2014 incluent les droits du Conseil canadien sur la reddition de comptes et les autres services fournis par Grant Thornton LLP liés aux assignations de projets qui ne sont pas des honoraires d'audit ni des honoraires pour services liés à l'audit.

Le comité d'audit examine et évalue l'indépendance de l'auditeur sur une base continue. Une politique a été mise en œuvre afin d'assurer que tous les services fournis par l'auditeur externe soient approuvés au préalable. Le processus d'approbation préalable permet de savoir si la nature et l'étendue de ces services sont compatibles avec le maintien de l'indépendance de l'auditeur externe. Il a été conclu que les services de consultation ainsi rendus n'ont pas compromis l'indépendance de Grant Thornton LLP.

Audit interne :

- Examiné et approuvé les règles et le plan annuel d'audit internes.
- Examiné les rapports trimestriels de l'auditeur en chef et rencontré celui-ci à huis clos.
- Fait le nécessaire pour que la fonction d'audit interne soit indépendante des fonctions de gestion et soit dotée de ressources suffisantes pour exécuter son mandat.

Gestion des risques :

- Examiné la gouvernance concernant les importants projets de changement apportés aux procédés d'affaires et à la technologie de l'information.
- Examiné le caractère adéquat et la qualité de la couverture d'assurance que la société maintient.
- Examiné les rapports trimestriels de gestion des risques d'entreprise dans le cadre des activités de surveillance des principaux risques liés aux activités pour s'assurer que les techniques appropriées de gestion des risques sont en place. Pour de plus amples renseignements sur la gestion des risques, se reporter à la rubrique « Gestion des risques » de la présente circulaire.
- Passé en revue le rapport environnemental, le rapport sur les litiges et le rapport sur la couverture trimestriels.
- Reçu les rapports trimestriels en matière de salubrité alimentaire.
- Examiné la conformité avec les lois et les règlements, de même que l'étendue et l'état des systèmes établis pour assurer celle-ci, et reçu des rapports de la direction, des conseillers juridiques et autres tiers selon ce que le comité d'audit détermine à l'égard de ces questions, de même que sur les changements importants aux lois et aux règlements susceptibles d'avoir une incidence sur le passif éventuel et les risques de la société.

Administration :

- Passé en revue son mandat et recommandé au comité de gouvernance les modifications qu'il y aurait lieu d'y apporter.
- Rempli le questionnaire annuel d'auto-évaluation du comité d'audit et passé en revue les compétences financières et l'indépendance du comité d'audit.

Ce rapport est soumis par les membres du comité d'audit : David A. Leslie (président), Cynthia Devine, Edward C. Harsant, John R. Sobey et Martine Turcotte.

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Membres en date du 3 mai 2014 :



Kevin Lynch
(président)



David Ferguson



Edward C. Harsant



David A. Leslie



Stephen J. Savidant



Karl R. Sobey

Le mandat du comité de gouvernance peut être consulté sur le site Web de la société, à l'adresse www.empireco.ca, dans la section sur la gouvernance. Il incombe au comité de gouvernance de superviser toutes les questions concernant la gouvernance et de donner au conseil d'administration des conseils à cet égard.

Au cours de l'exercice 2014, conformément à son mandat, le comité de gouvernance a accompli ce qui suit :

- Assuré l'examen de données reçues d'autres entreprises et recommandé au conseil d'administration la rémunération des administrateurs, y compris celles des membres du conseil et des présidents des comités.
- Examiné l'indépendance de tous les administrateurs et donné au conseil d'administration des conseils à cet égard.
- Examiné la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et recommandé son approbation par le conseil.
- Examiné et approuvé les dépenses du chef de l'exploitation engagées au cours de l'exercice.
- Effectué son examen annuel de l'utilisation des avions d'affaires et des coûts s'y rapportant.
- Fait des recommandations au conseil à l'égard de la structure et de la composition des comités du conseil, y compris la dissolution du comité de surveillance et le transfert de ses responsabilités au comité d'audit.
- Examiné le mandat du conseil et des comités, ainsi que les descriptions de poste pour le président du conseil et les présidents des comités, puis, au besoin, recommandé leur révision.
- Recommandé au conseil une modification au mandat de celui-ci pour augmenter l'âge de la retraite obligatoire pour les administrateurs en la faisant passer de 70 à 72 ans.
- Modifié le sondage du conseil en intégrant des autoévaluations par tous les comités, examiné le rapport résultant et abordé les questions soulevées dans le rapport.
- Effectué des rencontres individuelles, par l'intermédiaire du président du conseil et des présidents des comités, avec tous les administrateurs concernant le rendement du conseil et de chaque administrateur en particulier.
- Examiné et analysé les évaluations des activités de gouvernance de la société publiées par diverses parties externes.
- Examiné les questions de formation permanente des administrateurs et d'orientation des nouveaux administrateurs et présenté des recommandations à cet égard.
- Reçu les mises à jour de la réglementation et des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, puis discuté de celles-ci.
- Apporté plusieurs améliorations aux processus de gouvernance et aux pratiques d'information en matière de gouvernance, y compris une révision mineure à la politique relative à la majorité des voix afin d'harmoniser la politique existante de la société avec les nouvelles exigences de la Bourse TSX.

Ce rapport est soumis par les membres du comité de gouvernance : Kevin Lynch (président), David Ferguson, Edward C. Harsant, David A. Leslie, Stephen J. Savidant et Karl R. Sobey.

RAPPORT DU COMITÉ DES MISES EN CANDIDATURE

Membres en date du 3 mai 2014 :



Kevin Lynch
(président)



David Ferguson



Edward C. Harsant



David A. Leslie



Stephen J. Savidant

Le mandat du comité des mises en candidature peut être consulté sur le site Web de la société, à l'adresse www.empireco.ca, dans la section sur la gouvernance. Tous les membres du comité sont des administrateurs indépendants. Il revient au président du comité des mises en candidature de s'acquitter des responsabilités du conseil se rapportant à la composition du conseil et au recrutement de nouveaux administrateurs.

Au cours de l'exercice 2014, conformément à son mandat, le comité des mises en candidature a accompli ce qui suit :

- Terminé le recrutement d'un nouvel administrateur indépendant qui avait été commencé lors de l'exercice précédent.
- Examiné les départs à la retraite prévus des administrateurs et les talents nécessaires pour les nouveaux administrateurs.
- Entrepris la recherche de deux nouveaux administrateurs indépendants.
- Confirmé le plan de relève du président du comité.
- Effectué un suivi et des échanges à l'égard de la proposition de la CVMO concernant la représentation des femmes au sein des conseils d'administration.

Ce rapport est soumis par les membres du comité des mises en candidature : Kevin Lynch (président), David Ferguson, Edward C. Harsant, David A. Leslie et Stephen J. Savidant.

RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Membres en date du 3 mai 2014 :



Stephen J. Savidant
(Président)



Bonnie Brooks



David S. Ferguson



Kevin Lynch

Le mandat du comité des ressources humaines peut être consulté sur le site Web de la société, à l'adresse www.empireco.ca, dans la section sur la gouvernance. Tous les membres du comité sont indépendants.

Le comité des ressources humaines aide le conseil à s'acquitter de son rôle de surveillance en ce qui a trait :

- à la stratégie, aux politiques et aux programmes en matière de ressources humaines de la société (y compris la santé et la sécurité au travail)
- aux questions stratégiques reliées à l'utilisation efficace des ressources humaines au sein de la société, en prêtant une attention toute particulière aux questions de relève, de perfectionnement et de rémunération (y compris les risques liés à la rémunération).

Au cours de l'exercice 2014, conformément à son mandat, le comité des ressources humaines a accompli ce qui suit :

- Passé en revue l'ensemble des politiques de la société relatives à la rémunération des membres de la haute direction et des cadres dirigeants, y compris les changements découlant de l'acquisition de Canada Safeway, et formulé des recommandations au conseil à cet égard.
- Surveillé et passé en revue les initiatives de la société en matière de perfectionnement du personnel de la société et fourni des conseils à cet égard, y compris les programmes et le processus de gestion et de perfectionnement des talents, de même que leur exécution; les processus et les outils de gestion de la relève, de même que leur exécution; la diversité en matière d'emploi; les processus et les outils de gestion du rendement, de même que leur exécution; et les politiques visant les questions qui touchent les personnes, notamment le code d'éthique commerciale.
- Fourni des conseils à la haute direction de la société sur les conditions d'emploi de la haute direction et des cadres dirigeants pour leur permettre d'atteindre les objectifs de croissance et de rentabilité de la société, et pour assurer l'engagement à long terme de ces employés clés dans l'entreprise.
- Procédé à l'évaluation de rendement annuelle du chef de la direction, fixé ses objectifs annuels et à long terme et recommandé au conseil sa rémunération annuelle, compte tenu de ces considérations et d'autres facteurs pertinents.
- Élaboré et maintenu à l'égard du chef de la direction et de cadres dirigeants désignés un plan de relève qui vise aussi bien le départ planifié que le départ imprévu de ceux-ci et, conformément à ce plan, géré la transition du chef de la direction d'Empire.
- Passé en revue les recommandations de la direction à l'égard des augmentations de salaire annuelles et du versement de primes incitatives.
- Examiné le rendement des placements, la conformité avec la réglementation et l'administration des régimes de retraite, ainsi que les communications fournies aux employés à cet égard.
- Passé en revue la conception et le fonctionnement des régimes d'avantages collectifs de la société.
- Surveillé la participation de la société dans les régimes de pension enregistrés ou non de Sobeys ou d'autres entités, ainsi que la gouvernance du régime de participation différée aux bénéficiaires, tel qu'il est plus amplement décrit dans les mandats de gouvernance concernant la structure des régimes de pension et des régimes de participation différée aux bénéficiaires, que le conseil a approuvés à l'occasion.
- S'est acquitté de la responsabilité générale du conseil en matière de santé et de sécurité au travail, y compris celle de s'assurer que la société a intégré la promotion d'un milieu de travail sécuritaire et sain dans sa planification et ses activités commerciales courantes
- Revu la nomination des dirigeants d'Empire et de Sobeys Inc. et recommandé leur approbation au conseil.
- Passé en revue et approuvé les renseignements contenus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la société ou les autres documents requis en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, y compris l'analyse de la rémunération.

Ce rapport est soumis par les membres du comité des ressources humaines : Stephen J. Savidant (président), Bonnie Brooks, David Ferguson et Kevin Lynch.

DÉCLARATION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Introduction

La déclaration de la rémunération de la haute direction qui suit a pour objectif de fournir aux actionnaires d'Empire une description des procédures et des décisions concernées dans l'élaboration et la surveillance des régimes de rémunération de la société ainsi que les distributions versées aux termes de ceux-ci aux MHDV pour l'exercice 2014. Les MHDV sont les personnes qui étaient les anciens chef de la direction et chef des finances, qui sont les actuels chef de la direction et chef des finances et les trois autres membres de la haute direction les mieux rémunérés de la société et de ses filiales pour le dernier exercice.

Pour l'exercice terminé le 3 mai 2014, les MHDV étaient les suivants :

- Paul D. Sobey, ancien président et chef de la direction;
- Paul V. Beesley, ancien vice-président directeur et chef des finances;
- Marc Poulin, président et chef de la direction;
- François Vimard, chef des finances;
- Charles Mulvenna, président, exploitation de Safeway;
- Jason Potter, président, exploitation multiformat, Sobeys;
- Claude Tessier, président, exploitation IGA de Sobeys.

RÔLE, COMPOSITION ET EXPÉRIENCE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le conseil d'administration d'Empire a délégué au comité des RH la responsabilité d'établir et de mettre en œuvre la politique de rémunération des membres de la haute direction d'Empire et de Sobeys. Le comité des RH est formé des quatre administrateurs indépendants suivants : Stephen J. Savidant (président), Bonnie Brooks, David S. Ferguson et Kevin Lynch.

Stephen J. Savidant est administrateur de la société depuis 2004 et est membre du comité des RH depuis 2011. Auparavant, il a siégé au comité d'audit pendant sept années au cours desquelles il a pu mettre à contribution dans le cadre des travaux de ce comité son expérience particulière en gestion des risques. M. Savidant occupe depuis longtemps des postes de haute direction dans le secteur de l'énergie et il a ainsi acquis une grande connaissance des méthodes d'élaboration et de mise en œuvre de programmes de rémunération de la haute direction.

Bonnie Brooks est administratrice de la société et de Sobeys Inc. depuis 2012. Elle est membre du comité des RH depuis 2012. Elle a occupé des postes de haut niveau dans de grandes entreprises de vente au détail pendant plus de 25 ans, en Europe, en Asie et en Amérique du Nord. Elle est actuellement vice-présidente du conseil de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui est propriétaire des magasins La Baie au Canada, ainsi que des grands magasins Saks Fifth Avenue et Lord and Taylor aux États-Unis et qui compte plus de 30 000 employés. Elle a siégé à plusieurs comités des ressources humaines au cours des 20 dernières années.

David S. Ferguson est administrateur de la société depuis 2007 et de Sobeys Inc., depuis 2006. Il est membre du comité des RH depuis 2007. M. Ferguson a occupé des postes de haute direction auprès de Walmart, notamment celui de chef de la direction de Walmart Canada et de Walmart Europe, qui lui ont permis d'acquérir une connaissance approfondie du secteur de la vente de détail et des pratiques en matière de rémunération s'y rapportant.

Kevin Lynch est administrateur de la société depuis 2013 et est membre du comité des RH depuis 2014. En sa qualité de vice-président du conseil de BMO Groupe Financier, M. Lynch agit en tant que conseiller stratégique clé auprès de la haute direction. M. Lynch s'est distingué à titre de fonctionnaire durant une carrière de plus de 33 ans au service du gouvernement du Canada, auprès duquel il a notamment exercé les fonctions de greffier du Conseil privé, de secrétaire du Cabinet et de chef de la fonction publique du Canada, ainsi que de sous-ministre des Finances, de sous-ministre de l'Industrie et de directeur administratif pour le Canada au Fonds monétaire international. M. Lynch siège également à plusieurs autres conseils.

Le mandat du comité des RH comprend la mise en place de régimes de rémunération globale de la haute direction qui renforcent l'atteinte des objectifs de la société, notamment la fixation des échelles de salaire annuel de base, la fixation des attributions aux termes du régime incitatif annuel (le « **RIA** »), la fixation des attributions aux termes du régime d'unités d'actions attribuées au rendement de la société (aussi désigné comme le régime incitatif à moyen terme, le « **RIMT** »), la fixation des attributions aux termes du régime incitatif à long terme (le « **RILT** ») et la supervision de la planification de la relève. Il est possible de consulter le mandat intégral du comité des RH sur le site Web d'Empire à l'adresse suivante : www.empireco.ca. Ce comité a tenu huit réunions au cours de l'exercice 2014.

PLANIFICATION DE LA RELÈVE

Le comité des RH est responsable de surveiller et d'examiner les questions de planification de la relève à la fois pour Empire et pour Sobeys, et il donne des conseils à cet égard. Son rôle englobe la préparation des transitions prévues et imprévues au sein de la haute direction. Le comité des RH s'assure que la planification de la relève à long terme a été effectuée pour tous les postes de haute direction. Au cours de l'exercice 2014, le comité des RH a passé en revue tous les postes de haute direction au sein d'Empire et de Sobeys, a discuté des mesures d'atténuation des risques avec la direction et a également traité des besoins de formation et d'apprentissage. Outre les délibérations du comité des RH, le conseil a étudié un sommaire des mesures de planification de la relève et des stratégies d'atténuation des risques.

Le comité de RH s'assure que des mesures de planification de la relève à long terme et pour les situations d'urgence ont été prises pour tous les postes de haute direction.

Le comité est également chargé de s'assurer que la planification de la relève a été effectuée quant au chef de la direction. Compte tenu de l'entrée en fonction récente d'un nouveau chef de la direction d'Empire, le comité concentre sa démarche en matière de planification de la relève sur le développement des qualités de meneur. Le comité se penche sur le développement des qualités de meneur du chef de la direction et des successeurs possibles repérés dans le cadre de la planification de la relève pendant l'année et apporte des rajustements à cet égard au besoin.

PHILOSOPHIE ET PROCÉDURE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

La philosophie qui sous-tend le régime de rémunération de la haute direction est de fournir un niveau de rémunération qui attirera, motivera et fidélisera une équipe de direction hors pair, en plus d'harmoniser directement sa rémunération avec l'atteinte tant des objectifs de la société que des objectifs de rendement personnel. L'approche de la société est d'encourager la direction à prendre des décisions et des mesures qui entraîneront une croissance durable à long terme, ainsi que la création d'une valeur à long terme pour les actionnaires.

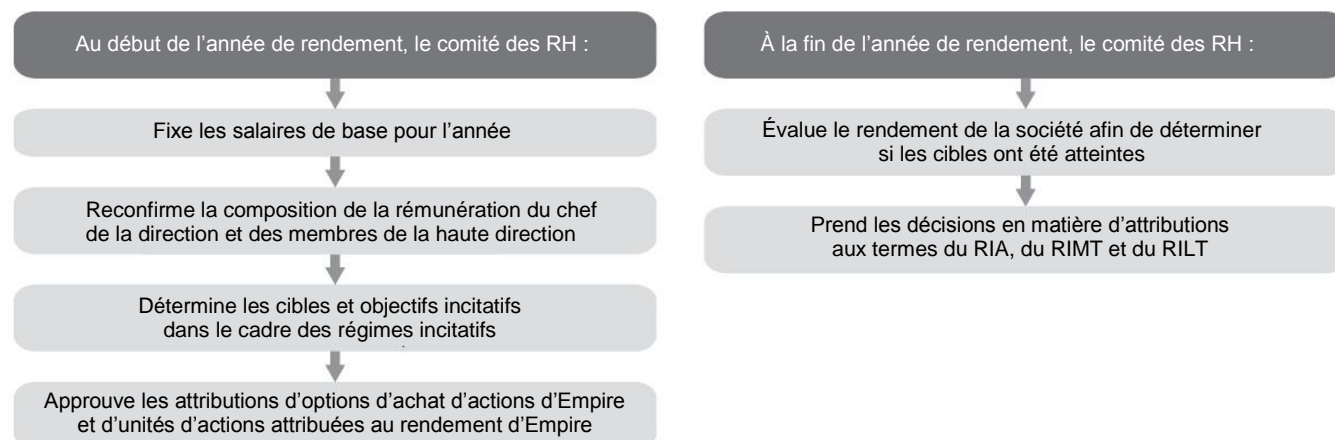
Dans le but d'atteindre une croissance et une expansion continue des activités tout en décourageant la prise de risques excessifs, le régime de rémunération de la haute direction a été élaboré, sous la supervision du comité des RH, en fonction des principes suivants :

- fournir aux membres de la haute direction une rémunération qui est concurrentielle;
- attirer et fidéliser les gens qui ont un sens du leadership pour générer des résultats;
- fournir une rémunération qui traduit une philosophie de rémunération liée au rendement;
- harmoniser les intérêts de la haute direction avec ceux de nos actionnaires;
- représenter des normes élevées en matière de saine gouvernance; et
- être facile à comprendre pour nos actionnaires.

Le comité des RH a décidé que les principes de rémunération de la haute direction devraient être identiques à ceux applicables à tous les hauts dirigeants, sauf que :

- la partie de la rémunération des membres de la haute direction qui est exposée à des risques devrait être plus importante que celle de tout autre employé;
- la rémunération des membres de la haute direction devrait tenir compte des résultats à long terme de la société;
- une portion significative de la rémunération des membres de la haute direction devrait être fixée en fonction des résultats de l'entreprise dans son ensemble; et
- une portion considérable de la rémunération de la haute direction devrait reproduire l'expérience des actionnaires de la société.

La société a établi le protocole suivant pour permettre au comité des RH de revoir annuellement la rémunération de la haute direction. Tel qu'il est indiqué ci-dessous :



Tous les éléments de la rémunération du chef de la direction et des MDHV sont assujettis à l'approbation du conseil.

RÉMUNÉRATION ET RISQUES

Le comité des RH participe activement à la surveillance des risques relativement à la politique et aux pratiques de la société en matière de rémunération et est convaincu qu'il n'y a pas de risques inhérents susceptibles d'avoir des répercussions défavorables importantes sur la société.

Conformément aux principes de rémunération susmentionnés, et tel qu'il est décrit plus en détail à la rubrique « Éléments de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire, la rémunération de la haute direction de la société est pondérée en fonction de la rémunération des résultats à moyen et à long termes, ce qui diminue l'incitation pour les membres de la haute direction à courir des risques indus et contribue davantage à faire concorder l'intérêt des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires. Cette approche prudente a toujours bien servi la société à long terme.

La rémunération de la haute direction de la société est pondérée en fonction de la rémunération en vue des résultats à moyen et à long termes, ce qui diminue l'incitation pour les membres de la haute direction à courir des risques indus et contribue à faire concorder l'intérêt des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires.

Le conseil est d'avis que les politiques suivantes contribuent elles aussi à atténuer davantage tout risque lié au programme de rémunération de la haute direction :

Remboursement de la rémunération incitative et de la rémunération à base d'actions (politique de récupération)

Le conseil d'administration peut, à son seul gré, dans toute la mesure permise par le droit applicable et dans la mesure qu'il juge dans l'intérêt de la société, exiger le remboursement, dans certains cas, de la totalité ou d'une partie de la rémunération incitative versée à certains membres de la haute direction visés, dont le chef de la direction et le chef des finances. Plus particulièrement, le conseil d'administration peut exiger le remboursement de la totalité ou d'une partie de la rémunération d'un membre de la haute direction ou d'un ancien membre de la haute direction dans l'éventualité où i) le montant de la rémunération incitative a été calculé en fonction de l'atteinte de certains résultats financiers, ou si elle est conditionnelle à ceux-ci, qui ont par la suite fait l'objet d'un redressement ou ont été touchés par un redressement de la totalité ou d'une partie des états financiers de la société et où ii) la rémunération incitative versée aurait été inférieure si les résultats financiers avaient été adéquatement divulgués.

Politique de couverture

Il est interdit à tous les initiés, les dirigeants et les tiers qui sont systématiquement en possession d'informations non divulguées (la ou les « personnes soumises à des restrictions ») d'effectuer des opérations ayant pour effet de couvrir la valeur économique de tout intérêt direct ou indirect de ces personnes soumises à des restrictions dans les actions sans droit de vote de catégorie A de la société ou dans tout autre titre de la société ou de ses filiales. Cette restriction en matière de couverture interdit les opérations suivantes : i) la vente à découvert de tout titre d'Empire Company ou de ses filiales, ii) la vente d'une option d'achat ou l'achat d'une option de vente sur tout titre d'Empire Company ou de ses filiales ou ii) la participation à quelque opération de monétisation de titres ou à quelque autre opération de couverture visant à réduire ou à compenser une diminution de la valeur marchande des titres d'Empire Company ou de ses filiales.

Propriété d'actions

La propriété d'actions par les MHDV fait concorder les intérêts de nos hauts dirigeants avec ceux des actionnaires. Sur la recommandation du comité des RH, le conseil a établi des lignes directrices d'actionariat pour les MHDV pour valoir pour l'exercice 2015. Voir la rubrique « Modifications apportées à la rémunération pour l'exercice 2015 » de la présente circulaire.

Empire a pour politique que le chef de la direction doit conserver, jusqu'à une année après sa démission ou son départ à la retraite, la totalité des actions sans droit de vote de catégorie A acquises au moyen des programmes de la société ou encore avec une aide financière directe accordée par la société, sauf dans la mesure où, au moment de la démission ou du départ à la retraite, le niveau de propriété d'actions par ce chef de la haute direction est supérieur à trois fois son salaire. Le chef de la direction peut disposer librement de toutes les actions dépassant ce seuil.

Le tableau suivant indique la propriété d'actions par des MHDV en date du 3 mai 2014.

PROPRIÉTÉ D' ACTIONS ¹⁾					
Nom	Actions sans droit de vote de catégorie A		Actions ordinaires de catégorie B		Total de la propriété d'actions
Marc Poulin	1 000	68 630 \$	1	68,63 \$	68 699 \$
François Vimard	1 000	68 630	–	–	68 630
Charles Mulvenna	–	–	–	–	–
Jason Potter	–	–	–	–	–
Claude Tessier	–	–	–	–	–

Note :

1) Le nombre de titres détenus est donné en date du 3 mai 2014. Outre les actions qu'ils détiennent, tel qu'il est indiqué ci-dessus, Marc Poulin détient 82 058 options et 22 709 UAR. François Vimard détient 36 448 options, Charles Mulvenna détient 18 750 options, Jason Potter détient 38 270 options et Claude Tessier détient 34 626 options. Des renseignements sur la valeur des options et des UAR figurent à la page 46 de la présente circulaire. La valeur des actions est calculée à l'aide du cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A en date du 3 mai 2014, soit 68,63 \$.

CONSEILLER DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Lorsqu'il le juge approprié, le comité des RH peut retenir les services d'un consultant en ressources humaines externe, afin que ce dernier lui fournisse des conseils et des renseignements indépendants sur :

- l'élaboration de pratiques et du programme de rémunération de la société;
- la perspective concernant les niveaux de rémunération totale adéquats en fonction d'une analyse des pratiques de la concurrence et des références;
- la mise à jour des tendances actuelles en matière d'élaboration et de gouvernance de la rémunération de la haute direction; et
- toute autre information dans le cadre de l'évaluation des recommandations sur la rémunération et la prise de décisions efficaces concernant celle-ci.

Au cours de l'exercice 2014, le comité des RH a retenu les services des consultants en ressources humaines externes Hugessen Consulting Inc. pour qu'ils exécutent des travaux reliés à la rémunération de la haute direction, y compris un examen de la rémunération du chef de la direction et du chef des finances, ainsi que du RILT de Sobey's.

Au cours de l'exercice 2013, le comité des RH n'a pas retenu les services d'un consultant externe en ressources humaines.

	HONORAIRES D'EXPERTS-CONSEILS DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	
	Hugessen Consulting Inc.	
	Exercice 2014	Exercice 2013
Honoraires liés à la rémunération la haute direction	161 482 \$	– \$
Tous les autres honoraires	–	–
Total des honoraires de consultation	161 482 \$	– \$

ÉTALONNAGE DE LA RÉMUNÉRATION

À l'occasion, dans le cadre des délibérations du comité des RH pour fixer la rémunération totale directe (le salaire de base plus le RIA, le RIMT et le RILT), un certain nombre de références concurrentielles canadiennes sont examinées dans le but de donner un contexte devant servir à établir et à rajuster la rémunération de la haute direction. Ces références concurrentielles ont en général inclus des sociétés de vente au détail, des sociétés autonomes de taille comparable, des sociétés diversifiées exerçant leurs activités au Canada, ainsi que des sociétés immobilières.

Dans le cadre de son examen de la rémunération de la haute direction, le comité des RH tient compte des renseignements publics au sujet de la rémunération des membres de la haute direction du groupe suivant de grandes sociétés ouvertes canadiennes que le comité estime être comparables dans le secteur :

GROUPE DE COMPARAISON	
Alimentation Couche-Tard Inc.	Metro Inc.
Société Canadian Tire Limitée	RONA Inc.
George Weston Limitée	Sears Canada
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.	Shoppers Drug Mart Corporation
Les Compagnies Loblaw Limitée	

Le comité des RH tient aussi compte de manière générale d'un échantillonnage plus vaste de sociétés du secteur pour évaluer les aspects concurrentiels de la rémunération de la haute direction de la société.

ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Les éléments clés du régime de rémunération de la haute direction d'Empire, notamment des MHDV, sont le salaire de base, le RIA, le RIMT et le RILT. Les prestations, les avantages indirects et les autres avantages sociaux ne sont pas, dans leur ensemble, des éléments importants de la rémunération totale. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un élément régulier de son régime de rémunération, Empire a également émis des unités d'actions incessibles (« UAI ») durant l'exercice 2014 à certains membres de la haute direction qui sont venus travailler pour la société par suite de l'acquisition de Canada Safeway.

Lorsque ces éléments sont mis ensemble, plus particulièrement le salaire de base et la rémunération incitative, ils fournissent une rémunération globale qui se veut attrayante et qui fidélisera les personnes hautement qualifiées tout en fournissant un incitatif significatif pour harmoniser leurs efforts et motiver les cadres à atteindre un rendement de la société qui crée une valeur à long terme durable pour les actionnaires.

La portion du salaire de base des membres de la haute direction est fixe, alors que les portions composées par le RIA, le RIMT et le RILT sont variables. Tel que le tableau suivant l'illustre, la valeur totale de la rémunération est pondérée en fonction des composantes incitatives variables, ce qui signifie qu'une portion importante de la rémunération du membre de la haute direction est à risque.

POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE CIBLÉE POUR L'EXERCICE 2014 ¹⁾					
Nom et poste	Salaire	RIA	RIMT	RILT	Portion à risque de la rémunération ²⁾
Paul D. Sobey, ancien président et chef de la direction, Empire ³⁾	40 %	20 %	20 %	20 %	60 %
Paul V. Beesley, ancien vice-président directeur et chef des finances, Empire ⁴⁾	44 %	23 %	17 %	17 %	57 %
Marc Poulin, président et chef de la direction, Empire	27 %	27 %	23 %	23 %	73 %
François Vimard, chef des finances, Empire	40 %	30 %	s.o	30 %	60 %
Charles Mulvenna, président, exploitation de Safeway	40 %	30 %	s.o.	30 %	60 %
Jason Potter, président, exploitation multiformat, Sobeys	40 %	30 %	s.o	30 %	60 %
Claude Tessier, président, exploitation IGA de Sobeys	40 %	30 %	s.o	30 %	60 %

Notes :

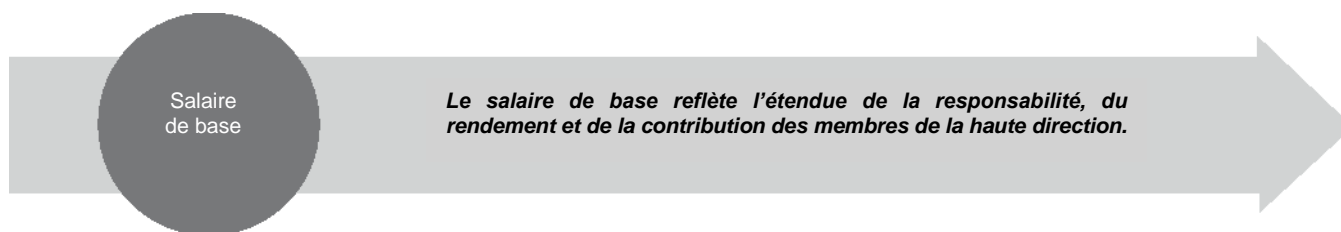
- 1) La rémunération totale directe exclut les prestations, les rentes de retraite et les avantages indirects.
- 2) La portion à risque de la rémunération représente le total des pourcentages indiqués pour le RIA, le RIMT et le RILT.
- 3) Paul D. Sobey a pris sa retraite en décembre 2013. Pour plus de renseignements sur sa rémunération, voir la rubrique « Contrats de travail et ententes relatives à la retraite ».
- 4) Paul V. Beesley a démissionné en mai 2014. Pour plus de renseignements sur sa rémunération, voir la rubrique « Contrats de travail et ententes relatives à la retraite ».

De plus amples détails sur chaque élément du régime de rémunération de la haute direction et sur son objectif figurent dans le tableau suivant et ailleurs dans le présent rapport.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION				
Élément	Forme	Période couverte	Objectifs	
Salaire de base	Au comptant	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte de l'étendue de la responsabilité, du rendement et de la contribution de chaque membre de la haute direction 	
Rémunération variable	RIA	Au comptant	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement annuels
	RIMT ¹⁾	unités d'actions attribuées au rendement d'Empire	Pluriannuelle	<ul style="list-style-type: none"> Récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement sur trois ans
	RILT	Options d'achat d'actions d'Empire	Pluriannuelle	<ul style="list-style-type: none"> Motiver l'équipe de la haute direction à accroître la valeur à long terme du placement des actionnaires (huit ans) Fidéliser les gens de talent en offrant une rémunération concurrentielle
Autres éléments de la rémunération				
Rente de retraite et prestations	L'objectif des régimes de retraite de la société est de fournir des versements périodiques aux membres du régime durant leur retraite jusqu'à leur décès en fonction de leurs années de services en tant qu'employés. Les MHDV cotisent à un régime à cotisations déterminées et au RRCHD. Les MHDV participent également au régime d'avantages sociaux de la société qui offre une assurance médicale, une assurance-médicaments, une assurance dentaire, une assurance contre les maladies graves, une assurance-vie, une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident collectives, une assurance-invalidité de courte durée et une assurance-invalidité de longue durée payée par l'employé.			
Avantages indirects	Des avantages indirects limités sont fournis et comprennent une voiture louée par la société, un examen médical annuel, une allocation de planification financière pour les membres de la haute direction et une allocation d'adhésion à un club.			

Note :

- 1) Durant l'exercice 2014, le comité des RH a effectué une attribution unique d'UAI à certains anciens membres de la haute direction de Safeway qui sont venus travailler pour la société par suite de l'acquisition de Canada Safeway. Voir la rubrique « Régime d'unités d'actions incessibles d'Empire » de la présente circulaire.



Le comité des RH revoit le salaire de base annuellement afin de s'assurer qu'il continue de refléter le rendement individuel et les conditions du marché pour les membres de la haute direction d'Empire et de Sobeys.



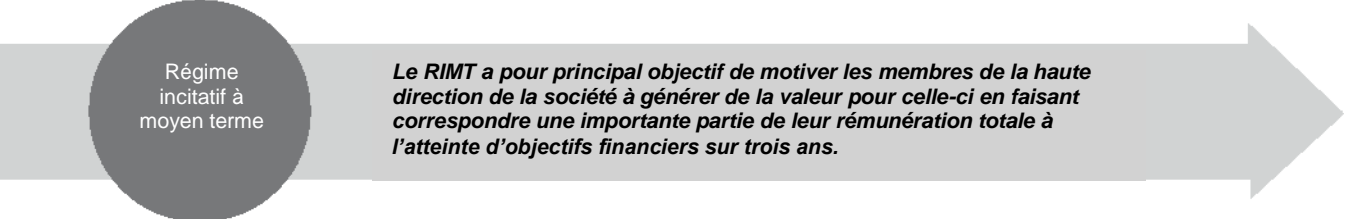
Régime
incitatif
annuel

Le RIA est conçu pour récompenser les membres de la haute direction qui atteignent ou dépassent les objectifs de rendement annuel.

Les attributions incitatives annuelles aux membres de la haute direction reposent surtout sur des cibles prédéterminées en matière de rendement pour l'exercice. L'atteinte du rendement cible entraîne le versement de paiements incitatifs selon des niveaux cibles. Si le rendement est supérieur aux cibles prédéterminées en matière de rendement, le régime prévoit des versements améliorés jusqu'à des niveaux maximaux prévus.

L'ancien chef de la direction d'Empire participait au régime incitatif annuel d'Empire, suivant lequel les attributions reposent sur l'atteinte du budget approuvé par le conseil (c.-à-d. le rendement « cible ») au titre du résultat ajusté, après les participations ne donnant pas le contrôle. Les ajustements apportés au résultat net, après les participations ne donnant pas le contrôle, sont calculés en tant que résultat net excluant les éléments qui ne sont pas considérés comme représentatifs de la performance opérationnelle sous-jacente de l'entreprise. Le paiement maximum pour les cadres supérieurs était fixé à 2,0 fois le pourcentage cible; cependant, il est important de noter que le comité des RH peut, à son gré, augmenter le pourcentage cible au-delà de 2,0 fois le pourcentage cible si cela est dans l'intérêt d'assurer un lien approprié entre le rendement exceptionnel de l'entreprise et la rémunération. La prime incitative annuelle de l'ancien chef de la direction n'a pas été directement touchée par le rendement de la société par rapport à un groupe de comparaison de sociétés similaires.

Le chef de la direction et le chef des finances d'Empire et les membres de la haute direction de Sobeys participent au RIA de Sobeys appelé le régime de participation différée aux bénéfices annuel de Sobeys (« RPDB »). Auparavant, le RIA de Sobeys n'incluait que la direction et était appelé le RIAD; toutefois, il a été élargi pour inclure plus de participants et son nom a donc été changé. Les modalités du RPDB pour les MHDV sont compatibles avec celles de l'ancien RIAD. Les attributions au titre du RPDB reposent sur des cibles annuelles pour le chiffre d'affaires et la rentabilité approuvées par le conseil (c'est-à-dire le rendement « cible »). L'incitatif cible au titre du RPDB pour les membres de la haute direction ayant des responsabilités à l'échelle nationale dépend de l'atteinte des cibles en matière de vente et de rentabilité pour Sobeys Inc. L'incitatif cible dans le cadre du RPDB pour les membres de la haute direction chargés de l'exploitation d'unités commerciales dépend de l'atteinte de cibles de vente et de rentabilité propres à leur unité commerciale et à Sobeys Inc., selon une pondération égale. Le paiement maximum pour les cadres dirigeants est fixé à 2,0 fois l'attribution cible, bien qu'il soit important de noter que le comité des RH peut exercer sa discrétion pour augmenter l'attribution au-delà de 2,0 fois le pourcentage cible lorsqu'il est dans l'intérêt d'assurer un lien approprié entre le rendement exceptionnel de l'entreprise et la rémunération.



Régime
incitatif à
moyen terme

Le RIMT a pour principal objectif de motiver les membres de la haute direction de la société à générer de la valeur pour celle-ci en faisant correspondre une importante partie de leur rémunération totale à l'atteinte d'objectifs financiers sur trois ans.

Le RIMT offre aux membres de la haute direction la possibilité de recevoir des primes annuelles fondées sur l'atteinte de certaines cibles. Le RIMT contribue aussi à attirer et à fidéliser les gens de talent. Les cibles incitatives à moyen terme pour le chef de la direction ne sont pas directement touchées par le rendement de la société par rapport à un groupe de comparaison de sociétés similaires.

Les attributions aux termes du RIMT tiennent compte du niveau de responsabilité du membre de la haute direction, de même que de son influence et/ou de sa contribution au rendement d'exploitation de la société. Les participants du RIMT doivent être des membres de la haute direction ou des cadres dirigeants clés (suivant ce qui est établi par le comité des RH) de la société ou des membres de son groupe. Les attributions du RIMT, sous forme d'UAR, ont été effectuées pour la première fois au cours de l'exercice 2012 et sont considérées de nouveau chaque année par le comité des RH.

Certains membres de la haute direction, y compris l'ancien chef de la direction d'Empire, l'ancien chef des finances d'Empire et le chef de la direction actuel d'Empire, participent au RIMT. Chaque année, les participants reçoivent un nombre cible d'UAR qui suivent le cours des actions sans droit de vote de catégorie A sous-jacentes d'Empire sur une période de trois ans. Des UAR peuvent être accordées à des dirigeants ou à des cadres de la société ou des membres de son groupe, tel que l'approuve le comité des RH ou, dans le cas du chef de la direction, le conseil.

Le nombre d'UAR attribuées est déterminé au moyen de la formule donnée ci-après, suivant laquelle le prix de l'attribution correspond au cours moyen pondéré selon les volumes sur cinq jours des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire à la Bourse TSX pour la période de cinq jours précédant immédiatement la date à laquelle la société dépose ses résultats pour le quatrième trimestre. L'attribution cible d'UAR résultant de ce calcul est ensuite présentée au comité des RH aux fins d'approbation.



Le nombre d'UAR acquises aux termes d'une attribution dépend du moment de l'acquisition et de l'atteinte des mesures de rendement, plus précisément du rendement des capitaux propres (« RCP ») calculé selon le résultat net ajusté et le résultat net par action ajusté (le « RPA »). Pour fixer les niveaux de rendement tant à l'égard du rendement des capitaux propres que du résultat net par action ajusté, ainsi que les facteurs d'ajustement respectifs, le conseil a l'autorité d'établir un niveau de rendement minimum auquel, ou au-dessous duquel, le facteur d'ajustement sera de zéro et aucune UAR ne sera acquise pour la durée visée. Le conseil a aussi l'autorité de modifier ou de rajuster à son gré les mesures de rendement, les niveaux de rendement et les facteurs d'ajustement pendant la durée d'une attribution.

Le RIMT prévoit qu'aux termes d'une attribution effectuée dans le cadre du RIMT au cours de l'exercice 2013 et par la suite, le participant devra convertir ses UAR en UAD s'il ne respecte pas le seuil minimum de propriété fondé sur la valeur des titres de participation qu'a établi le comité des RH. Le seuil minimum de propriété fondé sur la valeur des titres de participation à l'égard d'un participant s'entend de la valeur marchande globale du nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'options d'achat d'actions et de UAD dont le participant est propriétaire véritable à une date donnée.

Le seuil minimum de propriété fondé sur la valeur des titres de participation est établi par le comité des RH, qui conserve le pouvoir d'y renoncer, en totalité ou en partie, pour un participant particulier.

Le RIMT a également été modifié pour indiquer que le comité des RH peut attribuer des UAR qui, en totalité ou en partie, sont acquises en fonction du temps seulement et peut établir le calendrier d'acquisition des UAR se rapportant à chacune de ces attributions, sous réserve d'une période d'acquisition maximum de trois exercices.

Chaque attribution est assortie d'une durée fixe d'au plus trois années. À la fin d'une période de rendement de trois exercices, le comité des RH examine le rendement réel de la société au regard des mesures de rendement, puis établit le niveau de rendement qui a été atteint. L'attribution cible d'UAR est rajustée à la hausse ou à la baisse en fonction du rendement réel, compte tenu des mesures de rendement établies pour le rendement consolidé sur les capitaux propres et le résultat net ajusté par action, la fourchette de paiement allant de 0,0 fois la cible à 2,0 fois la cible.

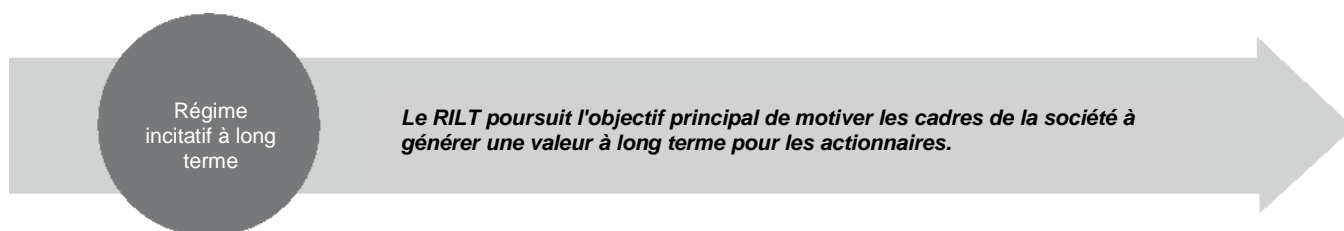
MESURES DE RENDEMENT, NIVEAUX DE RENDEMENT ET FACTEURS DE RAJUSTEMENT				
Rendement moyen sur 3 ans		Mesures de rendement		Facteur de rajustement (pourcentage d'acquisition de l'attribution initiale)
Niveaux de rendement	Inférieur au seuil	RPA net ajusté (pondération de 50 %)	RCP, selon le résultat net ajusté (pondération de 50 %)	0 % de l'attribution initiale sera acquis
	Égal au seuil			30 % de l'attribution initiale seront acquis
	Au niveau cible			100 % de l'attribution initiale seront acquis
	Au niveau maximum			200 % de l'attribution initiale seront acquis

Le facteur de rajustement à l'égard du résultat net par action ajusté et du rendement des capitaux propres, calculé à l'aide du résultat net ajusté lorsque le rendement moyen sur trois ans se situe au-dessus du nouveau seuil, mais en dessous du niveau maximum, sera calculé par interpolation, à moins qu'il ne se situe exactement au niveau seuil ou au niveau cible, auquel cas il sera réputé correspondre à une acquisition respective de 30 pour cent et de 100 pour cent.

À la date d'acquisition, chaque participant a le droit soit de toucher un montant au comptant correspondant au produit du nombre d'UAR multiplié par le cours moyen pondéré selon le volume sur cinq jours des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire pour la période de cinq jours précédant immédiatement la date d'acquisition, soit de choisir de recevoir des UAD au lieu d'un paiement au comptant.

Le 3 mai 2014, 36 860 UAR étaient en circulation.

Le conseil d'administration peut mettre fin au RIMT, à condition que cela n'ait aucune incidence sur les droits d'un participant de détenir des UAR au moment de la cessation du régime sans son consentement.



Le RILT fournit aux cadres la possibilité de recevoir des attributions annuelles en fonction de l'atteinte de certaines cibles. Le RILT contribue aussi à attirer les gens de talent et à les fidéliser. La cible incitative à long terme du chef de la direction n'est pas directement touchée par le rendement de la société par rapport au groupe de comparaison de sociétés semblables.

Les versements aux termes du RILT tiennent compte du niveau de responsabilité du membre de la haute direction, de même que de son influence et/ou sa contribution au rendement de l'exploitation à long terme de la société. Les participants du RILT doivent être des membres de la haute direction ou des cadres dirigeants clés (suivant ce qui est établi par le comité des RH) de la société ou des membres de son groupe. Les attributions du RILT sont considérées à nouveau chaque année par le comité des RH ou, dans le cas du chef de la direction, par le conseil.

La convention relative au RILT d'Empire prévoit : i) des droits d'achat d'actions conformément à la portion consacrée au régime d'achat d'actions dans le RILT, ii) des attributions d'options d'achat d'actions conformément à la portion consacrée au régime d'options d'achat d'actions dans le RILT, et iii) des attributions incitatives en actions ou au comptant conformément à la portion consacrée au régime de rendement à moyen terme dans le RILT. La société a pour pratique actuelle de se servir du volet régime d'options d'achat d'actions du RILT et tous les renvois aux présentes au RILT d'Empire sont réputés être des renvois uniquement à ce volet du régime.

Jusqu'à l'exercice 2011, inclusivement, le RILT d'Empire offrait des options d'achat d'actions acquises quant à 50 pour cent avec le passage du temps sur quatre ans et quant à 50 pour cent en fonction du rendement. À compter de l'exercice 2012, les options d'achat d'actions fondées sur le passage du temps continuent d'être utilisées, mais les options d'achat d'actions fondées sur le rendement ont été remplacées par des UAR aux termes du RIMT.

Les MHDV participent au régime d'options d'achat d'actions d'Empire, qui est conçu pour récompenser les participants pour leur rendement sur une période prolongée. Le régime d'options d'achat d'actions d'Empire prévoit l'émission d'options d'achat d'actions dont la durée peut aller jusqu'à dix ans. La pratique actuelle d'Empire est d'attribuer des options d'une durée de huit ans. Des options d'achat d'actions peuvent être attribuées aux dirigeants ou aux membres de la direction de la société ou des membres de son groupe, tel que peut approuver le comité des RH ou, dans le cas du chef de la direction, le conseil.

Dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, l'attribution d'options est régie par la formule donnée ci-après, suivant laquelle le prix d'attribution correspond au cours moyen pondéré selon le volume sur cinq jours des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire à la Bourse TSX pour la période de cinq jours précédant la date à laquelle la société dépose ses résultats pour le quatrième trimestre. L'attribution cible d'options résultant de ce calcul est ensuite présentée au comité des RH aux fins d'approbation.



Le régime d'options d'achat d'actions prévoit également l'exercice « sans décaissement », selon lequel le participant peut choisir de recevoir la valeur de tout gain réalisé à l'égard de l'option sous forme d'actions sans droit de vote de catégorie A émises, plutôt que d'exercer cette option de la manière habituelle en versant une somme au comptant pour acquérir des actions sans droit de vote de catégorie A. Le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A reçues aux termes de l'exercice sans décaissement correspond au quotient du gain réalisé à l'égard de l'option, divisé par le prix de l'action. Un maximum de 3 200 000 actions sans droit de vote de catégorie A peuvent être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, soit environ 3,5 pour cent du total des actions sans droit de vote de catégorie A, ainsi que des actions ordinaires de catégorie B de la société.

Au total, il y avait 934 366 options d'achat d'actions en circulation en fin d'exercice, soit le 3 mai 2014. Après la fin de l'exercice, 323 191 options d'achat d'actions additionnelles ont été attribuées, donnant un total de 1 257 557 options d'achat d'actions en circulation en date du 9 juillet 2014. Ces options peuvent être exercées pour l'acquisition d'actions sans droit de vote de catégorie A et représentent 1,0 pour cent du total des actions sans droit de vote de catégorie A et des actions ordinaires de catégorie B en circulation de la société.

Le tableau suivant présente le nombre d'options en circulation, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré en date du 3 mai 2014.

	EXERCICE 2014	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	684 128	47,06 \$
Options attribuées	826 799	78,89
Options achetées	(291 980)	46,89
Options exercées	(240 940)	44,16
Options abandonnées	(43 641)	78,46
Solde en fin d'exercice	934 366	74,56 \$
Options d'achat d'actions pouvant être exercées à la fin de l'exercice	101 289	

Le conseil d'administration peut mettre fin au volet du régime d'options d'achat d'actions du RILT, à condition que cette résiliation n'ait pas d'incidence sur les droits d'un participant qui détient des options au moment de cette résiliation sans son consentement. Pour les modalités additionnelles du régime d'options d'achat d'actions, y compris les limites de la participation des initiés, la cession, l'expiration et la modification, voir l'annexe C de la présente circulaire.

Régime d'options d'achat d'actions fictives fondées sur le rendement de Sobeys

Depuis la privatisation de Sobeys en 2007, les membres de la haute direction participent au régime d'options d'achat d'actions fictives fondées sur le rendement de Sobeys (le « ROAAFR »), qui prévoit l'émission d'options d'achat d'actions fictives fondées sur le rendement selon une période de rendement sur cinq ans et les gains réalisés au moyen d'augmentations de la valeur d'entreprise de Sobeys pendant cette période. Les attributions d'OAAFR deviennent acquises sur une période de quatre ans à raison de 25 pour cent par année. Le ROAAFR contient une disposition relative à la liquidité qui permet des paiements partiels de la position « dans le cours » pendant la période de rendement.

En raison de l'acquisition de l'entreprise de Canada Safeway, la méthode de mesure devait changer et le conseil, sur la recommandation du comité des RH, a décidé qu'il était logique et approprié d'établir un lien direct entre le ROAAFR et la valeur des actions d'Empire. Le conseil a aussi décidé de cesser l'attribution d'OAAFR et de retirer graduellement le ROAAFR et de voir à ce que les membres de la haute direction de Sobeys participent plutôt au régime d'options d'achat d'actions d'Empire dans le cadre duquel les premières options ont été attribuées durant l'exercice 2014.

En conséquence, les mesures suivantes ont été prises :

- Le ROAAFR sera retiré graduellement au cours des quatre prochains exercices à compter de l'exercice 2014, et la valeur des OAAFR en circulation sera liée à la croissance de la valeur des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire.
- Pour l'exercice 2014, le calcul de la croissance repose sur le cours moyen sur cinq jours des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire immédiatement avant le 4 mai 2013, en comparaison du cours moyen sur cinq jours des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire immédiatement après l'annonce, le 26 juin 2014, des résultats financiers d'Empire pour l'exercice 2014.
- Pour les trois années restantes de la période de retrait graduel, le calcul de la croissance reposera sur le cours moyen sur cinq jours des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire immédiatement après l'annonce des résultats financiers d'Empire pour l'exercice, en regard du même calcul pour l'exercice précédent.
- Aucune OAAFR n'a été émise durant l'exercice 2014 et aucune ne sera émise à l'avenir.

Régime d'unités d'actions incessibles d'Empire

Certains membres de la haute direction et employés de Canada Safeway qui ont commencé à travailler pour la société par suite de l'acquisition de Canada Safeway ont perdu la valeur des options d'achat d'actions non acquises de Safeway Inc. et certains droits à la plus-value des actions qui existaient à la clôture de l'acquisition en novembre 2013. En conséquence, Empire a créé un régime d'unités d'actions incessibles pour aider à fidéliser et à récompenser ces anciens membres de la haute direction et employés de Canada Safeway en leur donnant l'occasion de récupérer une partie ou la totalité de cette valeur perdue. Le régime d'unités d'actions incessibles prévoit que le comité des RH peut accorder des UAI aux anciens participants admissibles du régime de Canada Safeway. Une UAI est une inscription aux livres d'une valeur équivalente à une action sans droit de vote de catégorie A d'Empire. La valeur du paiement au comptant d'une UAI correspond à la valeur marchande d'une action sans droit de vote de catégorie A au moment de l'acquisition dans l'hypothèse du réinvestissement des dividendes versés depuis la date d'attribution.

Après la clôture de l'acquisition de Canada Safeway, le comité des RH a émis des UAI fondées sur la valeur des actions sans droit de vote de catégorie A au montant de 76,00 \$, soit le prix auquel des actions sans droit de vote de catégorie A avaient été émises au public en financement partiel de l'acquisition de Canada Safeway. Les UAI accordées deviennent acquises par étapes sur trois ans. Le régime d'unités d'actions incessibles prévoit également que le comité des RH peut permettre la conversion des UAI en UAD si le participant fait ce choix avant l'acquisition. Le régime d'unités d'actions incessibles a été conçu à cette fin seulement, et le comité des RH n'a pas l'intention d'accorder des UAI additionnelles aux termes de celui-ci.

Modifications apportées à la rémunération pour l'exercice 2015

Durant l'exercice 2015, les attributions aux termes du RPDB pour les MHDV reposeront quant à 70 pour cent sur le rendement financier de la société et des unités commerciales et quant à 30 pour cent sur l'atteinte d'indicateurs de rendement clés établis d'avance pour chaque participant.

À compter de l'exercice 2015, les membres de la haute direction de Sobeys participeront au RIMT d'Empire, en plus de leur participation au RILT d'Empire, qui a commencé durant l'exercice 2014. La société émettra des attributions constituées d'une combinaison d'options d'achat d'actions et d'UAR d'Empire :

- pour l'équipe des membres de la haute direction (y compris les MHDV), le ratio sera de 40 pour cent d'options d'achat d'actions et de 60 pour cent d'UAR;
- pour tous les autres participants, le ratio sera de 30 pour cent d'options d'achat d'actions et de 70 pour cent d'UAR.

Le résultat ajusté par action (RPA) et le rendement des capitaux propres (RCP) d'Empire seront utilisés relativement à la grille de rendement pour les UAR relativement à l'attribution au titre du RIMT pour l'exercice 2015.

Le conseil a approuvé l'établissement de lignes directrices relatives à la propriété d'actions pour les participants au RILT. Les participants disposeront d'une période de cinq ans pour établir la propriété d'actions recommandée, en toute combinaison d'actions sans droit de vote de catégorie A, d'options d'achat d'actions et d'UAD. Les lignes directrices relatives à la propriété d'actions seront propres aux attributions au titre du RILT effectuées aux participants. Ces lignes directrices sont fondées sur la position du participant, tel que l'indique le tableau ci-dessous.

Position	Exigence de propriété d'actions
Chef de la direction	3 fois le salaire
Équipe des membres de la haute direction (y compris les autres MHDV)	2 fois le salaire
Tous les autres participants	0,5 fois le salaire

Le facteur multiple d'attribution d'options d'achat d'actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire pour l'exercice 2015 est établi à cinq, soit une augmentation par rapport à un facteur de quatre fois. Ce facteur multiple d'attribution des options est compatible avec une valeur actuelle approximative de 20 pour cent des actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire selon le modèle de Black et Scholes pour l'établissement des prix des options.

Retraite et avantages sociaux

Les employés admissibles de la société participent à un régime de retraite à cotisations déterminées (le « régime des employés ») qui est enregistré en vertu des lois de la Nouvelle-Écosse intitulées *Pension Benefits Act* et *Income Tax Act* (la « Loi de l'impôt »). Aux termes du régime des employés, les participants sont actuellement tenus de cotiser 2,5 pour cent de leurs gains habituels et la société verse une cotisation équivalente. De plus, les participants peuvent effectuer des cotisations additionnelles volontaires ne donnant pas lieu à des cotisations équivalentes de la société, jusqu'à concurrence de dix pour cent de leurs gains, sous réserve du plafond des cotisations déterminées annuelles permises en vertu de la Loi de l'impôt. Les participants qui font partie de la direction (c'est-à-dire les membres admissibles à des primes) sont admissibles à recevoir de la société une cotisation équivalente pour la première tranche de 2,0 pour cent de toute cotisation volontaire. À la retraite, les crédits des employés aux termes des régimes peuvent être utilisés notamment aux fins de la constitution d'une rente qui procure un revenu de retraite payable au vivant du retraité et qui est versé par la suite à son conjoint survivant. Si le retraité fait ce choix, le revenu de retraite peut comporter certaines périodes de paiement garanti.

Certains hauts dirigeants contribuent au régime de pension complémentaire à cotisations déterminées (le « régime des hauts dirigeants »). Chaque participant est tenu de cotiser 2 500 \$ annuellement au régime des hauts dirigeants. La société cotise un montant égal à 6 pour cent du salaire du participant. En outre, les participants peuvent effectuer des cotisations volontaires supplémentaires ne donnant pas lieu à une cotisation équivalente par la société correspondant tout au plus à dix pour cent de leur salaire. Toutes les cotisations sont soumises au maximum annuel qu'autorise la Loi de l'impôt.

Un troisième régime à cotisations déterminées existe pour les membres de la haute direction et certains hauts dirigeants de la société, y compris les MHDV (le « régime des membres de la haute direction »). À l'heure actuelle, chaque participant est tenu de cotiser 3 500 \$ annuellement au régime des membres de la haute direction. La société cotise un montant égal à 12,0 pour cent du salaire du participant. En outre, les participants peuvent effectuer des cotisations volontaires supplémentaires ne donnant pas lieu à une cotisation équivalente par la société; toutefois, toutes les cotisations sont plafonnées par le maximum autorisé par la Loi de l'impôt.

Les régimes de retraite à prestations déterminées qu'offrait antérieurement Le Groupe Oshawa Limitée (« Oshawa »), dont Sobeys a fait l'acquisition en 1998, ont été modifiés afin de devenir des régimes contributifs assortis de niveaux de cotisation équivalents à ceux du régime des employés, du régime des hauts dirigeants et du régime des membres de la haute direction, à l'exception de certains arrangements hérités d'Oshawa. Les employés qui participaient aux régimes de retraite d'Oshawa sont devenus assujettis au régime des employés, au régime des hauts dirigeants et au régime des membres de la haute direction (selon le cas), sauf lorsqu'un employé avait plus de 50 ans, qu'il comptait au moins dix années de service et qu'il avait choisi de demeurer un participant aux termes des régimes de retraite d'Oshawa.

Régime de retraite complémentaire des membres de la haute direction

Les MHDV et certains autres cadres participent au régime de retraite complémentaire des membres de la haute direction. Aux termes des modalités de ce régime, des versements supplémentaires seront effectués à ces cadres au moment de la retraite si le niveau des paiements combinés qui leur sont versés au titre du régime des membres de la haute direction n'atteint pas certains niveaux cibles. Ces niveaux cibles correspondent à une somme annuelle de deux pour cent des années de service décomptées, à concurrence de 60 %, de la moyenne des gains ouvrant droit à pension annualisés du membre de la haute direction pendant les 60 mois de service continu avant la date de départ à la retraite du membre de la haute direction.

DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION POUR L'EXERCICE 2014

Revue de l'exercice

Empire a pour but de créer une valeur à long terme pour les actionnaires tel que le reflète l'équilibre entre le RIA, le RIMT et le RILT indiqué dans le tableau intitulé « Pourcentage de la rémunération directe totale ciblée pour l'exercice 2014 ». Des objectifs précis sont établis et décrits en termes généraux dans la présente analyse de la rémunération.

L'importance que nous avons continué d'accorder à la vente au détail de produits alimentaires et aux activités immobilières connexes a amélioré le rendement financier et la situation financière d'Empire durant l'exercice 2014. Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 20,6 pour cent à 21,0 milliards de dollars (en hausse de 2,2 pour cent, à l'exclusion de l'incidence de l'acquisition de Canada Safeway). Le résultat net ajusté lié aux activités poursuivies (à l'exclusion des participations ne donnant pas le contrôle et des éléments qui ne représentent pas le rendement de l'exploitation commerciale sous-jacente) s'est accru de 26,3 millions de dollars à 383,1 millions de dollars (4,78 \$ par action diluée) et la production de flux de trésorerie disponibles est passée de 438,9 millions de dollars à 869,1 millions de dollars.

Salaire de base

Les salaires de base des MHDV pour l'exercice 2014 ont été fixés au début de l'exercice en fonction des facteurs mentionnés à la rubrique « Éléments de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire. Le conseil d'administration est convaincu que ces salaires de base étaient appropriés dans toutes les circonstances. Durant l'exercice, le conseil a approuvé des rajustements au salaire de base pour certains MHDV lorsque l'étendue de leur responsabilité a considérablement augmenté en raison de l'acquisition de Canada Safeway.

RIA – Attributions lors du dernier exercice terminé

Le RIA d'Empire est fondé sur l'atteinte de la cible du résultat net ajusté pour l'exercice. Cependant, comme l'ancien président et chef de la direction a pris sa retraite en décembre 2013 et que l'ancien vice-président directeur et chef des finances a assumé ses fonctions auprès de Sobeys en janvier 2014, aucun de ces MHDV n'est demeuré un participant au RIA d'Empire à la fin de l'exercice. Voir la rubrique « Contrats de travail et ententes relatives à la retraite de la présente circulaire.

Les objectifs concernant les MHDV de Sobeys varient quelque peu selon leurs secteurs de responsabilité respectifs. Pour Marc Poulin et François Vimard, les objectifs étaient constitués du chiffre d'affaires et du résultat net ajusté de l'entreprise. Comme ces objectifs n'ont pas été atteints, aucune attribution au titre du RPDB n'a été effectuée pour ces MHDV. Pour Charles Mulvenna, Jason Potter et Claude Tessier, les

objectifs étaient constitués du chiffre d'affaires de l'entreprise et des unités commerciales et de cibles de profit, selon une pondération égale. Dans le cas de MM. Mulvenna et Potter, les objectifs concernant le chiffre d'affaires et les profits pour l'exploitation de Safeway et l'exploitation multiformat de Sobeys, respectivement, n'ont pas été atteints, de sorte qu'aucune attribution au titre du RPDB n'a été effectuée pour ces MHDV. Dans le cas de M. Tessier, la réalisation du chiffre d'affaires et des profits pour l'exploitation IGA a donné lieu à une attribution partielle, à 61 pour cent de la cible.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES DU RIA				
Nom	Cible du RIA	Cible du RIA	Maximum pouvant être obtenu aux termes du RIA	Attributions réelles du RIA en 2014
Paul D. Sobey	50 %	328 500 \$	657 000 \$	203 350 \$
Paul V. Beesley	50 %	200 000	400 000	–
Marc Poulin	100 %	1 000 000	2 000 000	–
François Vimard	75 %	393 750	787 500	–
Charles Mulvenna	55 %	130 625	261 250	–
Jason Potter	75 %	393 750	787 500	–
Claude Tessier	75 %	356 250	712 500	216 719

RIMT – Attributions au cours du dernier exercice terminé

Dans le cadre du RIMT d'Empire, pour l'exercice 2014, les UAR suivantes ont été attribuées aux MHDV tel qu'il est indiqué ci-dessous :

ATTRIBUTIONS AUX TERMES DU RIMT					
Nom	Cible du RIMT	Cible du RIMT	Nombre d'UAR attribuées	Prix des UAR attribuées	Valeur des attributions fondées sur des UAR pour l'exercice 2014
Paul D. Sobey	50,0 %	328 500 \$	4 237	77,54 \$	328 500 \$
Paul V. Beesley	37,5 %	150 000	1 934	77,54	150 000
Marc Poulin ¹⁾	87,7 %	844 274	10 888	78,71	844 274

Note :

1) Marc Poulin a reçu deux attributions d'UAR. L'attribution de juillet 2013 comptant 8 222 UAR a été émise à 77,54 \$ et l'attribution de septembre 2013 comptant 2 666 UAR a été émise à 82,31 \$. Le prix d'octroi des UAR dans le tableau reflète le prix moyen pondéré des deux attributions.

RILT – Attributions au cours du dernier exercice terminé

Empire

Dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions, pour l'exercice 2014, les options d'achat d'actions suivantes ont été attribuées aux MHDV, tel qu'il est indiqué ci-dessous :

ATTRIBUTIONS AUX TERMES DU RILT					
Nom	Cible du RILT	Cible du RILT	Nombre d'options d'achat d'actions attribuées ¹⁾	Prix d'exercice par option ²⁾	Valeur des attributions fondées sur des options d'achat d'actions pour l'exercice 2014
Paul D. Sobey	50,0 %	328 500 \$	16 946	77,54 \$	328 500 \$
Paul V. Beesley	37,5 %	150 000	7 738	77,54	150 000
Marc Poulin	87,7 %	844 274	82 058	79,16	1 623 928
François Vimard	75,0 %	375 000	36 448	79,16	721 306
Charles Mulvenna	75,0 %	356 250	18 750	76,00	356 250
Jason Potter	75,0 %	356 250	38 270	79,16	757 363
Claude Tessier	75,0 %	393 750	34 626	79,16	685 249

Notes :

1) Pour Marc Poulin, François Vimard, Jason Potter et Claude Tessier, deux attributions d'options ont été effectuées durant l'exercice. L'attribution de septembre 2013 a été émise à 82,31 \$ et l'attribution de novembre 2013 a été émise à 76,00 \$.

2) Pour Marc Poulin, François Vimard, Jason Potter et Claude Tessier, le prix d'exercice des options reflète le prix moyen pondéré des deux attributions d'options émises durant l'exercice.

Sobeys

En 2014, aucune OAAFR n'a été accordée. Voir la rubrique « Régime d'options d'achat d'actions fictives fondées sur le rendement de Sobeys » pour plus de détails. Les paiements pour l'exercice 2014 résultent du paiement au comptant final prescrit à l'égard de l'attribution de

l'exercice 2010, en plus du paiement au comptant de la première année prescrit à l'égard de l'attribution de l'exercice 2012, à une valeur établie à la fin de l'exercice 2014 de 93,23 \$ par OAAFR. La valeur « dans le cours » pour les attributions de l'exercice 2010 était de 93,23 \$ par OAAFR, moins 65,33 \$ multipliés par le nombre d'OAAFR attribuées, multiplié par 100 pour cent, moins tout versement au comptant antérieur effectué au cours de l'exercice 2012. La valeur « dans le cours » pour les attributions de l'exercice 2012 était de 93,23 \$ par OAAFR, moins 80,40 \$ multipliés par le nombre d'OAAFR attribuées, multiplié par 33,3 pour cent.

Pour l'exercice 2014, 25 pour cent des attributions ont été acquises respectivement pour l'exercice 2011, l'exercice 2012 et l'exercice 2013. En date du 9 juillet 2014, le pourcentage de toutes les attributions non entièrement acquises et payées jusqu'à cette date était le suivant : attribution de l'exercice 2011 – acquises à 100 pour cent, attribution de l'exercice 2012 – acquises à 75 pour cent et attribution de l'exercice 2013 – acquises à 50 pour cent.

ATTRIBUTIONS D'OPTIONS D'ACHAT FICTIVES DE SOBEYS ET VERSEMENTS							
Nom	Exercice de l'attribution	Cible du RILT	Cible du RILT	Nombre d'OAAFR attribuées	Prix d'attribution	Valeur de rémunération	Versement au titre du RILT ¹⁵⁰)
Marc Poulin	2014	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	550 750 \$
	2013	75 %	637 500 \$	28 419	84,12 \$	796 875 \$	728 630
	2012	75 %	450 000	20 989	80,40	562 500	345 552
	2011	75 %	375 000	18 987	75,51	477 891	412 681
	2010	75 %	375 000	21,525	65,33	468 750	196 555
François Vimard	2014	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	484 978 \$
	2013	75 %	363 375 \$	16 199	84,12 \$	454 219 \$	719 552
	2012	75 %	342 793	15 988	80,40	428 491	329 171
	2011	75 %	342 793	17,024	75,51	428 491	410 650
	2010	75 %	335 250	19 244	65,33	419 063	194 589
Jason Potter	2014	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	408 622 \$
	2013	75 %	382 500 \$	20 717	84,12 \$	478 125 \$	548 040
	2012	75 %	296 438	13 826	80,40	370 547	260 392
	2011	75 %	296 438	14 722	75,51	370 547	310 431
	2010	75 %	281 250	16 144	65,33	351 563	148 559
Claude Tessier	2014	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	116 477 \$
	2013	75 %	337 500 \$	15 045	84,12 \$	421 875 \$	98 441
	2012	35 %	85 890	4 006	80,40	107 363	79 064
	2011	35 %	84 000	4 172	75,51	105 000	98 441
	2010	35 %	79 943	4 589	65,33	99 929	46 933

Note :

- 1) Les nombres indiqués dans cette colonne pour l'exercice 2014 représentent le versement au comptant final prescrit dans le cadre de l'attribution de 2010 et le versement au comptant prescrit pour la première année dans le cadre de l'attribution de 2012, moyennant une valeur établie à la fin de l'exercice 2014 de 93,23 \$ par OAAFR. Les nombres indiqués dans cette colonne pour l'exercice 2013 représentent le versement au comptant final prescrit dans le cadre de l'attribution de 2009 et le versement au comptant de la première année dans le cadre de l'attribution de 2011, moyennant une valeur établie à la fin de l'exercice 2013 de 88,93 \$ par OAAFR. Les nombres indiqués dans cette colonne pour l'exercice 2012 représentent le versement au comptant final prescrit dans le cadre de l'attribution de 2008 et le versement au comptant prescrit pour la première année dans le cadre de l'attribution de 2010, moyennant une valeur établie à la fin de l'exercice 2012 de 84,12 \$ par OAAFR. Les nombres indiqués dans cette colonne pour l'exercice 2011 représentent le versement au comptant prescrit pour la quatrième année dans le cadre de l'attribution de 2008 et le versement au comptant prescrit de la première année dans le cadre de l'attribution de 2009, moyennant une valeur établie à la fin de l'exercice 2011 de 80,40 \$ par OAAFR. Les nombres indiqués dans cette colonne pour l'exercice 2010 représentent le versement au comptant prescrit de la troisième année dans le cadre de l'attribution de 2008, moyennant une valeur établie à la fin de l'exercice 2010 de 75,51 \$ par OAAFR.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS

Le tableau ci-dessous présente l'information concernant la rémunération gagnée pour les services rendus au cours des trois derniers exercices par les personnes qui étaient des MHDV au cours de l'exercice 2014 :

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS								
Nom et poste principal	Année	Salaire	Attributions fondées sur des actions ¹⁾	Attributions fondées sur des options ²⁾	Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres		Autre rémunération ⁵⁾	Rémunération totale
					Versements au titre du RILT (ROAAFR de Sobey) ³⁾	Annuelle		
Paul D. Sobey, Ancien président et chef de la direction, Empire	2014	404 454 \$ ⁶⁾	328 500 \$	328 500 \$ ⁷⁾	s.o.	1 800 945 \$ ⁸⁾	(192 000) \$	4 053 733 \$ ⁹⁾
	2013	656 115	328 500	328 500	s.o.	657 000	(60 000)	1 923 290
	2012	644 103	322 500	322 500	s.o.	645 000	33 000	1 980 406

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS

Nom et poste principal	Année	Salaire	Rémunération aux termes d'un régime incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres		Versements au titre du RILT (ROAAFR de Sobey's) ³⁾		Valeur du régime de retraite ⁴⁾	Autre rémunération ⁵⁾	Rémunération totale
			Attributions fondées sur des actions ¹⁾	Attributions fondées sur des options ²⁾	Annuelle				
Paul V. Beesley, Ancien vice-président directeur et chef des finances, Empire	2014	399 998 \$	150 000 \$	150 000 \$	s.o.	– \$	37 000 \$	283 497 \$ ¹⁰⁾	1 020 494 \$
	2013	399 376	150 000	150 000	s.o.	360 000	66 000	7 490	1 132 866
	2012	390 993	146 813	146 813	s.o.	352 350	55 000	7 500	1 099 469
Marc Poulin, Président et chef de la direction, Empire	2014	951 248 \$	844 274 \$	1 623 928 \$	555 750 \$	– \$	838 000 \$	3 139 \$	4 816 339 \$
	2013	825 957	637 500	s.o.	728 630	1 275 000	1 148 000	2 359	4 617 446
	2012	599 999	s.o.	s.o.	345 552	900 000	64 000	1 823	1 911 374
François Vimard, Chef de finances, Empire	2014	505 787 \$	s.o.	721 306 \$	484 978 \$	– \$	239 000 \$	2 616 \$	1 953 687 \$
	2013	483 036	s.o.	s.o.	719 552	545 063	63 000	1 975	1 812 626
	2012	472 310	s.o.	s.o.	329 171	712 500	86 000	1 868	1 601 849
Charles Mulvenna, Président, exploitation de Safeway ¹¹⁾	2014	237 500 \$	2 816 540 \$	356 250 \$	s.o.	– \$	30 041 \$	849 \$	3 441 180 \$
	2013	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	2012	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Jason Potter, Président, exploitation multiformat de Sobey's	2014	522 699 \$	s.o.	757 363 \$	408 622 \$	– \$	84 000 \$	2 616 \$	1 775 300 \$
	2013	508 459	s.o.	s.o.	548 040	491 513	55 000	1 823	1 604 835
	2012	484 288	s.o.	s.o.	260 392	704 890	368 000	1 730	1 819 300
Claude Tessier, Président, exploitation IGA de Sobey's	2014	472 653 \$	s.o.	685 249 \$	116 477 \$	216 719 \$	135 000 \$	2 616 \$	1 628 714 \$
	2013	430 323	s.o.	s.o.	172 078	516 375	592 000	1 730	1 712 506
	2012	244 681	s.o.	s.o.	79 064	229 032	32 000	447	585 224

Notes :

- Les nombres indiqués dans cette colonne représentent la valeur de la rémunération des UAR attribuées dans le cadre du RIMT. Au cours de l'exercice 2014, de l'exercice 2013 et de l'exercice 2012, des UAR ont été accordées moyennant des prix d'attribution respectifs de 77,54 \$, de 53,93 \$ et de 54,40 \$. Pour Marc Poulin, une deuxième attribution d'UAR a été effectuée durant l'exercice 2014 à 82,31 \$. Pour Charles Mulvenna, les nombres indiqués dans cette colonne représentent l'attribution d'UAR. Plus de détails sur le régime d'UAR figurent sous la rubrique « Régime d'unités d'actions inaccessibles d'Empire ».
- Les nombres indiqués dans cette colonne représentent la valeur de la rémunération des options d'achat d'actions accordées aux termes du régime d'options d'achat d'actions, tel qu'il est indiqué ci-après :
 - au cours de l'exercice 2014, des options ont été attribuées à des prix d'attribution variant entre 76,00 \$ et 82,31 \$. À cette fin, le comité des RH a utilisé 25 pour cent du prix d'attribution pour estimer la juste valeur de chaque option. Les attributions effectuées à Paul D. Sobey, à Paul V. Beesley, à Marc Poulin, à François Vimard, à Charles Mulvenna, à Jason Potter et à Claude Tessier ont été respectivement évaluées à 177 933 \$, à 81 249 \$, à 879 580 \$, à 390 686 \$, à 192 975 \$, à 410 216 \$ et à 371 156 \$, aux fins de la comptabilité d'après le modèle d'établissement des prix des options de Black et Scholes en date du 3 mai 2014.
 - au cours de l'exercice 2013, des options ont été attribuées moyennant un prix d'attribution de 53,93 \$. À cette fin, le comité des RH a utilisé 25 pour cent du prix d'attribution pour estimer la juste valeur de chaque option. Les attributions effectuées à Paul D. Sobey et à Paul V. Beesley ont été respectivement évaluées à 200 524 \$ et à 91 567 \$, aux fins de la comptabilité d'après le modèle d'établissement des prix des options de Black et Scholes en date du 4 mai 2013; et
 - au cours de l'exercice 2012, des options ont été attribuées moyennant un prix d'attribution de 54,40 \$. À cette fin, le comité des RH a utilisé 25 pour cent du prix d'attribution pour estimer la juste valeur de chaque option. Les attributions effectuées à Paul D. Sobey et à Paul V. Beesley ont été respectivement évaluées à 231 439 \$ et à 105 359 \$, aux fins de la comptabilité d'après le modèle d'établissement des prix des options de Black et Scholes en date du 5 mai 2012.
- Des OAAFR ont été initialement attribuées en tant qu'attributions non fondées sur des actions et à des fins d'uniformité, elles continuent d'être indiquées dans cette colonne selon la même méthodologie. En date du 12 septembre 2013, soit la date à laquelle le fondement de la valeur des OAAFR est passé de la valeur d'entreprise calculée de Sobey's au cours des actions d'Empire, la juste valeur des OAAFR détenues s'établissait respectivement à 1 627 337 \$, à 1 200 380 \$, à 1 180 549 \$ et à 536 189 \$ pour MM. Poulin, Vimard, Potter et Tessier.

Dans le cas des membres de la haute direction de Sobey's, les nombres indiqués dans cette colonne représentent :

 - pour l'exercice 2014, le versement au comptant final prescrit dans le cadre de l'attribution de 2010, ainsi que le versement au comptant prescrit de la première année dans le cadre de l'attribution de 2012, moyennant une valeur établie à la fin de l'exercice 2014 de 93,23 \$ par OAAFR;
 - pour l'exercice 2013, le versement au comptant final prescrit dans le cadre de l'attribution de 2009, ainsi que le versement au comptant de la première année dans le cadre de l'attribution de 2011, moyennant une valeur établie à la fin de l'exercice 2013 de 88,93 \$ par OAAFR; et
 - pour l'exercice 2012 le versement au comptant final prescrit dans le cadre de l'attribution de 2008, ainsi que le versement au comptant prescrit de la première année dans le cadre de l'attribution de 2010, moyennant une valeur établie à la fin de l'exercice 2012 de 84,12 \$ par OAAFR.
- La valeur du régime de retraite correspond à la variation attribuable à des éléments de rémunération décrits dans le tableau de la page 50 de la présente circulaire. Pour Charles Mulvenna, la valeur du régime de retraite correspond aux contributions que l'employeur a versées à ses régimes de retraite à cotisations déterminées.
- L'autre rémunération représente les primes versées à l'égard de l'assurance-vie et de l'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident collectives des MHDV. S'il y a lieu, l'autre rémunération inclut également le total de l'intérêt imputé aux prêts sans intérêt consentis par la société aux MHDV pour l'achat d'actions ordinaires aux termes du régime d'achat d'actions des employés. La valeur des avantages indirects pour un même MHDV n'a pas dépassé 50 000 \$ au total ou 10 pour cent ou plus du salaire du MHDV et n'est donc pas incluse dans cette colonne.
- Le salaire de Paul D. Sobey pour l'exercice 2014 représente sa rémunération à compter du 5 mai 2013 jusqu'à la date de son départ à la retraite, le 11 décembre 2013.
- L'attribution d'options d'achat d'actions pour l'exercice 2014 a été annulée en partie en raison des indemnités de retraite anticipée décrites sous la rubrique « Contrats de travail et ententes relatives à la retraite » de la présente circulaire.
- Y compris une prime d'opération discrétionnaire de 1 312 230 \$ pour la réalisation de l'opération avec Canada Safeway, ainsi que des attributions au comptant aux termes du RILT et du RIA aux montants respectifs de 285 365 \$ et de 203 350 \$.
- Y compris des indemnités de retraite anticipée évaluées à 4 042 241 \$, constituées du maintien du salaire, d'avantages indirects, d'attributions au titre du RIA, d'UAR, d'options d'achat d'actions et de droits à pension, tel qu'il est décrit plus en détail sous la rubrique « Contrats de travail et ententes relatives à la retraite » de la présente circulaire.
- Y compris la tranche proportionnelle de la prime de conservation, soit 274 000 \$. Voir la rubrique « Contrats de travail et ententes relatives à la retraite » de la présente circulaire.
- Charles Mulvenna est devenu un employé de Sobey's et a été nommé président de l'exploitation de Safeway en date du 3 novembre 2013.

ATTRIBUTIONS AU TITRE DU RÉGIME INCITATIF

ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS ET DES ACTIONS EN COURS								
Nom	Attributions fondées sur des options					Attributions fondées sur des actions		
	Exercice de l'attribution	Titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ¹⁾	Unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ²⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) ³⁾
Paul V. Beesley	2014	7 738	77,54 \$	Juin 2021	– \$	1 934	132 730 \$	– \$
	2013	8 344	53,93	Juin 2020	122 657	2 782	190 929	–
	2012	5 397	54,40	Juin 2019	76 799	–	–	221 368
	2011	5 482	51,99	Juin 2018	91 220	s.o.	s.o.	s.o.
Marc Poulin	2014	41 029	82,31 \$	Juin 2021	– \$	8 222	564 276 \$	– \$
	2014	41 029	76,00	Juin 2021	–	2 666	182 968	–
	2013	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	11 821	811 275	–
François Vimard	2014	18 224	82,31 \$	Juin 2021	– \$	s.o.	s.o.	s.o.
	2014	18 224	76,00	Juin 2021	–	s.o.	s.o.	s.o.
Charles Mulvenna	2014	18 750	76,00 \$	Juin 2021	– \$	s.o.	s.o.	s.o.
Jason Potter	2014	19 135	82,31 \$	Juin 2021	– \$	s.o.	s.o.	s.o.
	2014	19 135	76,00	Juin 2021	–	s.o.	s.o.	s.o.
Claude Tessier	2014	17 313	82,31 \$	Juin 2021	– \$	s.o.	s.o.	s.o.
	2014	17 313	76,00	Juin 2021	–	s.o.	s.o.	s.o.

Notes :

- 1) Les nombres indiqués dans cette colonne sont fondés sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A de 68,63 \$ le 3 mai 2014.
- 2) Les nombres indiqués dans cette colonne sont fondés sur le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A de 68,63 \$ le 3 mai 2014, dans l'hypothèse où les mesures de rendement cibles seront atteintes à 100 %; le paiement réel se situera entre 0 % et 200 %.
- 3) Les nombres indiqués dans cette colonne représentent la valeur de paiement de l'attribution d'après 67,84 \$, soit le cours moyen pondéré selon le volume sur cinq jours immédiatement avant la date d'acquisition.

En date du 3 mai 2014, les droits des options d'achat d'actions attribuées pour les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 étaient acquis à 100 pour cent, ceux des options attribuées durant l'exercice 2012 étaient acquis à 75 pour cent, ceux des options attribuées pour l'exercice 2013 étaient acquis à 50 pour cent et ceux des options attribuées pour l'exercice 2014 étaient acquis à 25 pour cent.

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS FICTIVES FONDÉES SUR LE RENDEMENT EN CIRCULATION				
Nom	Exercice de l'attribution	Nombre d'OAAFR dont les droits ne sont pas acquis ¹⁾	Nombre d'OAAFR dont les droits sont acquis ²⁾	Valeur des OAAFR dont les droits sont acquis ³⁾
Marc Poulin	2013	14 210	14 210	64 724 \$
	2012	5 247	15 742	134 644
	2011	–	18 987	167 402
	2010	–	21 525	465 864
François Vimard	2013	8 100	8 100	47 183 \$
	2012	3 997	11 991	102 563
	2011	–	17 024	150 095
	2010	–	19 244	416 497
Jason Potter	2013	10 359	10 359	47 183 \$
	2012	3 457	10 370	88 694
	2011	–	14 722	129 799
	2010	–	16 144	349 403
Claude Tessier	2013	7 523	7 523	34 265 \$
	2012	1 002	3 005	25 698
	2011	–	4 172	36 783
	2010	–	4 589	99 319

Notes :

- 1) Les nombres indiqués dans cette colonne représentent le nombre d'OAAFR de l'exercice applicable dont les droits n'étaient pas acquis en date du 9 juillet 2014.
- 2) Les nombres indiqués dans cette colonne représentent le nombre d'OAAFR de l'exercice applicable dont les droits étaient acquis en date du 9 juillet 2014.

- 3) Les nombres indiqués dans cette colonne représentent la valeur actuelle des OAAFR (dont la valeur en date du 4 juillet 2014 était de 93,23 \$, déduction faite des versements effectués) en cas de cessation d'emploi. Le ROAAFR prévoit que les OAAFR ne peuvent être exercées par les participants, qui ne peuvent pas non plus s'en prévaloir d'une quelconque autre manière. Pour Marc Poulin, le montant total du versement au titre des OAAFR serait de 832 634 \$, pour François Vimard, le montant total du versement au titre des OAAFR serait de 716 338 \$, pour Jason Potter, le montant total du versement au titre des OAAFR serait de 615 079 \$ et pour Claude Tessier, le montant total du versement au titre des OAAFR serait de 196 065 \$.

ATTRIBUTIONS AUX TERMES D'UN PLAN INCITATIF – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS OU VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE			
Nom	Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ¹⁾	Attributions fondées sur des actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ²⁾	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – Valeur gagnée au cours de l'exercice ³⁾
Paul D. Sobey	1 107 649 \$	2 161 829 \$	941 480 \$
Paul V. Beesley	72 669	221 368	–
Marc Poulin	–	–	555 750
François Vimard	–	s.o.	484 978
Charles Mulvenna	–	–	–
Jason Potter	–	s.o.	408 622
Claude Tessier	–	s.o.	333 196

Notes :

- 1) Pour Paul D. Sobey, ce montant représente la différence entre la valeur de ses options en date du 3 mai 2013 et la valeur qui lui a été versée au moment de son départ à la retraite. Voir la rubrique intitulée « Contrats de travail et ententes relatives à la retraite » de la présente circulaire. Pour Paul V. Beesley, les nombres indiqués dans cette colonne représentent la valeur en dollars associée au pourcentage des options attribuées pour les exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 dont les droits sont devenus acquis durant l'exercice 2014, d'après le cours de clôture des actions sans droit de vote de catégorie A de 68,63 \$ le 3 mai 2014.
- 2) Pour Paul D. Sobey, ce montant représente la somme qui lui a été versée à l'égard de ces UAR au moment de son départ à la retraite. Voir la rubrique intitulée « Contrats de travail et ententes relatives à la retraite » de la présente circulaire. Pour Paul V. Beesley, ce montant représente la valeur des UAR dont les droits lui sont devenus acquis grâce au RIMT.
- 3) Pour Paul D. Sobey, ce montant représente le paiement au titre du RAI jusqu'au 11 décembre 2013 au montant de 203 350 \$, ainsi que le paiement convenu au titre du RAI associé à son départ à la retraite, au montant de 738 130 \$. Voir la rubrique intitulée « Contrats de travail et ententes relatives à la retraite » de la présente circulaire. Pour les MHDV de Sobey, ce montant représente le total de leurs paiements au titre du RAI et du RILT.

Le tableau suivant présente l'ensemble des renseignements relatifs à tous les régimes de rémunération de la société.

NOMBRE TOTAL DES TITRES DISPONIBLES AUX FINS D'ÉMISSION AUX TERMES DE TOUS LES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ			
Catégorie de régimes	Nombre de titres devant être émis lors de l'exercice d'options, de bons de souscription et de droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options, des bons de souscription et des droits en circulation	Nombre de titres demeurant disponibles pour émission future dans le cadre de régimes d'avantages sur capitaux propres ¹⁾
Régimes d'avantages sur capitaux propres approuvés par les actionnaires	934 366	74,56 \$	2 265 634
Régimes d'avantages sur capitaux propres non approuvés par les actionnaires	néant	néant	néant
Total	934 366	74,56 \$	2 265 634

Note :

- 1) Un maximum de 3 200 000 actions sans droit de vote de catégorie A peuvent être émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions. Les nombres indiqués dans cette colonne représentent le nombre de titres disponibles pour émission, à l'exclusion du nombre de titres devant être émis lors de l'exercice des options en circulation.

GRAPHIQUE DE RENDEMENT

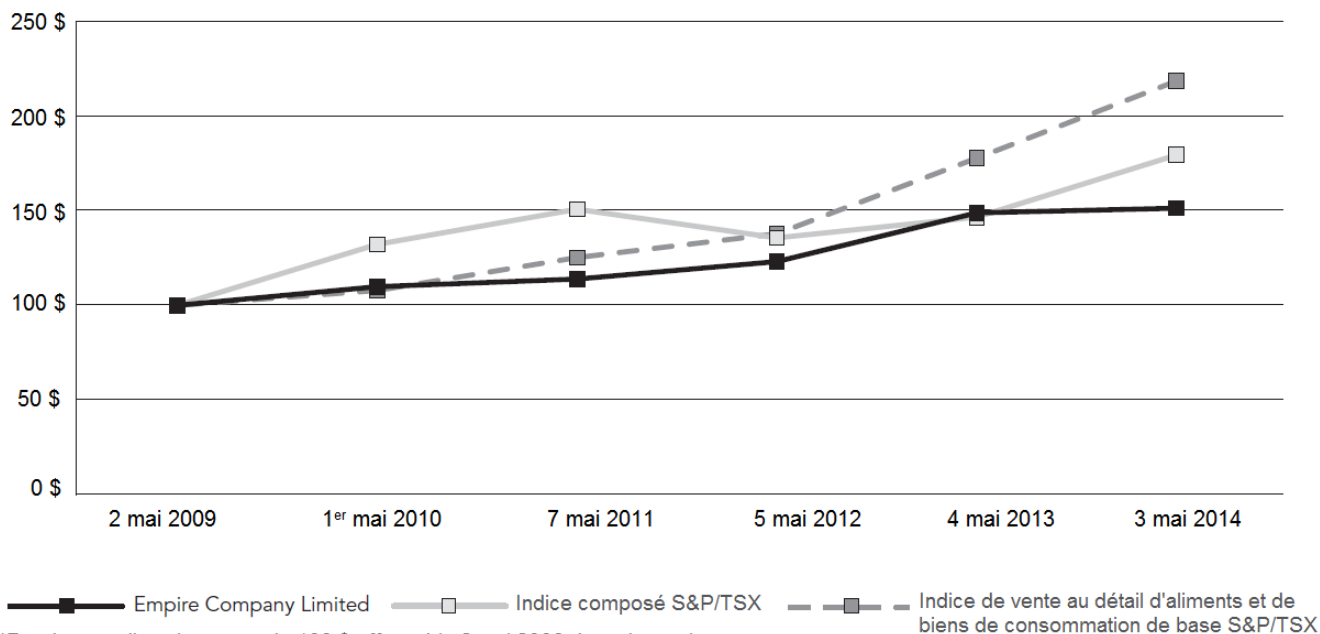
Le graphique suivant illustre le rendement cumulé total d'une somme de 100 \$ placée en actions sans droit de vote de catégorie A d'Empire depuis le 2 mai 2009, ainsi que le rendement cumulé total de l'Indice composé S&P/TSX et de l'Indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX pour la même période quinquennale se terminant le 3 mai 2014, ce rendement cumulé total tient compte du réinvestissement de tous les dividendes. Les actions sans droit de vote de catégorie A sont incluses dans chacun de ces indices.

La tendance du rendement total cumulé pour les actionnaires de la société, illustrée dans le graphique ci-dessous, est essentiellement la même que la tendance visant le montant total de la rémunération versée aux MHDV pour les trois exercices terminés le 3 mai 2014, suivant ce qui est indiqué à la rubrique « Tableau sommaire de la rémunération » de la présente circulaire. Au cours des cinq dernières années, le rendement total des actions sans droit de vote de catégorie A s'est maintenu en moyenne à 8,7 pour cent comparativement au rendement total de 12,4 pour cent de l'Indice composé S&P/TSX et de 17,0 pour cent de l'Indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX pour la même période.

Pour les fins des renseignements susmentionnés, la rémunération des MHDV se définit comme une rémunération annuelle globale qui correspond à la somme du salaire de base et des attributions dans le cadre du RIA, du RIMT et du RILT, mais qui exclut toutes les autres formes de rémunération. Les valeurs concernant la rémunération de la haute direction ont été calculées à l'égard des MHDV selon la même méthode que celle décrite dans le tableau sommaire de la rémunération.

COMPARAISON DU RENDEMENT GLOBAL CUMULATIF SUR 5 ANS*

Entre Empire Company Limited, l'indice composé S&P/TSX et l'indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX



*Rendement d'un placement de 100 \$ effectué le 2 mai 2009 dans des actions ou dans l'un des indices, compte tenu du réinvestissement des dividendes.

	2 mai 2009	1 ^{er} mai 2010	7 mai 2011	5 mai 2012	4 mai 2013	3 mai 2014	Taux de croissance annuelle composé sur cinq ans
Empire Company Limited	100,00 \$	109,88 \$	113,92 \$	123,16 \$	148,97 \$	151,43 \$	8,7 %
Indice composé S&P/TSX	100,00 \$	132,29 \$	150,87 \$	135,73 \$	146,70 \$	179,58 \$	12,4 %
Indice de vente au détail d'aliments et de biens de consommation de base S&P/TSX	100,00 \$	107,86 \$	125,30 \$	137,89 \$	177,94 \$	218,79 \$	17,0 %

RÉGIME DE RETRAITE, PRESTATIONS ET AUTRE RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant fait état des prestations de retraite annuelles estimatives des MHDV en fonction de la rémunération et des années de service. Les années de service suivant les 30 premières années de service ne sont pas décomptées.

Rémunération ¹⁾	Années de service			
	15	20	25	30
125 000 \$	37 500 \$	50 000 \$	62 500 \$	75 000 \$
150 000 \$	45 000 \$	60 000 \$	75 000 \$	90 000 \$
175 000 \$	52 500 \$	70 000 \$	87 500 \$	105 000 \$
200 000 \$	60 000 \$	80 000 \$	100 000 \$	120 000 \$
250 000 \$	75 000 \$	100 000 \$	125 000 \$	150 000 \$
300 000 \$	90 000 \$	120 000 \$	150 000 \$	180 000 \$
400 000 \$	120 000 \$	160 000 \$	200 000 \$	240 000 \$
500 000 \$	150 000 \$	200 000 \$	250 000 \$	300 000 \$
600 000 \$	180 000 \$	240 000 \$	300 000 \$	360 000 \$
700 000 \$	210 000 \$	280 000 \$	350 000 \$	420 000 \$
800 000 \$	240 000 \$	320 000 \$	400 000 \$	480 000 \$
900 000 \$	270 000 \$	360 000 \$	450 000 \$	540 000 \$
1 000 000 \$	300 000 \$	400 000 \$	500 000 \$	600 000 \$
1 100 000 \$	330 000 \$	440 000 \$	550 000 \$	660 000 \$

Note :

1) Moyenne du salaire de base de l'employé au cours des cinq dernières années

Dans certains cas, des cibles minimums de prestations de retraite supérieures à celles indiquées dans le tableau ci-dessus ont été fixées.

Les prestations de retraite versées aux MHDV sont établies selon le montant le plus élevé entre l'engagement de la prestation de retraite déterminée et l'engagement de la cotisation déterminée. Ainsi, les prestations annuelles payables, les obligations au titre des prestations constituées, la variation attribuable à des éléments de rémunération et la variation attribuable à des éléments autres que la rémunération indiquées ci-dessous sont présentées sur une base cumulée à l'égard de tous les programmes de retraite auxquels ces membres de la haute direction ont accumulé des prestations de retraite, y compris les régimes à cotisations déterminées et le RPDB. Les obligations au titre des prestations constituées totales représentent la valeur de la prestation de retraite projetée gagnée jusqu'à maintenant pour tous les services, dans le cadre de tous les programmes de retraite de la société, y compris les régimes à cotisations déterminées. Les prestations annuelles payables constituées au 3 mai 2014 sont calculées en fonction d'une retraite reportée payable à l'âge de 65 ans et sont payables à raison de 60 pour cent à titre de rente réversible.

TABLEAU DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Nom	Années de service décomptées	Prestations annuelles payables ¹⁾		Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice, au 4 mai 2013 ²⁾	Variation attribuable à des éléments de rémunération ³⁾	Variation attribuable à des éléments autres que la rémunération ⁴⁾	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice, au 3 mai 2014 ²⁾
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Paul D. Sobey	30,00	384 000 \$	384 000 \$	4 917 000 \$	(192 000) \$	(67 000) \$	4 658 000 \$
Paul V. Beesley	14,42	111 000	175 000	1 405 000	37 000	(4 000)	1 358 000
Marc Poulin	17,00	241 000	417 000	3 822 000	838 000	(262 000)	4 398 000
François Vimard	18,67	164 000	272 000	2 075 000	239 000	(130 000)	2 184 000
Jason Potter	19,50	180 000	277 000	2 121 000	84 000	(303 000)	1 253 000
Claude Tessier	10,92	90 000	167 000	1 190 000	135 000	(72 000)	1 902 000

Notes :

- Les prestations de retraite annuelles payables à 65 ans sont estimées d'après le total des années de service projetées à 65 ans, le salaire moyen final en date du 3 mai 2014 et les modalités des ententes de retraite en vigueur le 3 mai 2014.
- L'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice, au 4 mai 2013, et l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice, au 3 mai 2014, ont été calculées selon les mêmes méthodes et hypothèses utilisées pour établir les obligations au titre du régime de retraite à la fin de l'exercice, telles qu'elles ont été respectivement présentées dans les états financiers consolidés de l'exercice 2013 et de l'exercice 2014.
- La variation attribuable à des éléments de rémunération comprend le coût annuel des prestations au titre des services rendus pour l'employeur, ce qui représente la valeur de la prestation de retraite projetée gagnée au cours de l'année, ainsi que l'incidence relative à la différence entre les augmentations salariales réelles et prévues au cours de l'exercice 2014. Elle inclut également l'incidence de la reconnaissance des services passés aux termes du RRCHD pour les nouveaux membres désignés durant l'année.
- La variation attribuable à des éléments autres que la rémunération reflète toutes les autres variations de l'obligation au titre des prestations constituées au début et à la fin de l'exercice, qui ne sont pas incluses dans la variation attribuable à des éléments de rémunération.

Les années de service décomptées prévues pour MM. Paul V. Beesley, Marc Poulin, François Vimard, Jason Potter et Claude Tessier, à l'âge normal de la retraite (65 ans), devraient s'établir respectivement à 23, à 29, à 32, à 43 et à 25. Paul D. Sobey a pris sa retraite en décembre 2013 et Paul V. Beesley a pris sa retraite en mai 2014. Voir la rubrique « Contrats de travail et ententes relatives à la retraite ».

Empire et Sobeys comptabilisent un passif relativement aux arrangements aux termes du RRCHD sur une base annuelle, mais il s'agit de prestations non garanties et non capitalisées. Le régime de retraite complémentaire des membres de la haute direction de Le Groupe Oshawa Limitée pour les anciens membres de la haute direction d'Oshawa est garanti par une lettre de crédit en faveur du fiduciaire aux termes du régime.

Bien que les prestations de retraite aux termes du RRCHD ne soient pas plafonnées de manière absolue, étant donné qu'aux fins de calcul des prestations aux termes de ce régime, les primes versées ne sont pas prises en considération (c'est-à-dire que ces prestations sont calculées uniquement d'après le salaire), il est permis de penser qu'il y a suffisamment de mesures de contrôle sur la valeur livrée déjà en place.

CONTRATS DE TRAVAIL ET ENTENTES RELATIVES À LA RETRAITE

Aucune entente officielle de changement de contrôle ni aucun contrat de travail, politique d'indemnité de départ, ni aucune entente de départ à la retraite ou d'indemnité de départ avec l'un des MHDV n'était en vigueur à la date du présent document, sauf pour Paul D. Sobey et Paul V. Beesley, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Par suite d'un processus planifié et ordonné en prévision de la clôture de l'acquisition de Canada Safeway, le conseil d'Empire a pris la décision de regrouper les équipes de direction d'Empire et de Sobeys. Dans le cadre de ce processus, Paul D. Sobey a accepté de quitter sa fonction de président et de chef de la direction d'Empire pour prendre sa retraite pour valoir en date du 11 décembre 2013. À ce moment, Marc Poulin, alors président et chef de la direction de Sobeys Inc., a assumé le rôle de président et de chef de la direction d'Empire et de Sobeys. Ces changements sont compatibles avec la transformation d'Empire sous la direction de Paul D. Sobey en un détaillant de produits alimentaires non diversifié, doté d'intérêts immobiliers connexes.

Empire a consenti aux mesures suivantes avec Paul D. Sobey à l'égard de sa retraite anticipée.

- maintenir son salaire pour une période de 27 mois à compter du 11 décembre 2013 soit une valeur additionnelle de 610 967 \$, après déduction de la valeur des prestations de retraite qui auraient été autrement payables;
- maintenir les avantages (assurance-maladie et autres régimes d'assurance, autres que l'assurance-invalidité) et les avantages indirects (y compris l'usage d'une automobile) pendant la même période, soit une valeur additionnelle estimative totale de 150 000 \$;
- accorder les attributions au titre du RAI d'Empire pendant cette période, versées au niveau cible comme si Empire avait atteint 100 pour cent de ses cibles de rendement, soit une valeur additionnelle de 738 130 \$;
- les UAR attribuées durant les exercices 2012 et 2013 ont été traitées comme si les droits en avaient été entièrement acquis et ont été payés au niveau maximum, soit une valeur additionnelle de 916 885 \$, et les UAR attribuées durant l'exercice 2014 ont été rachetées à leur valeur d'attribution, sans l'ajout d'une valeur additionnelle;
- les options attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions à partir de l'exercice 2008 jusqu'à l'exercice 2013 ont été rachetées par la société selon les évaluations antérieures au départ à la retraite (novembre 2013), sans l'ajout d'une valeur additionnelle, et les options accordées durant l'exercice 2014 ont été annulées;
- au lieu des UAR et des options qui auraient été attribuées durant la même période, un paiement additionnel de 1 476 259 \$, qui suppose un rendement selon le régime; et
- les droits à pension sont calculés à la fin de la période, inclusivement, d'où une valeur additionnelle estimative de quelque 150 000 \$.

Aux fins de la rémunération, la valeur additionnelle attribuée à ces éléments totalise 4 042 041 \$. La charge comptable associée à ces éléments s'établit à 7 245 690 \$. La différence entre cette charge comptable et la valeur additionnelle est principalement reliée aux charges comptable supplémentaires de 1 354 227 \$ et de 685 089 \$ associées aux options et aux UAR, respectivement, en comparaison des valeurs évaluées à l'aide de la méthode d'évaluation de Black et Scholes, à la valeur des prestations de retraite d'environ 865 000 \$ qui auraient été reçues pendant la période du maintien du salaire et aux différences du moment du calcul. Le rachat des options déjà mentionnées qui avaient été accordées à compter de l'exercice 2008 jusqu'à l'exercice 2013, inclusivement, et qui étaient détenues par Paul D. Sobey au moment de son départ à la retraite, aux valeurs établies avant sa retraite, a donné lieu à un paiement au comptant de 8 022 617 \$ et à une charge comptable de 1 354 227 \$, tel qu'il est indiqué ci-dessus, sans l'ajout d'une valeur additionnelle aux fins de la rémunération.

Dans le cadre des efforts d'Empire visant à simplifier sa structure organisationnelle pour refléter davantage sa transformation en un détaillant de produits alimentaires axé sur l'exploitation doté d'intérêts immobiliers connexes, Paul V. Beesley, auparavant vice-président directeur et chef des finances d'Empire, a été nommé chef du développement de l'entreprise de Sobeys Inc. le 16 janvier 2014. M. Beesley a conclu un contrat de travail avec Sobeys concernant le changement de son rôle. Après la fin de l'exercice, M. Beesley a quitté la société pour explorer d'autres horizons. La durée du contrat de travail était d'au moins 18 mois et comportait une rémunération d'une valeur sensiblement similaire à celle qu'il touchait pour son rôle antérieur, y compris le salaire, les régimes incitatifs, la pension, les avantages sociaux et les avantages indirects, sauf que la valeur de son attribution cible aux termes du RAI a augmenté de 20 000 \$ et il a reçu une prime de conservation au montant de 800 000 \$, laquelle a été rétablie proportionnellement à 274 000 \$ à la lumière de sa démission.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX DIRIGEANTS ET AUX EMPLOYÉS

Les attributions précédemment accordées en vertu du RILT d'Empire permettaient aux membres de la haute direction d'Empire d'acheter des actions sans droit de vote de catégorie A nouvelles à un prix se rapprochant du cours de ces actions à la date d'attribution. Les membres de la haute direction ont obtenu des prêts sans intérêt devant leur permettre d'acquérir ces actions, auquel cas les actions achetées étaient détenues en garantie des prêts consentis. Les prêts venaient à échéance huit ans après la date à laquelle ils avaient été consentis, leur remboursement étant effectué au moyen de versements annuels composés du montant des dividendes après impôts reçus à l'égard des actions et de la partie après impôts de toute attribution en espèces reçue aux termes du RILT. Les prêts en cours consentis aux termes du RAAE au cours des années précédentes viennent à échéance huit ans après qu'ils aient été consentis, ne portent pas intérêt et sont garantis à l'aide des actions sans droit de vote de catégorie A s'y rattachant; de plus, tous les trimestres, le montant après impôts des dividendes reçus peut être porté en réduction du montant impayé de ces prêts. Aucun nouveau prêt n'a été consenti depuis juin 2007.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS, AUX CADRES DIRIGEANTS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION – RILT D'EMPIRE					
Nom et poste principal	Participation de la société ¹⁾	Encours le plus élevé au cours de l'exercice 2014	Encours au 18 juillet 2014	Nombre de titres achetés grâce à l'aide financière au cours de l'exercice 2013 (nombre d'actions SDV de catégorie A)	Garantie du prêt en date du 18 juillet 2014 (nombre d'actions SDV de catégorie A)
Carol A. Campbell Vice-présidente, gestion des risques	Prêt	103 543	100 947	–	3 744
Stuart G. Fraser Ancien président et chef de la direction, Empire Theatres Limited ²⁾	Prêt	533 407	518 978	–	20 810
Stewart H. Maloney Vice-président, trésorerie et relations avec les investisseurs	Prêt	112 692	110 158	–	3 654
Frank C. Sobey Ancien vice-président, immobilier ³⁾	Prêt	124 592	121 524	–	4 426

Note :

- 1) Les prêts accordés aux termes du RAAE au cours des années antérieures ne portent pas intérêt et sont garantis à l'aide des actions sans droit de vote de catégorie A s'y rattachant. De plus, tous les trimestres, le montant après impôts des dividendes reçus peut être porté en réduction du montant impayé du prêt en cours. Tous les prêts viennent à échéance en 2016.
- 2) Stuart G. Fraser a quitté ses fonctions de président et de chef de la direction, Empire Theatres Limited, pour prendre sa retraite en janvier 2014.
- 3) Frank C. Sobey a quitté ses fonctions de vice-président, immobilier d'Empire, pour prendre sa retraite en juin 2014.

Le tableau suivant donne des renseignements sur l'encours total des prêts consentis par la société et ses filiales à tous les membres de la haute direction, administrateurs, employés et anciens membres de la haute direction, administrateurs et employés de la société ou de ses filiales, en date du 18 juillet 2014.

ENCOURS TOTAL DES PRÊTS		
Objet	Encours total des prêts consentis par la société ou ses filiales	Encours total des prêts consentis par une autre entité et qui sont garantis ou appuyés par la société ou par ses filiales
Achats d'actions	851 607 \$	néant
Autres	néant	néant

GOUVERNANCE

Le conseil d'administration assume la responsabilité de gérance de la société pour le compte des actionnaires d'Empire. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le conseil établit des politiques afin de s'assurer que les pratiques de la société en matière de gouvernance figurent parmi les meilleures au Canada. Le conseil d'administration et la direction d'Empire considèrent qu'il est essentiel d'appliquer les normes les plus élevées en matière de gouvernance pour bien gérer la société, ainsi que pour assurer notre capacité à créer de la valeur de façon durable pour nos clients, nos partenaires commerciaux, nos employés et nos investisseurs. Bien que les politiques et les normes écrites fournissent les assises de la gouvernance, une surveillance approfondie requiert un conseil qui s'engage pleinement à veiller à ce que la société puisse continuer de faire croître la valeur du placement des actionnaires. Chaque administrateur d'Empire participe à l'établissement des stratégies d'Empire, à l'évaluation du rendement et du progrès dans l'atteinte des objectifs fixés à court et à long termes et à l'analyse des principaux risques qui pourraient empêcher la société de générer de bons résultats. Étant donné la diversité des compétences et de l'expérience de ses membres, le conseil est particulièrement en mesure de guider et de stimuler l'équipe de haute direction.

Le conseil a fait de la gouvernance une priorité afin de s'assurer que nos pratiques à cet égard figurent parmi les meilleures au Canada.

Conformément au Règlement 58-101, la société communique, chaque année, des renseignements concernant son système de gouvernance. On trouve parmi ces renseignements, les renseignements relatifs aux pratiques de gouvernance de la société exigés en vertu de l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance*, du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques de gouvernance* et du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Les renseignements fournis par la société ayant trait à l'application de chacune de ces lignes directrices et à chacun de ces règlements et instructions générales figurent à l'annexe A de la présente circulaire. Conformément à son mandat, le conseil surveille la gestion des activités commerciales de la société et s'acquitte de ses fonctions directement ou par l'intermédiaire de ses comités, dans le but de créer de la valeur de façon durable pour tous les intervenants auprès de la société. On peut consulter le mandat du conseil d'administration et celui de ses comités sur le site Web d'Empire à l'adresse : www.empireco.ca.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

ASSURANCE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Une assurance-responsabilité des administrateurs et des dirigeants est fournie à l'avantage des administrateurs et des dirigeants de la société, aux termes d'une police d'assurance-responsabilité des administrateurs et des dirigeants. La police comporte un montant de garantie global de 50 millions de dollars par année pour la société et les autres filiales d'Empire, collectivement. Dans le cas où une réclamation non visée par l'indemnisation serait effectuée contre un administrateur ou un dirigeant, aucune franchise ne s'appliquerait aux termes de la police. Si la société a versé un dédommagement par suite d'une réclamation présentée à l'endroit d'un administrateur ou d'un dirigeant, elle en assume la première tranche de 100 000 \$, ou de 250 000 \$ dans le cas d'une réclamation ayant trait aux titres de la société. Pour valoir en date du 1^{er} mai 2013, la prime annuelle de cette assurance est passée de 153 000 \$ à 147 500 \$. Avec l'ajout de Canada Safeway le 3 novembre 2013, la société a versé une prime proportionnelle additionnelle de 21 683 \$, pour une prime totale de 169 183 \$ versée par la société durant l'exercice 2014.

NOTICE ANNUELLE

Les états financiers consolidés comparatifs ainsi que le rapport de gestion de la société pour son dernier exercice fournissent des renseignements financiers. La société a déposé auprès de certaines autorités de réglementation en valeurs mobilières une notice annuelle, lui permettant de bénéficier du régime de prospectus simplifié pour le placement de titres. On peut obtenir, sans frais, un exemplaire du rapport annuel, des états financiers consolidés annuels audités et du rapport de gestion de la société, ainsi qu'un exemplaire de la notice annuelle de la société et des autres documents qui y sont intégrés par renvoi, sur le site Web SEDAR (www.sedar.com) ou en communiquant avec le service des relations avec les investisseurs de la société au 115 King Street, Stellarton (Nouvelle-Écosse) B0K 1S0 ou encore à investor.relations@empireco.ca.

COMMUNICATIONS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour obtenir des renseignements généraux au sujet d'Empire Company Limited, il suffit de cliquer sur le bouton « Nous contacter » de notre site Web, à l'adresse www.empireco.ca. Vous pouvez communiquer avec le conseil d'administration par l'entremise du bureau du secrétaire. Comme nous recevons des demandes de renseignement à propos de nombreux sujets, nous avons mis au point un processus de gestion des demandes pour que les personnes appropriées y répondent. Le bureau du secrétaire se charge d'examiner l'ensemble des lettres et des courriels adressés au conseil d'administration ou aux administrateurs particuliers. Les questions concernant la présentation de l'information financière par la société ou les contrôles comptables internes, ou encore les questions d'audit, seront acheminées au comité d'audit. Toutes les autres questions seront adressées au président du conseil et(ou) aux comités du conseil, selon le cas. Bien que le conseil soit chargé de superviser l'équipe de direction, il ne participe pas à l'exploitation quotidienne et c'est pourquoi le soin de répondre aux questions touchant l'aspect opérationnel sera confié à tout membre de la direction susceptible de pouvoir y donner suite. Le bureau du secrétaire a toute latitude pour s'abstenir de faire suivre une correspondance qui n'est pas pertinente à Empire ou qu'il n'est pas approprié de soumettre à l'examen du conseil. Le bureau du secrétaire tient un journal de toute la correspondance qui a été reçue et dont il a été disposé. Les administrateurs peuvent examiner ce journal à tout moment et demander des copies de la correspondance reçue.

Communication avec le conseil

Par la poste : Karin McCaskill
Secrétaire
Empire Company Limited
115 King Street
Stellarton (Nouvelle-Écosse)
B0K 1S0

Par courriel : board@empireco.ca

APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la présente circulaire et a autorisé l'envoi de celle-ci.

(signé) « Karin McCaskill »
Karin McCaskill
Secrétaire
Stellarton (Nouvelle-Écosse)
Le 18 juillet 2014

ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Le conseil, par l'intermédiaire de son comité de gouvernance, s'assure du respect des normes réglementaires en matière de gouvernance. Il prend aussi en considération les meilleures pratiques exemplaires en matière de gouvernance qui vont au-delà des exigences réglementaires et les adopte lorsqu'il le juge approprié.

La société a adapté ses pratiques de gouvernance en réponse aux changements apportés à la réglementation et aux pratiques exemplaires et elle continuera de réagir aux nouveautés en matière de gouvernance, le cas échéant. Les pratiques de la société en matière de gouvernance se conforment en substance à l'Instruction générale 58-201. De plus, la présente annexe présente des renseignements sur les pratiques courantes de la société en matière de gouvernance, conformément aux exigences du Règlement 58-101.

1. Conseil d'administration

Donner la liste des administrateurs qui sont indépendants

Le conseil a établi que tous les administrateurs actuels de la société, exception faite de Messieurs Marc Poulin, David F. Sobey, Donald R. Sobey, Frank C. Sobey, Karl R. Sobey, Paul D. Sobey et Rob G. C. Sobey, sont indépendants.

Donner la liste des administrateurs qui ne sont pas indépendants et indiquer le fondement de cette conclusion.

Voir la rubrique « Indépendance des administrateurs et autres relations » de la présente circulaire.

Indiquer si la majorité des administrateurs sont indépendants ou non.

Actuellement, 10 des 17 administrateurs sont considérés comme indépendants. Parmi les candidats au conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle de 2014, 9 des 16 candidats sont jugés indépendants.

Dans le cas où un administrateur est administrateur d'un autre émetteur qui est émetteur assujéti ou l'équivalent dans un territoire du Canada ou dans un territoire étranger, indiquer l'administrateur et l'émetteur concerné.

Tous les postes d'administrateur qu'occupent les administrateurs actuels et les candidats auprès d'autres entités ouvertes sont indiqués à la rubrique « Candidats proposés à l'élection au conseil d'administration » de la présente circulaire.

Indiquer si les administrateurs indépendants tiennent ou non des réunions périodiques hors de la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction. Dans l'affirmative, indiquer le nombre de réunions tenues au cours du dernier exercice de l'émetteur. Dans la négative, décrire ce que fait le conseil d'administration pour favoriser la libre discussion entre les administrateurs indépendants.

Les administrateurs indépendants se réunissent hors de la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction présents lors de chaque réunion du conseil. Les comités d'audit et des ressources humaines et, lorsque les circonstances le justifient, les autres comités se réunissent périodiquement en privé lors des réunions qu'ils tiennent. Au cours de l'exercice 2014, le conseil et les comités ont tenu le nombre de réunions indiqué ci-dessous pour les administrateurs indépendants seulement :

Conseil – 10
Audit – 4
Ressources humaines – 9
Gouvernance – 4
Mises en candidature – 4

Indiquer si le président du conseil est un administrateur indépendant ou non. Si le conseil d'administration a un président ou un administrateur principal qui est un administrateur indépendant, donner le nom du président indépendant ou de l'administrateur principal indépendant et exposer son rôle et ses responsabilités.

M. Dexter, président du conseil, est un administrateur indépendant. Il est président du conseil et chef de la direction de Maritime Travel Inc. Il siège à titre de président du conseil depuis 2005.

Le président du conseil doit notamment :

- faire preuve du leadership nécessaire au bon fonctionnement du conseil;
- procéder à l'évaluation du rendement du conseil et des comités;
- aider le comité des ressources humaines à surveiller et à évaluer le rendement du chef de la direction et celui des cadres dirigeants de la société;
- guider le conseil et les comités de manière à voir à ce que des programmes permettant d'assurer la relève à l'échelon de la haute direction sont en place;
- assurer une liaison efficace entre le conseil et la direction.

Fournir un relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du conseil depuis la date d'ouverture du dernier exercice de l'émetteur.

Le relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014 figure au tableau de la rubrique intitulée « Participations aux comités et relevé des présences » de la présente circulaire.

2. Mandat du conseil

Le relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014 figure au tableau de la rubrique intitulée « Participations aux comités et relevé des présences » de la présente circulaire.

Le texte du mandat écrit du conseil, qui établit la responsabilité explicite du conseil ayant trait à la gérance de l'émetteur, est reproduit à l'annexe B de la présente circulaire.

3. Descriptions de poste

Indiquer si le conseil d'administration a établi ou non une description de poste écrite pour les postes de président du conseil et de président de chaque comité du conseil. S'il ne l'a pas fait, indiquer brièvement comment il définit le rôle et les responsabilités correspondant à chacun de ces postes.

Le conseil a établi des descriptions de poste écrites pour le poste de président du conseil et pour le poste de président de chaque comité.

Indiquer si le conseil d'administration et le chef de la direction ont établi ou non une description de poste écrite pour le poste de chef de la direction. Le conseil devrait également approuver les objectifs de la société que le chef de la direction a la responsabilité d'atteindre. Si le conseil et le chef de la direction ne l'ont pas fait, indiquer brièvement comment le conseil définit le rôle et les responsabilités du chef de la direction.

Après un examen par les comités des ressources humaines et de gouvernance, une description de poste écrite pour le poste de chef de la direction sera mise à jour pour refléter l'évolution des pratiques exemplaires et les exigences de la société, ce qui englobe l'atteinte des objectifs de la société fixés par le conseil dans le cadre de son mandat. Le conseil confie notamment les responsabilités suivantes au chef de la direction :

- élaborer et recommander au conseil une stratégie ainsi qu'une vision à long terme pour la société devant mener à la création de valeur pour les actionnaires;
- élaborer et recommander au conseil des plans et des budgets d'affaires annuels qui appuient la stratégie à long terme de la société; et
- atteindre les objectifs financiers et d'exploitation de la société.

4. Orientation et formation continue

En vue de l'atteinte des buts et objectifs financiers et opérationnels de la société :

- i) le rôle du conseil, de ses comités et des administrateurs; et
- ii) la nature et le fonctionnement de l'entreprise de l'émetteur.

Orientation des administrateurs

Lorsqu'un nouvel administrateur se joint au conseil, un programme d'orientation est élaboré pour lui, lequel tient compte des antécédents et des aptitudes de l'administrateur, ainsi que de la participation dont on s'attend de lui à tout comité. Le programme d'orientation vise à faire connaître au nouvel administrateur l'entreprise ainsi que les attentes des administrateurs de la société. L'orientation comprend des réunions avec la haute direction d'Empire et de ses filiales importantes, des réunions avec le président du conseil et les présidents des comités du conseil, ainsi que des visites des immeubles et des magasins. Le nouvel administrateur recevra le guide des administrateurs (qui porte notamment sur les mandats confiés au conseil et aux comités, les descriptions de poste et le code d'éthique qu'il leur faut respecter, de même que des données historiques choisies au sujet de la société), le plan d'affaires et le budget approuvés en cours, les derniers rapports financiers trimestriels et les derniers documents d'information annuels.

Le conseil devrait fournir à tous les administrateurs l'occasion de suivre des cours de formation permanente.

La société s'est engagée à fournir aux administrateurs l'occasion de suivre des cours de formation permanente afin de les aider à s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe d'être bien renseignés au sujet de l'entreprise de la société, ainsi qu'au sujet des fonctions qu'ils doivent remplir et des responsabilités dont ils doivent s'acquitter. À cette fin, la société donne périodiquement des séances d'information (tant lors de réunions que par la remise de documents écrits) sur des sujets comme les différents secteurs d'activité, les projets importants proposés et en cours, la concurrence, les tendances économiques à l'étranger et au pays, l'analyse des marchés financiers et les questions d'actualité en matière de finances et de gouvernance. La société encourage également la participation des administrateurs aux programmes de formation permanente à leur intention, notamment ceux offerts par l'Institut des administrateurs de sociétés, et elle leur rembourse les droits de scolarité et frais connexes.

Au cours de l'exercice 2014, outre les séances d'information périodiques, les présentations, ainsi que les visites des établissements dont il est question ci-dessous ont été offertes :

Date	Objet	Participants
Juin 2013	Analyse fonctionnelle du commerce de gros	Tous les administrateurs
Septembre 2013	Analyse du format de gamme complète de services	Tous les administrateurs
Octobre 2013	Présentation de la stratégie complète et discussions connexes	Tous les administrateurs
	Exposés sur les tendances et les occasions du marché, la stratégie commerciale dans le secteur des pharmacies et l'entreprise de Canada Safeway	Tous les administrateurs
	Rapports sur la gestion des risques d'entreprise	Tous les administrateurs
Décembre 2013	Visites des magasins de Calgary	Tous les administrateurs
	Analyse fonctionnelle de Sobeys Ontario	Tous les administrateurs
	Visite du magasin introduisant un nouveau format (Burlington)	Tous les administrateurs
Mars 2014	Mise à jour sur la gouvernance	Comité de gouvernance
	Analyse fonctionnelle de l'entreprise de magasins à rabais	Tous les administrateurs
	Analyse fonctionnelle de Safeway	Tous les administrateurs
	Visites des magasins de Vancouver	Tous les administrateur

5. Éthique commerciale

Indiquer si le conseil d'administration a adopté ou non un code écrit à l'intention des dirigeants et des salariés. Dans l'affirmative :

Le conseil a adopté un code d'éthique écrit (le « **code** ») à l'intention de tous les employés et les administrateurs de la société, qui reprend tous les éléments recommandés aux termes de l'Instruction générale 58-201.

Indiquer comment une personne peut en obtenir le texte;

Le code est affiché sur le site Web de la société, à l'adresse www.empireco.ca.

Décrire de quelle façon le conseil veille au respect du code; s'il n'y veille pas, expliquer s'il s'assure du respect du code et de quelle façon;

Le conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, reçoit des rapports sur les cas de conduite contraires à l'éthique signalés au moyen de la ligne téléphonique prévue à cette fin, ainsi que de toute autre manière. Des renseignements détaillés sur le code d'éthique sont exposés à la rubrique « Éthique commerciale » de la présente circulaire.

Faire un renvoi à toutes les déclarations de changement important déposées au cours du dernier exercice et se rapportant à la conduite d'un administrateur ou d'un membre de la haute direction qui constitue un manquement au code.

Le conseil n'a jamais accordé de dispense relative au code à un administrateur ou à un membre de la haute direction. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire de déposer de déclaration de changement important.

Indiquer les mesures prises par le conseil d'administration pour garantir l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs lors de l'examen des opérations et des contrats dans lesquels un administrateur ou un membre de la haute direction a un intérêt important.

Le conseil ne propose pour l'élection au conseil aucun candidat qui possède un intérêt important dans une affaire commerciale à laquelle la société ou ses filiales participent. Il exige également des administrateurs qu'ils déclarent tout conflit d'intérêts potentiel qui pourrait survenir. Les administrateurs n'exercent aucune activité à titre de consultant pour la société ni ne reçoivent d'elle une rémunération, sauf à titre d'administrateur. Les administrateurs qui sont également des employés de la société ou d'une de ses filiales touchent le revenu d'emploi indiqué dans la présente circulaire, mais ils ne reçoivent aucuns honoraires versés aux administrateurs.

Indiquer les autres mesures prises par le conseil d'administration pour encourager et promouvoir une culture d'éthique commerciale.

Le conseil encourage une culture d'éthique commerciale en nommant des dirigeants des plus intègres et en surveillant leur rendement afin qu'ils puissent servir d'exemple à tous les employés.

6. Sélection des candidats au conseil d'administration

Indiquer la procédure suivie pour trouver de nouveaux candidats au conseil d'administration.

Le comité des mises en candidature est chargé de trouver de nouveaux candidats au conseil. Il détermine régulièrement les compétences et l'expérience que doivent posséder les administrateurs, en tenant compte des départs à la retraite prévus, et dirige une campagne de recrutement d'administrateurs, de même qu'un processus de mise en candidature menant à la formulation de recommandations au conseil pour son appréciation, ainsi que ses recommandations quant à l'élection des candidats par les actionnaires.

Indiquer si le conseil d'administration a ou non un comité des mises en candidature composé uniquement d'administrateurs indépendants.

Le comité des mises en candidature est composé uniquement d'administrateurs indépendants.

Le comité des mises en candidature devrait avoir une charte écrite qui établit clairement l'objet du comité, ses responsabilités, la qualification des membres, leur nomination et leur destitution, la structure et le fonctionnement du comité et la manière de rendre compte au conseil. En outre, il faudrait conférer au comité des mises en candidature le pouvoir d'engager et de rémunérer tout conseiller externe dont il estime avoir besoin pour exercer ses fonctions.

Le mandat du comité des mises en candidature englobe ces responsabilités et permet le bon fonctionnement du comité. Le mandat du comité est affiché sur le site Web d'Empire, à l'adresse www.empireco.ca.

Avant de proposer ou de nommer des candidats aux postes d'administrateur, le conseil devrait adopter une procédure comportant les étapes suivantes : la prise en compte des compétences et aptitudes que le conseil, dans son ensemble, devrait posséder, l'appréciation des compétences et aptitudes que possède chacun des administrateurs actuels, les lacunes relevées, etc. Le conseil devrait également considérer la taille appropriée du conseil.

Le comité des mises en candidature examine la composition du conseil et détermine quels sont les besoins et les lacunes pouvant exister. Le comité considère également la taille appropriée du conseil. En raison du travail effectué par le comité des mises en candidature, le président de ce comité tient une liste à jour de candidats éventuels.

Le comité des mises en candidature du conseil d'administration est responsable de trouver des personnes qualifiées pour devenir de nouveaux membres du conseil et de recommander au conseil les candidats à présenter en vue de leur élection aux postes d'administrateur. Pour ce faire, il établit les compétences, les aptitudes et les qualités personnelles que doivent posséder les nouveaux administrateurs compte tenu des perspectives de la société et des risques auxquels elle est exposée. Une grille d'aptitudes a été élaborée afin de veiller à ce que la composition du conseil soit appropriée et que les champs clés d'expertise indiqués ci-dessous soient dûment représentés.

Aptitudes/Expérience	Description	Nombre de candidats au conseil d'administration
Chef de la direction/haut dirigeant	Expérience à titre de chef de la direction ou de cadre dirigeant d'une société ouverte ou d'une grande entreprise.	17
Finances/Comptabilité	Expérience à titre de cadre dirigeant dans les domaines de la comptabilité générale et de la communication de l'information financière, du financement d'entreprise, et bonne connaissance des contrôles internes.	12
Produits alimentaires/ vente au détail	Expérience à titre de cadre supérieur dans les secteurs des produits alimentaires/de la vente au détail, ainsi qu'une connaissance du secteur, des marchés, des concurrents, des questions d'ordre financier et opérationnel, ainsi que des préoccupations d'ordre réglementaire.	10
Gouvernance	Expérience antérieure ou actuelle à titre de membre du conseil d'une entreprise canadienne, ouverte ou fermée, ou d'un organisme canadien sans but lucratif.	14
Ressources humaines	Expérience à titre de cadre dirigeant ou participation à titre de membre d'un comité de la rémunération du conseil, compréhension des programmes de rémunération, d'avantages et de revenu de retraite, des lois et des conventions, et expertise en matière de programme de rémunération des membres de la haute direction, y compris le salaire de base, les mesures incitatives, les titres de capitaux propres et les avantages indirects.	12
Placements/gestion d'actifs	Expérience à titre de cadre dirigeant dans les secteurs des services bancaires d'investissement ou des fusions et acquisitions, particulièrement en ce qui a trait aux marchés des titres de créance et des titres de participation.	4
Commercialisation	Expérience à titre de cadre dirigeant dans un secteur où les activités de commercialisation s'adressant aux consommateurs représentent un élément essentiel.	9
Immobilier	Expérience à titre de cadre dirigeant dans le secteur immobilier, que cette expérience soit acquise dans les domaines commercial, résidentiel, de l'aménagement ou de la location.	10

Administrateur	Chef de la direction/cadre dirigeant	Finances/ Comptabilité	Produits alimentaires/ vente au détail	Gouvernance	Ressources humaines	Placements/ gestion d'actifs	Commercialisation	Immobilier
Brooks, Bonnie	✓	✓	✓	✓	✓		✓	
Devine, Cynthia	✓	✓	✓	✓				✓
Dexter, Robert P.	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Ferguson, David	✓		✓		✓		✓	
Harsant, Edward C.	✓	✓	✓				✓	✓
Leslie, David	✓	✓		✓				✓
Lynch, Kevin	✓	✓		✓	✓			
Poulin, Marc	✓		✓				✓	✓
Savidant, Stephen J.	✓	✓		✓	✓	✓		
Sobey, David F.	✓		✓	✓	✓		✓	✓
Sobey, Donald R.	✓	✓		✓	✓	✓		✓
Sobey, Frank	✓			✓	✓			✓
Sobey, John R.	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
Sobey, Karl R.	✓		✓	✓			✓	
Sobey, Paul D.	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Sobey, Rob G.C.	✓		✓	✓	✓		✓	
Turcotte, Martine	✓	✓		✓	✓			

Le comité des mises en candidature devrait être responsable de trouver des personnes qualifiées pour devenir de nouveaux membres du conseil et recommander au conseil les candidats à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Le comité des mises en candidature entreprend, de façon continue, de trouver d'éventuels membres pour le conseil. Il recommande les nouveaux candidats au conseil.

Dans l'élaboration de ses recommandations, le comité des mises en candidature devrait considérer : les compétences et les aptitudes nécessaires, celles que les administrateurs actuels possèdent et celles que chaque nouveau candidat apportera au conseil.

Comme il est indiqué ci-dessus, le comité des mises en candidature tient compte de ces facteurs dans le cadre de ses délibérations.

7. Rémunération

Indiquer la procédure en vertu de laquelle le conseil d'administration fixe la rémunération des dirigeants.

Le comité de gouvernance examine chaque année la rémunération des administrateurs et recommande des rajustements à la rémunération au conseil qui, par ricochet, recommande la rémunération des administrateurs aux actionnaires aux fins d'approbation lors de l'assemblée générale annuelle. De plus amples renseignements sur l'examen effectué par le comité de gouvernance en 2014 sont présentés à la rubrique « Évaluation du conseil d'administration » de la présente circulaire.

Le comité des RH est chargé de formuler la déclaration de la rémunération des cadres dirigeants. De plus amples renseignements sur la rémunération des membres de la haute direction sont présentés à la rubrique « Rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

Indiquer si le conseil d'administration a ou non un comité de la rémunération composé uniquement d'administrateurs indépendants. Dans la négative, indiquer les mesures prises par le conseil pour assurer une procédure objective de fixation de la rémunération.

Le comité des RH agit en tant que comité de la rémunération en ce qui a trait à la rémunération des dirigeants. Le comité des RH est composé uniquement d'administrateurs indépendants.

Si le conseil d'administration a un comité de la rémunération, exposer ses responsabilités, ses pouvoirs et son fonctionnement.

Le comité des RH est chargé de surveiller les pratiques et politiques de la société en matière de rémunération des cadres dirigeants, ainsi que de faire des recommandations au conseil à cet égard.

Le comité est chargé :

- d'examiner et d'approuver les objectifs de la société en ce qui concerne la rémunération du chef de la direction et des autres dirigeants;
- d'évaluer le rendement du chef de la direction;
- de faire des recommandations relatives à la rémunération du chef de la direction et des autres dirigeants;
- de recommander l'élaboration de régimes de rémunération incitative et de régimes d'intéressement fondés sur l'actionnariat; et
- de revoir l'information sur la rémunération de la haute direction avant sa publication par l'émetteur.

Le mandat du comité est affiché sur le site Web d'Empire, à l'adresse www.empireco.ca.

Si les services d'un consultant ou conseiller spécialisé en rémunération ont été retenus pour aider à fixer la rémunération d'administrateurs et de dirigeants de l'émetteur, indiquer l'identité du consultant ou conseiller et exposer les grandes lignes de son mandat. Si le consultant ou conseiller a été engagé afin d'effectuer d'autres tâches pour le compte de l'émetteur, l'indiquer et décrire brièvement la nature du travail.

Les services d'aucun consultant ou conseiller en particulier n'ont été retenus pour aider à fixer la rémunération des administrateurs. L'information concernant les consultants dont les services ont été retenus par le comité des ressources humaines relativement à la rémunération des membres de la haute direction figure à la rubrique « Conseiller du comité des ressources humaines » de la présente circulaire.

8. Autres comités du conseil

Si le conseil d'administration a d'autres comités permanents, outre le comité d'audit, le comité des mises en candidature et le comité de la rémunération, donner la liste des comités et leur fonction.

Les quatre comités permanents du conseil sont les suivants : le comité d'audit, le comité de gouvernance, le comité des ressources humaines et le comité des mises en candidature.

Le mandat de chaque comité est affiché sur le site Web d'Empire, à l'adresse www.empireco.ca. Les rapports de chacun de ces comités faisant état de leurs démarches pour l'exercice 2014 sont présentés aux pages 29 à 33 de la présente circulaire.

9. Évaluation

Indiquer si le conseil d'administration, les comités du conseil et chaque administrateur sont soumis ou non à une évaluation régulière de leur efficacité et de leur apport. Dans l'affirmative, exposer la procédure d'évaluation.

Dans la négative, indiquer comment le conseil d'administration s'assure que le conseil lui-même, ses comités et chacun de ses administrateurs s'acquittent efficacement de leurs fonctions.

Le comité de gouvernance est chargé de soumettre le conseil, ses comités et chaque administrateur à une évaluation régulière de leur efficacité et de leur apport. De plus amples renseignements sur l'évaluation à laquelle est soumis le conseil sont présentés à la rubrique « Évaluation du conseil d'administration » de la présente circulaire.

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux statuts constitutifs de la société, il incombe au conseil d'administration d'assurer la gestion de la société, sous réserve des dispositions de la législation applicable, ainsi que de l'acte et des statuts constitutifs de la société.

Le conseil d'administration de la société (le « conseil ») a la responsabilité de la gérance de la société. À ce titre, il doit notamment adopter un processus de planification stratégique, approuver le plan stratégique, définir les principaux risques auxquels la société est exposée et veiller à la mise en œuvre de systèmes de gestion de ces risques (y compris dans le domaine de la salubrité alimentaire et de la santé et sécurité au travail), planifier la relève, s'occuper des communications et s'assurer de l'intégrité du contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la société. Le conseil s'acquitte de certaines de ses responsabilités en les déléguant à ses comités, tel qu'il est plus amplement énoncé dans les mandats respectifs de ceux-ci.

Les principes clés et les principales lignes directrices qui régissent la façon dont le conseil s'acquitte de sa responsabilité générale de gérance sont exposés ci-après.

Indépendance du président du conseil

Le conseil a adopté une politique voulant que son président soit indépendant et ne soit pas membre de la direction.

Taille du conseil

La taille du conseil favorise la diversité des compétences et des opinions tout en lui permettant de fonctionner et de prendre des décisions efficacement. Le comité de gouvernance examine chaque année la taille du conseil et fait des recommandations s'il estime qu'il serait dans l'intérêt de la société d'y apporter des modifications.

Rémunération et évaluation du conseil

Le comité des mises en candidature assume la responsabilité de la mise en candidature en recommandant des candidats appropriés pouvant être élus ou nommés aux postes d'administrateurs de la société. Pour ce faire, il établit les compétences, les aptitudes et les qualités personnelles que doivent posséder les nouveaux administrateurs, compte tenu des perspectives de la société et des risques auxquels elle est exposée.

Le conseil est chargé d'évaluer et d'optimiser son efficacité.

Le conseil, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, élabore et met en œuvre des programmes d'orientation et de formation à l'intention des nouveaux membres, afin de les informer des attentes en matière de rendement auxquelles doivent répondre les administrateurs.

Le conseil doit fournir des occasions de formation permanente à tous les administrateurs pour que ceux-ci puissent améliorer leurs talents et aptitudes d'administrateur et faire en sorte que leurs connaissances et compréhension de l'entreprise de la société demeurent à jour.

Le comité de gouvernance établit des méthodes pour évaluer l'efficacité du conseil dans son ensemble et celle des comités, ainsi que l'apport de chaque administrateur. Le conseil évalue continuellement les administrateurs, notamment dans le cadre d'évaluations périodiques formelles et d'évaluations continues par le président du conseil et le président du comité de gouvernance.

Le comité de gouvernance est également chargé de faire des recommandations au conseil en ce qui concerne la rémunération des administrateurs, y compris le caractère adéquat de la rémunération et le mode de rémunération.

Communication entre le conseil et la haute direction

Tous les administrateurs peuvent communiquer librement avec les membres de la haute direction de la société. Les administrateurs doivent faire preuve de jugement lorsqu'ils communiquent avec les membres de la direction pour s'assurer de ne pas détourner leur attention des activités commerciales de la société. Le chef de la direction reçoit une copie des communications écrites que les administrateurs transmettent aux membres de la direction.

Réunions du conseil

Le conseil tient des réunions régulières au moins une fois par trimestre d'exercice ou plus souvent au besoin. Le conseil doit, à chaque réunion périodique, de même que lors d'autres réunions, à son gré, se réunir hors de la présence de la direction pour assurer son indépendance de celle-ci. En outre, les administrateurs indépendants doivent se réunir à huis clos à l'occasion de chaque réunion du conseil. Le conseil a pour politique de permettre aux comités du conseil et à chaque administrateur de retenir les services de conseillers externes aux frais de la société, à condition d'avoir obtenu au préalable l'approbation du comité de gouvernance.

Le conseil apprécie que certains membres de la haute direction assistent à chacune de ses réunions pour aider les administrateurs dans ses délibérations en leur fournissant des renseignements et des avis. Toutefois, les membres de la direction présents aux réunions du conseil ne sont pas autorisés à participer aux délibérations portant sur les points à l'ordre du jour qui sont réservés exclusivement aux administrateurs.

Ordres du jour des réunions du conseil et renseignements

En consultation avec le secrétaire général et des membres de la haute direction, au besoin, le président du conseil et le chef de la direction établissent l'ordre du jour de chaque réunion du conseil. Avant chaque réunion, l'ordre du jour est distribué à tous les administrateurs et ceux-ci sont libres de suggérer avant la réunion les points qu'ils souhaitent y ajouter.

Dans la mesure du possible, les renseignements et les rapports concernant les points à l'ordre du jour d'une réunion du conseil sont distribués aux administrateurs avant la réunion. Des rapports peuvent être présentés pendant la réunion par des membres du conseil, de la direction et/ou du personnel, ou encore par des conseillers externes invités. Il est entendu que dans certaines circonstances, en raison du caractère

confidentiel des questions devant être traitées au cours d'une réunion, il serait imprudent ou inopportun de distribuer des documents écrits à l'avance.

Comités

Le conseil d'administration délègue certaines responsabilités à ses comités permanents, de façon à permettre un examen en profondeur de certaines questions. Les comités permanents du conseil sont les suivants : le comité d'audit, le comité des ressources humaines, le comité de gouvernance, le comité des mises en candidature et le comité de surveillance. D'autres comités peuvent être constitués selon ce que le conseil juge approprié. Tous les membres du comité d'audit, du comité des ressources humaines et du comité des mises en candidature doivent être des administrateurs indépendants. Chaque comité possède un mandat écrit qui fait l'objet d'un examen et d'une approbation annuelle.

Réunions des comités

L'horaire et l'ordre du jour des réunions de chaque comité sont établis par le président du comité en consultation avec la direction, le personnel et les membres du comité. Tous les comités présentent au conseil un compte rendu de chacune de leurs réunions. Le président du conseil est, pour chaque comité, un membre non votant et non décompté pour les besoins du quorum.

Évaluation de l'indépendance des administrateurs externes

Le comité de gouvernance examine chaque année les relations entre les administrateurs et la société qui pourraient être perçues comme étant susceptibles de compromettre de quelque façon que ce soit leur statut d'administrateur indépendant. Le but de cet examen est de déterminer s'il existe de telles relations afin de s'assurer que le conseil est toujours composé en majorité d'administrateurs indépendants et non reliés et que les administrateurs ayant de telles relations agissent de façon appropriée.

Changements dans les responsabilités professionnelles actuelles des administrateurs

Le conseil doit maintenir une politique suivant laquelle les administrateurs qui changent de fonctions principales doivent présenter leur démission au conseil aux fins d'examen. Le conseil profite alors de l'occasion pour examiner, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, le bien-fondé du maintien en fonction de ces administrateurs dans les circonstances.

Âge de la retraite

Dans le cours normal des affaires, un membre du conseil ne se représente pas aux élections à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit son 72^e anniversaire, sauf s'il est un descendant direct de M. John William Sobey. De façon exceptionnelle, le comité de gouvernance peut proposer au conseil de permettre à un administrateur ayant atteint l'âge de la retraite de se représenter aux élections pour une autre année.

La société communique toute l'information relative à son système de gouvernance chaque année dans son rapport annuel ou dans sa circulaire de sollicitation de procurations. Le conseil, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, est chargé d'élaborer la démarche que doit suivre la société en ce qui a trait aux questions de gouvernance.

Planification stratégique

La direction est chargée d'élaborer pour chaque unité commerciale et pour la société dans son ensemble des plans stratégiques qui tiennent compte, entre autres choses, des perspectives et des risques de l'entreprise, ainsi que de mettre en œuvre les plans stratégiques. Pour sa part, le conseil est chargé d'établir les objectifs à long terme de la société, d'adopter un processus de planification stratégique et d'approuver annuellement les plans stratégiques élaborés par la direction. Le conseil surveille la façon dont la haute direction met en œuvre les plans et évalue continuellement l'atteinte des objectifs de la société.

Gestion des risques

Le conseil a la responsabilité générale d'évaluer les principaux risques auxquels la société est exposée, de veiller à la mise en œuvre des stratégies et des systèmes appropriés pour gérer ces risques et d'examiner toutes les questions de droit importantes concernant la société dans son ensemble ou ses investissements dans toute grande société en exploitation.

Le comité d'audit examine et approuve les politiques de gestion des risques recommandées par la direction, reçoit des rapports de la direction sur le profil de risque de la société, les mesures de réduction des risques et les seuils de risque acceptables, et donne des directives sur la façon de réduire davantage les risques ou sur les modifications à apporter aux seuils de risque. Le comité d'audit fait régulièrement rapport de ses recommandations sur ces questions à tous les membres du conseil.

Planification de la relève

Le conseil est chargé de nommer les membres de la haute direction et d'évaluer leur rendement, y compris d'approuver la nomination des cadres dirigeants de la société, d'examiner leur rendement en regard de l'objectif de maximisation de la valeur pour les actionnaires, d'évaluer leur contribution à cet objectif et de surveiller les politiques de rémunération.

Le comité des ressources humaines est chargé de faire des recommandations à tous les membres du conseil en ce qui concerne la rémunération des membres de la haute direction, y compris les programmes incitatifs et les attributions effectuées dans le cadre de ces programmes. En outre, ce comité surveille et examine la formation des membres de la haute direction, leur perfectionnement, de même que la planification de leur relève, et il donne des conseils à cet égard.

Politique en matière de communications

Le conseil est chargé d'examiner et d'approuver les politiques et les pratiques de la société en ce qui a trait à la communication de l'information financière et d'autres renseignements, notamment les déclarations et les opérations d'initiés. Cela comprend l'examen et l'approbation du contenu des communications importantes de la société destinées aux actionnaires et au public investisseur, notamment le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations, la notice annuelle et tout prospectus pouvant être publié. Le comité d'audit examine les états financiers trimestriels et annuels (y compris les rapports de gestion) et les communiqués traitant de questions financières et recommande au conseil de les approuver. Il incombe également au conseil de vérifier toutes les communications externes de la société.

Toutefois, le conseil est d'avis qu'il incombe à la direction de parler au nom de la société dans ses communications avec les milieux financiers, les médias, les clients, les fournisseurs, les employés, les gouvernements et le grand public.

Le conseil approuve et surveille les politiques de communication de l'information destinées à aider la société à atteindre son objectif de diffuser, en temps opportun, de l'information crédible, cohérente et à jour conformément aux obligations d'information prévues par la législation en valeurs mobilières applicable. Le conseil examine chaque année les politiques de la société en matière de communications et d'information.

En règle générale, les communications provenant des actionnaires et des milieux financiers sont transmises au vice-président, trésorerie et relations avec les investisseurs, qui coordonne une réponse appropriée selon la nature de la communication. Lorsque le président du conseil ou d'autres administrateurs reçoivent des communications provenant de parties intéressées, on s'attend à ce qu'ils en informent la direction et la consultent pour formuler une réponse appropriée.

Contrôle interne et système d'information de gestion

Le conseil est chargé d'assurer l'intégrité du contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la société. Toutes les questions importantes concernant la société et ses activités doivent être soumises à l'approbation préalable du conseil. Plus particulièrement, les dépenses en immobilisations ou les engagements de capitaux supérieurs à 10 millions de dollars doivent être approuvés au préalable par le conseil. La direction est autorisée à donner suite à toute question ayant trait aux activités courantes de la société sans l'approbation du conseil. Les délégations de pouvoirs relatifs à l'exploitation exposent quelles sont les autorisations exigées de la société et de ses filiales.

Le comité d'audit est chargé de s'assurer que les contrôles internes sont conçus, mis en œuvre et surveillés adéquatement et que l'information financière et l'information de gestion sont communiquées intégralement et avec exactitude, même si l'établissement et la mise en œuvre des procédures nécessaires relèvent de la direction. Le conseil examine et approuve les états financiers annuels, de même que trimestriels.

Gouvernance, intégrité et conduite des affaires de la société

Le conseil supervise la conduite déontologique, légale et sociale de la société. Il supervise également l'élaboration des politiques, des principes et des lignes directrices de la société en matière de gouvernance. Il élabore le code de déontologie des administrateurs, dirigeants et employés de la société et en assure le respect.

Direction et ressources humaines

Le conseil choisit et nomme les chefs de la direction d'Empire et de Sobeys Inc. et il en évalue le rendement. De plus, il fixe la rémunération qui s'avère appropriée pour les chefs de la direction. En consultation avec le chef de la direction d'Empire et le comité des ressources humaines, le conseil nomme tous les dirigeants de la société et établit les modalités d'emploi, de formation, de perfectionnement et de relève des membres de la haute direction, plus précisément en ce qui a trait au pourcentage global d'augmentation salariale pour ces membres de la haute direction (en plus des chefs de la direction) dont la rémunération est assujettie aux obligations d'information.

RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS D'EMPIRE

Le texte qui suit énonce les modalités supplémentaires du régime d'options d'achat d'actions d'Empire :

Limites relatives à la participation des initiés

Aucune option ni action sans droit de vote de catégorie A ne sera émise aux termes du régime d'options d'achat d'actions lorsqu'une telle attribution, prise en considération avec tous les autres arrangements de rémunération sous forme d'actions de la société, aurait à tout moment pour conséquence :

- i) que le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A réservées aux fins d'émission aux termes d'arrangements de rémunération sous forme d'actions attribuées à des initiés excède 10 pour cent du nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A en circulation; et
- ii) que le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A émises à des initiés, au cours d'une période de un an, excède 10 pour cent du nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A en circulation.

Cession et expiration

Les participants ne peuvent céder leurs options, à l'exception de ce que le comité des RH peut décider autrement à l'occasion :

- si, avant la date d'expiration de l'option, la société met fin à l'emploi du participant sans motif valable, l'option peut seulement être exercée par le participant au cours de la période de 14 jours qui suit la date à laquelle le participant cesse d'accomplir activement son travail à son lieu de travail auprès de la société, mais avant la date d'expiration de l'option. Les options non acquises à la date de cessation d'emploi sont caduques.
- si, avant la date d'expiration de l'option, la société met fin à l'emploi du participant pour un motif valable, l'option expire au moment même où a été commise l'action du participant qui a causé sa cessation d'emploi ou encore au moment même où est survenu l'événement qui a causé la cessation de son emploi.
- si, avant la date d'expiration de l'option, l'emploi d'un participant prend fin pour tout autre motif, y compris en raison de son décès, de son incapacité ou de son départ à la retraite, l'option ne peut être exercée que par le participant ou, dans le cas d'un décès, par la succession du participant, dans les six mois de la date d'effet de la cessation d'emploi, mais avant la date d'expiration de l'option.

Suivant ce qui est prévu par le régime d'options d'achat d'actions, le comité des RH a autrement déterminé les modalités d'expiration et d'acquisition suivantes pour l'attribution d'options, y compris celles des MHDV : lors du départ à la retraite, expiration à la fin d'une période de 36 mois et l'acquisition se poursuit durant cette période; lors de la démission, expiration à la fin d'une période de 30 jours et l'acquisition ne se poursuit pas durant cette période; lors de la cessation d'emploi sans motif valable, expiration à la fin d'une période de 90 jours et l'acquisition ne se poursuit pas durant cette période; lors de la survenance d'une invalidité, les options peuvent être acquises durant une année après la date de survenance de l'invalidité et les options acquises ne peuvent être exercées que dans les trois années suivant la date de survenance de l'invalidité; et lors du décès, l'option sera réputée avoir été acquise à la prochaine date d'acquisition suivant la date du décès, et expirera six mois après cette date.

Modifications du RILT

De temps à autre, sous réserve de l'approbation réglementaire exigée des organismes administratifs ayant compétence sur le RILT, le conseil d'administration de la société peut, **sans le consentement des actionnaires**, mettre fin au RILT ou modifier toute disposition du RILT, y compris y apporter les modifications suivantes :

- réduire le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être émises aux termes du RILT;
- augmenter ou réduire le nombre maximum d'actions sans droit de vote de catégorie A qu'un participant a droit de recevoir aux termes du RILT;
- modifier les dispositions d'acquisition de chaque option;
- modifier les modalités du RILT ayant trait au droit d'un participant d'exercer des options à la suite d'un congédiement, de la cessation d'emploi ou du décès;
- modifier la cessibilité des attributions aux fins de planification successorale;
- augmenter le prix d'exercice ou d'achat;
- modifier le processus par lequel un participant peut exercer ses options;
- ajouter et(ou) modifier des dispositions en matière d'aide financière pouvant être accordée aux termes du RILT;
- modifier les exigences d'admissibilité des participants au RILT;
- attribuer ou attribuer de nouveau le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être émises aux participants aux termes du RILT;
- modifier le RILT afin de le rendre conforme aux lois sur les valeurs mobilières, aux lois régissant les sociétés ou aux lois fiscales, de même qu'aux règles et politiques de la Bourse TSX;
- ajouter des engagements de la part de la société visant à protéger les participants; et

- apporter des modifications qui sont nécessaires afin de corriger ou d'éliminer toute ambiguïté ou lacune ou disposition non compatible, erreur d'écriture ou erreur manifeste.

Aucune modification ne peut :

- départir un participant des options qui lui ont été attribuées;
- départir un participant de ses droits aux actions mises en gage et aux dividendes en actions, tel qu'il est prévu aux présentes, ou de tous les droits qu'il pourrait avoir à l'égard des actions mises en gage et des dividendes en actions; ou
- avoir pour conséquence de modifier les modalités de remboursement de tout prêt accordé à un participant, sans le consentement préalable écrit du participant.

Malgré toute autre disposition du RILT, aucune des modifications suivantes ne peut être apportés au présent RILT sans l'approbation des actionnaires :

- une modification ayant pour effet de réduire le cours des options ou le prix des attributions ou d'annuler ou d'émettre de nouveau des options;
- une modification qui prolonge la durée d'une attribution au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf dans la mesure permise par le RILT dans l'éventualité d'une période d'interdiction des opérations;
- une modification visant à accroître le nombre maximum d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être :
 - émises à des initiés au cours d'une période d'un an; ou
 - émises à des initiés à tout moment, aux termes du RILT, ou, lorsque combiné avec tout mécanisme de rémunération sous forme d'actions, pourrait excéder 10 pour cent du nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'actions ordinaires de catégorie B émises et en circulation de la société;
- une modification qui aurait pour effet d'augmenter le nombre d'actions sans droit de vote de catégorie A pouvant être émises aux termes du RILT;
- une modification en vue d'accroître le nombre de participants au RILT de manière à permettre, sur une base discrétionnaire, que soient admis ou admis de nouveau des administrateurs qui ne sont pas des employés; et
- une modification visant à modifier les dispositions relatives à la modification du RILT.

Glossaire

RIA

Régime incitatif annuel

RPDB

Régime de participation différée aux bénéfices

UAD

Unités d'actions différées

RUAD

Régime d'unités d'actions différées

RPA

Résultat par action calculé à l'aide du résultat ajusté net, après les participations ne donnant pas le contrôle, à l'exclusion des postes considérés comme n'étant pas indicatifs du rendement de l'exploitation sous-jacent de l'entreprise

GRE

Gestion des risques d'entreprise

RAAE

Régime d'achat d'actions des employés

RH

Ressources humaines

LOI DE L'IMPÔT

Loi de l'impôt sur le revenu

RILT

Régime incitatif à long terme

RIMT

Régime incitatif à moyen terme

MHDV

Membres de la haute direction visés

OAAFR

Options d'achat d'actions fictives fondées sur le rendement

ROAAFR

Régime d'options d'achat d'actions fictives fondées sur le rendement

UAR

Unités d'actions attribuées au rendement

RCP

Rendement des capitaux propres calculé à l'aide du résultat ajusté net, à l'exclusion des postes considérés comme n'étant pas indicatifs du rendement de l'exploitation sous-jacent de l'entreprise

RRCHD

Régime de retraite complémentaire pour les membres de la haute direction

BOURSE TSX

Bourse de Toronto

Renseignements à l'intention des actionnaires et des investisseurs

EMPIRE COMPANY LIMITED

115 King Street
Stellarton (Nouvelle-Écosse)
B0K 1S0
Téléphone : 902 755-4440
Télécopieur : 902 755-6477
www.empireco.ca

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ET RENSEIGNEMENTS

Les actionnaires, les analystes et les investisseurs sont priés de faire part de toute demande de renseignements financiers à :

Stewart H. Mahoney, CFA
Vice-président, trésorerie et relations avec les investisseurs
Courriel : investor.relations@empireco.ca

Les communications relatives aux relevés des investisseurs, y compris les changements d'adresse ou de propriété, les certificats perdus ou les formulaires aux fins de l'impôt, doivent être adressées à l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la société, Société de fiducie CST.

SITES WEB DES SOCIÉTÉS MEMBRES DU GROUPE

www.sobeyscorporate.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Le 11 septembre 2014, à 11 h (HAA)
Cineplex Cinemas
612 East River Road
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)

INSCRIPTION DES ACTIONS

Bourse de Toronto

SYMBOLE BOURSIER

Actions sans droit de vote de catégorie A — EMP.A

VOLUME MOYEN DES OPÉRATIONS QUOTIDIENNES (TSX : EMP.A)

241 681

DATES DE RÉFÉRENCE ET DATES DE VERSEMENT DES DIVIDENDES POUR L'EXERCICE 2015

Date de référence	Date de versement
15 juillet 2014	31 juillet 2014
15 octobre 2014*	31 octobre 2014*
15 janvier 2015*	31 janvier 2015*
15 avril 2015*	30 avril 2015*

*Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration

ACTIONS EN CIRCULATION

Au 26 juin 2014

Actions sans droit de vote de catégorie A	58 068 709
Actions ordinaires de catégorie B avec droit de vote	34 260 763

AGENT DES TRANSFERTS

Société de fiducie CST
Correspondance avec les investisseurs
C.P. 700, succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K3
Téléphone : 1 800 387-0825
Courriel : inquiries@canstockta.com

BANQUES

Banque de Montréal
La Banque de Nouvelle-Écosse
Banque Tokyo-Mitsubishi
Banque Canadienne Impériale de Commerce
Banque Nationale du Canada
Rabobank
Banque Royale
Groupe Financier Banque TD

AVOCATS

Stewart McKelvey
Halifax (Nouvelle-Écosse)

AUDITEUR

Grant Thornton, LLP
Halifax (Nouvelle-Écosse)

ENVOIS MULTIPLES

Il se peut que les actionnaires ayant plus d'un compte reçoivent du courrier pour chaque compte. Dans ce cas, ils doivent communiquer avec Compagnie Trust CIBC Mellon, au 1 800 387-0825 pour mettre fin aux envois multiples.

EMPIRE
COMPANY LIMITED

www.empireco.ca